

EDOUARD POULAIN[\*]

## **L'émergence d'une économie publique locale en Algérie**

Depuis le début des années 80, on assiste en Algérie à l'émergence d'un nouveau secteur, celui des entreprises publiques locales. Leur nombre est passé de quelques dizaines dans les années 70 à 1800 aujourd'hui. Ce sont des entreprises petites et moyennes – les critères sont encore mal définis – de production ou de réalisation, gérées par les wilayate ou les communes. A l'heure actuelle les entreprises publiques locales sont fortement concentrées dans le secteur du bâtiment et des matériaux de construction. C'est vrai de la quasi-totalité des entreprises de réalisation qui sont des entreprises du bâtiment – travaux publics. C'est vrai des 2/3 des entreprises de production qui sont des entreprises produisant des matériaux de construction : stations de concassage, carrière de sable ou d'agrégats, briqueteries, tuileries, produits gris (agglomérés et éléments en béton), menuiserie générale. Mais on assiste à un début de diversification avec l'apparition d'entreprises fabriquant des charpentes métalliques notamment, quelques entreprises agro-alimentaires (huileries-conserveries) et quelques entreprises de services (hôtellerie notamment).

C'est pour dresser un bilan et éclairer les perspectives de développement de l'entreprise publique locale que s'est tenu du 4 au 13 avril, le 1er séminaire national sur la PMI, organisé par le Ministère de l'Intérieur qui, par le biais des collectivités locales, exerce une tutelle sur les entreprises publiques locales. Les travaux de ce séminaire permettent de dresser une première image de l'économie

publique locale, image qui devra être affinée par des études plus approfondies.

Que l'entreprise publique locale soit un développement récent ne saurait étonner. On sait que dans la décennie précédente la stratégie algérienne de développement était fondée sur la valorisation des hydrocarbures et la constitution de secteurs industriels de base devant asseoir l'indépendance économique du pays. Ce sont donc les investissements dans de grandes unités concentrées dans les pôles industriels qui ont été privilégiées. Dans la décennie 70 l'investissement public dans la PMI n'a été qu'un saupoudrage visant à corriger les inégalités régionales les plus flagrantes dans le cadre des programmes spéciaux de développement. Le désintérêt pour ce secteur, visible dans les programmes d'investissement, est encore plus flagrant si l'on examine leur taux de réalisation. Nombre de projets PMI réalisés depuis 1980 ou encore en cours de réalisation étaient déjà inscrits dans le deuxième, voire le premier plan quadriennal. On peut donc dire que dans les années 70 la petite et moyenne industrie a été pratiquement abandonnée au secteur privé.

Le renversement de tendance qui s'opère depuis le début de la décennie 80 a un caractère en partie spontané mais doit être replacé dans son contexte. Trois éléments semblent principaux pour expliquer la vigueur actuelle de l'entreprise publique locale ou éclairer ses perspectives de développement : le programme de construction de logements, la décentralisation administrative, la restructuration des sociétés nationales.

Le programme de construction de logements est sans conteste le facteur principal d'impulsion de l'entreprise publique locale, ce qui explique qu'elle soit présente de façon privilégiée dans le BTP et la production de matériaux de construction. La programmation de 100.000 logements/an, même si elle n'est pas tenue à 100 %, induit une formidable demande en matériaux de construction et moyens de réalisation. On peut penser que c'est pour une bonne part la nature

même des biens et services à réaliser qui a conduit à privilégier les unités de petites et moyennes dimensions, mais le choix de l'entreprise publique locale a d'autres fondements et d'autres implications.

Le deuxième élément en faveur du développement de l'entreprise publique locale est la décentralisation administrative. Dans le cadre du courant général en faveur de la décentralisation, des décrets récents ont renforcé les pouvoirs économiques des walis et des présidents d'APC en précisant le statut juridique des entreprises publiques locales. Un cadre favorable à l'épanouissement de l'initiative locale a ainsi été créé, bien que les entreprises publiques locales se heurtent encore à de nombreuses difficultés, en particulier financières.

Deux autres faits devraient, dans les années qui viennent, influencer considérablement sur le développement des entreprises publiques locales : la restructuration des sociétés nationales et la dynamique du secteur privé.

La restructuration des entreprises publiques nationales, par un éclatement des sociétés nationales qui est en voie d'achèvement, va dans le sens de la décentralisation. Elle pourrait ouvrir des portes au développement des entreprises publiques locales en supprimant le monopole sectoriel qu'exerçaient les sociétés nationales. Cette restructuration est encore trop récente pour que l'on puisse définir de façon rigoureuse le réaménagement de l'espace productif qu'elle va opérer. Et cela d'autant que la remise en cause du modèle de développement fondé sur les sociétés nationales ne s'est pas accompagné de la définition positive d'une nouvelle stratégie. Il est probable en tous cas que la planification sectorielle, dont les programmes de développement à long terme des sociétés nationales constituaient le substrat le plus solide, va se trouver modifiée, le changement d'opérateur se répercutant sur le contenu des programmes. Une tendance se dessine qui cantonnerait les entreprises nationales (ex. sociétés nationales) dans l'amont industriel

qu'elles occupent actuellement, le développement des industries de transformation et des services se faisant par deux canaux : l'entreprise publique locale et le secteur privé.

La dynamique du secteur privé est en effet le dernier élément mais non le moindre qui influe sur le développement des entreprises publiques locales. L'entreprise privée est le concurrent direct de l'entreprise publique locale : de dimensions comparables, elle occupe les mêmes créneaux – actuels ou potentiels – que l'entreprise publique locale. Qui plus est, l'industrie privée est d'ores et déjà implantée – et de longue date – dans le secteur des industries de transformation où elle occupe une position dominante : textile (confection), pétrochimie légère, caoutchouc, bâtiment pour ne citer que les principaux secteurs.

Or la politique économique actuelle de l'Algérie vise à renforcer le secteur privé, déjà prépondérant dans la P.M.I.. La promulgation d'un nouveau code des investissements s'accompagne d'appels vigoureux et répétés à l'investissement privé. L'objectif des dirigeants est en particulier de mobiliser de façon productive la masse de l'épargne privée aujourd'hui spéculative et dont la récente opération de retrait de circulation des billets de 500 dinars a fait éclater aux yeux de tous l'ampleur considérable. Mais on observe de façon plus générale chez les responsables à tous les niveaux une défiance de plus en plus grande à l'égard du secteur d'Etat et un attrait de plus en plus ouvert pour l'efficacité du secteur privé. Cette défiance à l'égard du secteur d'Etat chez ses agents mêmes n'est certes pas un phénomène nouveau, mais elle était jusqu'à présent refoulée par le discours idéologique.

On dit aujourd'hui publiquement ce qui autrefois n'était exprimé que "off the record". L'abandon de toute référence à la distinction prônée jusqu'alors – et inscrite dans la Charte Nationale – entre propriété privée exploiteuse et propriété privée non exploiteuse est un autre élément significatif d'un glissement du discours d'Etat qui, pour n'être

qu'un ajustement du discours à la pratique, ne manquera pas pour autant de produire des effets.

Ces éléments de conjoncture ont-ils une cohérence ? Le développement de la critique du modèle suivi dans les années 70 va-t-il aller jusqu'à la remise en cause du secteur d'état et non seulement de la dimension des entreprises et des choix sectoriels ? Ou, au contraire, faut-il voir dans l'entreprise publique locale un mode alternatif de renforcement du secteur d'Etat ? L'amorce d'une nouvelle stratégie de développement de l'économie publique ? Il est encore trop tôt pour le dire mais le prochain congrès du Parti et le prochain plan devraient apporter des éléments de réponse à ces interrogations.

Quoiqu'il en soit, les années à venir de la politique économique algérienne seront dominées par le problème de la nécessaire articulation entre les différents secteurs socio-économiques<sup>[1]</sup> : trois secteurs non agricoles : les entreprises nationales restructurées, les entreprises publiques locales, le secteur privé. Si on y ajoute l'agriculture elle-même divisée en deux – voire trois – secteurs (privé, autogestion, coopératives de la R.A.) on arrive à un total de sept secteurs qui composent l'économie officielle, l'économie de surface. C'est dans cet environnement complexe qu'évoluera l'entreprise publique locale.

Il peut être utile d'éclairer les avènements possibles de la petite entreprise locale en Algérie en interrogeant la théorie économique et en recourant aux comparaisons internationales. On peut identifier dans la théorie et l'histoire économique trois scénarios d'insertion de la petite entreprise industrielle : le "scénario chinois" de l'époque de la révolution culturelle, le "scénario français" de l'entre-deux-guerres, le "scénario californien".

Dans le modèle chinois des années 70 la petite industrie locale était la forme privilégiée d'un mode d'industrialisation alternatif qui voulait rompre profondément avec la logique de l'accumulation capitaliste et

réaliser une industrialisation au service de l'agriculture, au service de la paysannerie. La petite industrie locale était la manifestation la plus concrète du principe "prendre l'agriculture pour base et l'industrie pour facteur dirigeant". Il s'agissait de promouvoir un modèle industriel en rupture avec le schéma d'"accumulation primitive socialiste" soviétique : transfert agriculture-industrie et développement autocentré de l'industrie, priorité à l'industrie lourde, à l'entreprise de grande dimension, priorité à la technique etc...

Le modèle maoïste visait au contraire un développement industriel pour et par l'agriculture, par un processus d'auto-accumulation et d'industrialisation progressive de l'agriculture et la diversification des activités rurales. La petite industrie locale devait jouer dans ce modèle le rôle pont entre l'agriculture base du développement économique, et la grande industrie ossature et tête de pont du développement industriel. Interface entre l'agriculture et l'industrie, la petite industrie locale était un instrument d'orientation de l'industrie dans la détermination de ses objectifs de production, dans la structuration des besoins sociaux et un instrument d'orientation de l'agriculture dans le développement de ses moyens. L'industrialisation rurale assignait à l'industrie ses fins et à l'agriculture ses moyens dans un modèle de développement qui se voulait l'expression économique de l'alliance ouvrière et paysanne dans la construction du socialisme.

Outre ce rôle stratégique d'articulation entre l'industrie et l'agriculture, la petite industrie locale était préconisée au vu d'une série d'avantages propres qu'elle était sensée présenter sur la grande entreprise : faiblesse des investissements requis, mise en musse de ressources locales, en particulier les ressources humaines faisant ainsi échec à l'exode rural, production pour les besoins locaux, simplicité technologique permettant une formation sur le tas d'une main-d'oeuvre sans tradition industrielle...

Dans cette version rose la petite industrie locale semble la panacée apte à résoudre tous les problèmes du développement économique.

On peut aussi en donner une version noire qui prend pratiquement le contrepied de la précédente : moyen d'attacher la paysannerie à la mire pour mieux la contrôler, bas salaires, mauvaises conditions de travail, orientation technologique, faible productivité, mauvaise qualité des produits, gaspillage de ressources... Dans la version noire la petite industrie locale n'est plus un instrument de développement mais plutôt un bricolage héroïque, un os à ronger donné à la paysannerie pour l'aider à survivre avec les moyens du bord, tandis que les choses sérieuses, le "vrai" développement, se passe ailleurs, dans les villes, dans la grande industrie...

Que sa réalité soit plus proche de la version noire ou de la version rose, la petite industrie locale reste le seul élément de la politique économique maoïste qui ait survécu à l'échec de la révolution culturelle et aux nouvelles orientations prises par la Chine. Ce secteur emploie aujourd'hui 30 millions de personnes, procure une part importante du "revenu collectif" des paysans et couvre de 30 à 60 % de la production dans plusieurs branches de l'économie.

Le deuxième scénario connu d'insertion de la PMI dans un schéma global peut être illustré par exemple par la situation de la PMI en France entre les deux guerres mondiales - Les caractéristiques de la PMI sont alors : arriération technologique, productivité faible, bas salaires, bas profit, absence d'innovation technique ou commerciale, orientation vers un marché intérieur protégé par des barrières douanières. La PMI s'inscrit ici dans un schéma dualiste de développement bloqué du capitalisme : le grand capital vit à l'abri d'un vaste secteur de PMI semi-artisanal lui-même protégé par les barrières douanières ; les infra-profits du secteur PMI permettent des profits plus élevés dans le secteur du grand capital ; la dynamique de l'ensemble est très faible. On le voit, ce schéma n'est pas sans lien avec la "version noire" du modèle chinois. Une variante intermédiaire pourrait être fournie par le "modèle japonais" où l'on retrouve le dualisme grande industrie modernisée, petite industrie arriérée mais qui là, loin de conduire au

blocage, est au contraire un facteur important de la dynamique qui a permis au Japon de passer du sous-développement à l'état de puissance industrielle de premier plan.

Dernier scénario enfin de la PME, le scénario "californien". Dans ce scénario, la P.M.E. est un vecteur privilégié de l'innovation technologique et de la production de pointe. Scénario californien parce qu'en effet dans ce centre quasi mythique de la technologie de pointe qu'est la Californie, on assiste à un foisonnement de petites entreprises qui se révèlent souvent beaucoup plus créatives que les grandes firmes disposant pourtant de moyens beaucoup plus considérables. Ainsi le programme spatial américain a-t-il été réalisé en majorité par des petites ou moyennes entreprises ; ainsi l'industrie du micro-processeur est-elle animée par des petites entreprises qui sont des productrices d'innovation.

On est ici en présence d'un troisième type possible d'articulation PME/grandes firmes où les PME sont en quelque sorte les "poissons-pilotes" des grandes firmes en se spécialisant dans les produits nouveaux ou les productions en série-courte de produits très élaborés.

Notons que là encore l'existence des petites entreprises est liée à la présence de grandes entreprises. Si en effet les petites entreprises se révèlent souvent plus performante dans l'innovation, les grandes entreprises reprennent l'avantage lorsqu'il s'agit de diffuser une innovation nouvelle, en particulier lorsqu'il s'agit d'un **produit** nouveau dont le lancement nécessite l'infrastructure commerciale dont seul dispose la grande entreprise.

On assiste également dans les pays capitalistes développés au développement de PME dit à la **tendance à l'externalisation d'un certain nombre d'activités de la grande firme**. Cette externalisation qui touche en particulier les fonctions d'entretien et de maintenance – renvoi peut-être à des économies d'échelle mais de façon plus évidente à la volonté de la part des grandes firmes de profiter par ce



biais du dualisme du marché du travail. On assiste en effet dans les pays capitalistes développés à une stratification de plus en plus nette de l'emploi : un secteur d'emploi plus ou moins stable régi par des conventions collectives et un secteur d'emploi précaire, sans statut ou faiblement protégé, qui touche les catégories "marginales" de travailleurs : femmes, jeunes, migrants. Le recours à la sous-traitance permet alors à la grande entreprise de recourir de façon plus directe à l'emploi précaire. Le bénéfice pour l'entreprise ne doit pas masquer la régression sociale qu'induit un tel procédé.

Comme on le voit, l'entreprise de petite dimension a sa place dans les formations sociales les plus diverses : "transition bloquée" de l'artisanat au capitalisme, stratégie originale vers le socialisme ou capitalisme développé de l'ère "postindividuelle"... Ceci ne veut pas dire pour autant que la petite entreprise n'a pas de spécificité mais plutôt que cette spécificité est surdéterminée par le mode de production dominant dans lequel elle s'insère.

Quoiqu'il en soit on peut considérer comme acquis que, quelle que soit la formation sociale et dans l'état actuel des technologies, la petite entreprise industrielle occupe une place décisive dans la densification du tissu industriel, dans l'emploi et même dans la production pour certaines branches d'industrie. C'est ce que nous allons voir maintenant. de façon plus détaillée par une rapide analyse quantitative de la PMI en France en 1980.

Le tableau n° 1 indique la part des PME dans 13 secteurs d'industrie hors IAA et BTP, pour les effectifs, le chiffre d'affaires hors taxes et l'investissement. Les petites et moyennes entreprises y sont définies comme les entreprises employant de 10 à 499 personnes. Les chiffres concernant l'investissement ne prennent en compte que les entreprises employant plus de 20 personnes.

**Tableau n° 1**  
**Part des PME dans les 13 secteurs de l'industrie (10 à 499 personnes) (Hors IAA et BTP) France 1980**

SECTEURS	Chiffres de référence du secteur			Part des PMI en %		
	Effectifs (1000)	Ventes H.T M.F.	Invest.** M.F.	Effectifs	Ventes H.T.	Invest.**
1. Energie	253,5	347.827	39.325	3,7 %	2,7 %	1,9 %
2. Extraction et 1 <sup>ère</sup> transformation des métaux	267,8	133.670	8.542	13,1 %	13,6 %	7,5 %
3. Matériaux de construction	151,7	48.223	3.388	60,0 %	56,9 %	51,0 %
4. Fonderie, travail des métaux	420,9	98.673	3.549	71,6 %	68,2 %	62,8 %
5. Chimie et ind. connexes dont transf. des plastiques	619,0 (105,3)	275.921 (33.197)	11.337 (1.347)	37,5 % (66,1 %)	41,6 % (66,5 %)	28,4 % (61,9 %)
6. Industries mécaniques	487,2	143.974	4.095	56,1 %	50,3 %	47,9 %
7. Constr. électrique et électronique	540,4	158.847	9.009	25,4 %	21,5 %	12,4 %
8. Matériel de transport terrestre	517,9	182.475	9.438	12,7 %	9,4 %	11,7 %
9. Const. navale et aéronautique	135,3	47.081	2.751	11,9 %	8,6 %	4,9 %
10. Textile et habillement	494,7	102.588	3.298	66,4 %	61,8 %	47,3 %
11. Bois, ameublement	171,6	41.773	1.438	83,5 %	81,8 %	79,3 %
12. Papiers, industries polygraphiques	289,7	97.295	3.997	68,0 %	65,6 %	54,5 %
13. Industries divers (cuirs et chaussures + divers)	190,9	41.372	1.162	75,4 %	71,3 %	64,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>4.540,6</b>	<b>1.719.725</b>	<b>102.676</b>			

\*\* Ne concerne que les entreprises de 20 personnes et plus.

**Source** : Ministère de l'Industrie.

Le tableau n° 2 regroupe l'industrie en deux secteurs selon la dimension : grandes entreprises (500 et +), PME (10 à 499).

Les petites et moyennes entreprises représentent 97 % du total des entreprises, elles emploient 44 % des effectifs et assurent 33 % des ventes. Leur part relative est très différente selon les secteurs puisque, en retenant le critère du chiffre d'affaires, elle va de 2,7 % dans le secteur de l'énergie à 92 % dans le secteur de l'ameublement.

Le tableau n° 3 indique la part de la PMI dans le chiffre d'affaires du secteur par ordre décroissant. Il permet d'opérer un regroupement des secteurs en trois groupes. Dans le premier groupe, la PMI est prépondérante, elle assure plus de 60 % de la production du secteur. Il s'agit des secteurs : bois et ameublement, cuirs et divers, fonderie et travail des métaux, papiers et industries polygraphiques, textiles.

**Tableau n° 2**  
**Le poids relatif de la PMI**

Dimension	Nombre d'entreprises		Effectifs		Ventes (H.T.)		Ventes effectifs
	Nombre	%	En milliers	%	En M de F.	%	en 1000 de F.
10 à 499	34.147	96,6	1.990	43,6	573	33	129
500 et +	1.185	3,4	2.579	56,4	1.161	67	450
<b>TOTAL</b>	<b>35.332</b>	<b>100</b>	<b>4.569</b>	<b>100</b>	<b>1.734</b>	<b>100</b>	<b>379</b>

Source : d'après Ministère de l'Industrie.

**Tableau n° 3**  
**Part de la PMI dans le chiffre d'affaires du secteur**

SECTEUR	Part des PMI
Bois et ameublement	81,8 %
Cuirs et divers	71,6 %
Fonderie et travail des métaux	68,2 %
Papiers et industries polygraphiques	65,6 %
Matériaux de construction	56,9 %
Industries mécaniques	50,3 %
Chimie et industries connexes	41,6 %
Industries électriques et électroniques	21,5 %
Extraction et production métaux	13,6 %
Matériel de transports terrestres	9,4 %
Constructions navales et aéronautiques	8,6 %
Energie	2,7 %

Source : d'après Ministère de l'Industrie.

**Tableau n° 4**  
**Classement par chiffre d'affaires décroissant des 13 branches d'industrie et des P.M.I. (en %)**

TOTAL DES BRANCHES	%	P . M . I .	%
Energie	20	Chimie	20,6
Chimie	16	Industries mécaniques	13
Véhicules terrestres	10,6	Fonderie métallurgique	12,1
Industries électriques et électroniques	9,2	Textiles	11,4
Industries mécaniques	8,3	Papiers	11,4
Extraction et production de métaux	7,8	Electricité électronique	6,1
Textiles	5,9	Bois et ameublement	6,1
Fonderie métallurgique	5,7	Cuirs et divers	5,6
Papiers	5,6	Matériaux de construction	4,9
Matériaux de construction	2,7	Extraction des métaux	3,3
Industrie navale et aéronautique	2,7	Véhicules terrestres	3,1
Bois et ameublement	2,4	Energie	1,7
Cuirs et divers	2,4	Industrie navale et aéronautique	0,7
	<b>100</b>		<b>100</b>

Source : Ministère de l'Industrie.

Dans le deuxième groupe, la PMI occupe une position moyenne ; elle couvre à peu près la moitié de la production du secteur. Il s'agit des branches suivantes : matériaux de construction, industrie mécanique, chimie et industries connexes. Enfin, dans le troisième groupe on trouve les branches où la part des PME est faible : industries électriques et électroniques, extraction et production des métaux, matériel de transport terrestre, construction navale et aéronautique, énergie.

Ce changement doit cependant être corrigé en tenant compte de l'importance relative des secteurs eux-mêmes. Ainsi si les PME de la branche chimie ne couvrent que 42 % du chiffre d'affaires de la branche, ce qui les situe dans le groupe intermédiaire, leur part dans le chiffre d'affaires total des PME est de 21 % ce qui les situe en tête. Le tableau n° 4 donne le classement par chiffre d'affaires décroissant des PMI par branche comparée au classement des branches elles-mêmes. Cinq branches de la PMI y apparaissent prépondérantes puisqu'elles assurent à elles cinq, 67,5 % du chiffre d'affaires total des PMI : la chimie, les industries mécaniques, la fonderie métallurgique, le textile, les industries du papier.

**Si donc les PME dominant, comme on pourrait s'y attendre, les secteurs de l'industrie légère traditionnelle : bois, cuirs, papiers..., ceci ne constitue pas pour autant leur secteur d'activité principale mais bien des secteurs aussi fondamentaux que la chimie et les industries mécaniques.**

On reviendra en conclusion à l'état actuel du développement des entreprises publiques locales confrontées à leurs avantages supposés. Les objectifs assignés à l'entreprise publique locale en Algérie ont été précisés par le Séminaire National sur la Petite et Moyenne Industrie. La résolution générale adoptée par le séminaire souligne "le rôle moteur qu'elle a joué en matière de satisfaction des

besoins sociaux, de création d'emplois, d'aménagement du territoire, de valorisation des ressources locales, de décentralisation, de réalisation des projets et de réduction des importations".

Les avantages attendus de la petite industrie locale sont ceux que les théoriciens s'accordent à reconnaître à cette forme d'unité de production : faiblesse des investissements et rapidité de mise en oeuvre ; mobilisation de ressources locales tant humaines que matérielles ou financières ; production pour les besoins locaux ; simplicité technologique permettant une maîtrise rapide de l'outil de travail et la formation sur le tas d'une main-d'oeuvre sans expérience industrielle.

Dans l'état actuel de leur développement les entreprises publiques locales en Algérie ne vérifient que de façon médiocre cette théorie des "avantages comparatifs" de la PMI. Les délais de réalisation y sont particulièrement longs eu égard à la dimension de l'investissement : 5 ans en moyenne. La mobilisation des ressources locales n'est réalisée que pour ce qui concerne les ressources matérielles. Le financement est issu du centre et de l'emprunt international (crédits fournisseurs ou crédits acheteurs). Les entreprises publiques locales sont de fortes consommatrices d'engineering (national ou international) et de technologie importée (50 % des investissements se font en devises). Enfin, sans entrer dans le débat sur les technologies "adaptées", les difficultés de démarrage de nombreuses entreprises publiques locales montrent que la maîtrise de l'outil de travail n'est pas aussi simple que le voudrait la théorie.

En matière d'emploi, de satisfaction des besoins locaux et d'aménagement du territoire les avantages attendus de la petite dimension semblent mieux se vérifier. Des études plus systématiques et plus approfondies sont nécessaires pour préciser tant les aspects positifs que négatifs de l'expérience actuelle. Il est en tout cas certain que les avantages des petites entreprises locales ne tombent pas du ciel et qu'ils ne pourront être concrétisés que par leur prise en charge

par des collectifs de travail responsables.

## Notes

---

**[\*]** Chercheur au CREA.

**[1]** Le lecteur excusera l'emploi dans cet article du mot secteur dans deux sens différents, soit pour désigner un procédé de production particulier : les secteurs d'industrie ; soit pour désigner une combinatoire de rapports de production : secteur privé, secteur d'Etat, etc... Le contexte permet de lever toute ambiguïté.

DJILLALI LIABES<sup>[\*]</sup>

## **La P.M.I. entre théorie et pratique<sup>[\*\*]</sup>**

### **Introduction**

Un séminaire national sur la petite et moyenne industrie peut être considéré comme un très bon indice de l'approfondissement et du renouvellement de la réflexion sur les politiques d'industrialisation qu'a connues le pays depuis plus de 15 ans.

Le bilan économique et social (1979-1980) et le rapport général du Plan Quinquennal 1980-1984 faisaient tous deux le constat de graves distorsions touchant tous les secteurs de l'activité économique et de la vie sociale (surcoûts importants, très peu d'échanges inter-entreprises, satisfaction médiocre des besoins sociaux, aggravations des disparités sociales et spatiales etc...

Ce bilan également rendait impératifs la critique et le dépassement d'un modèle d'industrialisation dont la réalisation s'était heurtée à des rigidités très importantes du tissu économique et social (formation, transports, maintenance, échanges inter-régionaux et inter-branches, forte mobilité sociale et géographique etc...) et avait donné naissance à des "habitudes" tout à fait contraires aux effets attendus (dépendance technologique, assistance technique étrangère, nombreux goulots d'étranglement, gestion trop administrative des prix, forte centralisation de la décision économique qui devenait ainsi sans prise sur la réalité de la production). Ainsi, la réflexion engagée ici s'inscrirait en clair dans cette perspective de renouvellement de la "doctrine", en matière d'industrialisation : elle tiendrait compte aussi des nouvelles réalités industrielles nationales marquées par la

restructuration des entreprises publiques, la volonté de promotion et de rationalisation des activités privées (industries manufacturières, BTP et tourisme : Lois 82.11 et 82.12 du 21/28 août 1982), une plus grande décentralisation du pouvoir économique par l'élargissement des attributions des collectivités locales (en matière d'animation économique notamment, et de planification : Plan Quinquennal, redéfinition des attributions des chambres de commerce, fonctionnement des commissions régionales d'investissement, réajustement du Code communal, etc...).

Cette volonté de décentralisation est autant politique qu'économique : économique parce qu'il s'agira, cette fois, de promouvoir (ou de rationaliser) un tissu industriel (l'ensemble des entreprises publiques et privées qui se sont développées en "étoiles" autour des grands pôles de croissance) en se fondant d'abord sur les **possibilités locales** de constitution et de gestion d'entreprises qui travailleraient surtout pour des **besoins locaux** (quels que soient ces derniers : emploi, biens industriels ou de consommation). Politique parce qu'il s'agira de doter désormais ces entreprises (et leurs tutelles, APC ou Wilaya) de tous les **attributs de la souveraineté**, qui font d'une entreprise locale (l'entreprise locale étant le modèle de la PMI) une unité de production **gérée localement et définissant localement sa stratégie et ses perspectives de développement**.

Cet aspect de la question (décentralisation du pouvoir économique au sens le plus large du terme) est complémentaire d'un autre aspect, tout aussi essentiel et qui pourrait être formulé de la façon suivante : **comment articuler pouvoirs économiques et locaux** (et leur multiplication future) et **une rationalité décidée au niveau central** (Plan Quinquennal, MPAT, Ministère de l'Intérieur, Ministères "techniques" de tutelle des entreprises nationales), bref, comment la planification va-t-elle gérer, organiser, intégrer centralement cet ensemble de **centres de pouvoirs** économiques qui vont incontestablement se multiplier (et ici on tient compte des développements attendus des entreprises privées et celles



d'économie mixte).

Replacé dans ce contexte, le problème de la PMI prend un éclairage particulier et pose, en même temps, celui plus large de l'organisation future de l'économie nationale et qui pourrait se résumer, en dernière analyse, à la gestion de la "coexistence" de quatre (au moins) formes de propriété : le secteur des entreprises nationales (ex. SN. restructurées), le secteur des entreprises publiques locales (Entreprises Communales, S.I.T. ou Sociétés de Wilaya), le secteur des entreprises privées (nationales et étrangères), le secteur des entreprises d'économie mixte.

Dans ce contexte également, le problème de la définition (seuils minimal et maximal, critères de découpage, branches d'intervention, technologies utilisées etc...) de la PMI devient relativement secondaire parce que, nous semble-t-il, les débats et les pratiques en cours (repérables à travers les textes de lois mentionnés, les procédures d'allégement du fonctionnement des entreprises et les modalités de restructuration des sociétés nationales) privilégieraient plutôt deux dimensions principales : **organisation et efficience** d'une part, **décentralisation** de l'autre.

Enfin, dernier point abordé dans cette introduction, celui du bilan et de l'avenir de la PMI ; en effet, ce séminaire se situerait à une étape d'un développement de la PMI que l'on qualifierait volontiers "d'anarchique" (par rapport évidemment à la planification et ses impératifs). Il y aurait donc là une double tâche : tout d'abord, **savoir ce que PMI veut dire, dans les conditions propres de notre pays et de son histoire industrielle**, et là, analyser toutes les "formes productives" qui relèveraient de la PMI (au sens large : voir plus loin) aussi bien publiques que privées. Ensuite, procéder **à la recension de tous les problèmes** qu'ont connus et que connaissent encore les entreprises publiques relevant du secteur de la PMI (ici on supposera que les institutions prévues par la loi 82-11 sur l'investissement privé national joueront pleinement leurs rôles à cet égard), pour pouvoir **proposer**

**ensuite des solutions** et, en dernier lieu, être à même de **dresser des perspectives de développement sur la base** d'une réflexion globale : cadres organisationnels et juridiques, uniformisation et allègement/standardisation de la gestion, réduction des charges de maintenance ; intégration de ces perspectives aux plans d'urbanisation, aux ZHUN et aux PCD ; intensification des échanges productifs avec les autres entreprises et intra-PMI (sous-traitance, répartition de la production, spécialisation des tâches, etc...).

## **I – La PMI : Problèmes de définition et doctrine**

### **1 – Quelques problèmes posés par la définition de la PMI**

Dès l'abord, un premier constat s'impose à nous, le chercheur est mal à l'aise dès qu'il s'agit de définir la petite et moyenne industrie : ce malaise tient au fait, contrairement aux autres formes d'industrie (la grande industrie étant évidemment plus facile à définir que l'artisanat), que la PMI est en étroite **relation avec le degré de développement du tissu industriel et d'intensification des échanges de biens qui s'y effectuent**. A la différence des autres formes (grande industrie et artisanat) la PMI pose d'emblée un problème **qualitatif** qui rend non opérante une recherche a priori (ou abstraite) des seuils quantitativement déterminés (des standards comme le nombre d'emplois, chiffre d'affaires, investissement, process technologique, gestion de l'unité, rapports au travail, structures des qualifications, taux d'encadrement, etc...).

En effet, la définition doit prendre en charge des aspects beaucoup plus complexes et qui sont relatifs (en gros) aux **types de machines** et à l'organisation du travail qu'imposent ces machines (1), aux **modes de gestion** et de prise de décision (2), à la **structure des qualifications** et aux relations entreprise/marché local du travail (3), au marché de l'entreprise (4) (les besoins que satisfait la PMI d'une façon générale).

**(1) L'équipement productif, machines, types de machines,**

**complexe de machines.** L'une des caractéristiques, à ce niveau, de la PMI est l'extrême dispersion technologique : la PMI peut être considérée comme l'espace productif où se "télescopent" et se combinent plusieurs âges technologiques et, s'il est nécessaire de parler d'un "seuil technologique moyen" (pour autant qu'on puisse le faire), l'on doit **tenir compte de l'existence des grandes entreprises**, à très forte intensité capitaliste et qui **imposent, par le haut**, les conditions générales de la productivité du travail et les normes d'utilisation des capacités de production (qui sont subies par la PMI), et **d'un secteur artisanal**, non structuré, informel, préindustriel, qui en constitue la limite inférieure.

L'on a pu constater, à travers deux études sur le secteur privé industriel et le pôle industriel de Annaba El Hadjar<sup>[1]</sup> **la discontinuité** (en matière technologique, d'organisation du travail, de structures de commandement, de gestion de l'unité de production, de rapports aux différents marchés) qui caractérise l'industrie sidérurgique et les formes productives périphériques (publiques, locales et privées). Les barrières à l'entrée, importantes dans la branche sidérurgie (où les seuils de rentabilité sont liés à la contrainte taille), accentuent d'une façon particulière cette discontinuité.

Dès lors, il conviendrait de se fonder davantage sur de véritables analyses monographiques pour mettre en évidence la combinaison, ou plus exactement, l'articulation organique des différents âges technologiques et la coexistence de seuils de productivité et de rentabilité différentiels. Ces analyses sont à même de rendre compte des conditions concrètes de fonctionnement du système industriel national et de permettre une définition, toute provisoire au demeurant, de la PMI qui soit rationnellement construite.

A quoi pourraient également aboutir ces études monographiques ? D'abord de conforter l'hypothèse d'une **PMI qui s'est constituée selon des voies hétérogènes**. Les développements parallèles et concurrents, depuis 1977, d'un large secteur privé, d'un grand nombre

d'EPL (Entreprise Publique Locale) et la montée en production de plusieurs projets des industries légères (autre appellation de la PMI) donnent à voir le secteur de la PMI tel qu'il s'est fait, en **fonction de stratégies, de logiques et de doctrines multiples, voire même contradictoires**.

Aussi, un sondage, même imparfait, au niveau des équipements productifs installés (et qui porte aussi bien sur l'aspect proprement technologique – génération, performances, intensité capitaliste etc... que sur les procédures et les modalités concrètes d'acquisition contractuelle, acquisitions échelonnées, assemblage de machines de marques et d'âges technologiques différents, achats d'occasion) rendrait possible la **détermination d'un "centre de gravité technologique"** prenant ainsi en charge les disparités signalées.

La réduction de ces disparités passera nécessairement par la rationalisation des procédures d'acquisition et l'homogénéisation des "paquets technologiques et leurs combinaisons concrètes. Il existe d'importantes différences dans les façons de gérer les processus de production. Les modalités de contrôle du travail et de son rendement, la discipline d'usine ou d'atelier, la division/parcellisation des tâches instaurées, l'organisation en équipes, les rapports de hiérarchie sont aussi hétérogènes que les complexes de machines qui les fondent.

Enfin, les conditions locales/nationales de fonctionnement et de reproduction du système industriel ont évidemment un profond impact sur l'organisation du travail et la régularité du processus technologique que vise cette organisation. La notion de dépendance technologique trouvera ici son application : problèmes de maintenance, d'approvisionnement en matières conformes, échanges inter-industriels nationaux, innovations technologiques ou bricolage. Telles sont les données à prendre en considération pour la détermination de ce "centre de gravité technologique" qui est donc étroitement lié au degré de développement atteint par le tissu industriel.

## **(2) Les modes de gestion et de prise de décision**

Les modes de gestion de l'entreprise (au sens large) et les caractéristiques de la prise des décisions qui intéressent la vie de l'entreprise sont liées à la fois aux technologies utilisées et aux contextes politico-économiques qui ont conditionné la mise en place et le développement d'un important système industriel.

D'une façon générale, l'on pourra dire que les **générations technologiques et les modes de gestion de l'espace productif sont en relation de congruence** : en d'autres termes, l'articulation entre le développement technologique et la recherche d'une meilleure gestion d'un appareil industriel est une des distensions principales, ajouterons-nous, de cette croissance.

Principale en ce sens qu'elle se situe à **l'intersection de plusieurs contraintes** : contraintes "pures" de rentabilité financière et de réduction des coûts ; contraintes politiques parce que les entreprises sont, dans notre pays, les instruments de réalisation d'une politique ; contraintes liées aux spécificités et aux rigidités des différents marchés qu'articule l'usine : celui de la force de travail ; celui de la technologie et des matières premières ; celui du marché de biens qu'elle est censée satisfaire.

Principale également parce qu'il va s'agir, selon nous, de l'enjeu central : on ne peut importer des machines, les installer, les faire fonctionner sans savoir (et être obligé) de les gérer, c'est-à-dire combiner quotidiennement des éléments aux histoires disparates et dont la réunion pose toujours problème : les machines sont généralement importées, la force de travail n'a pas les qualifications requises, la gestion courante de l'entreprise se heurte à des aberrations de tous genres. Tout comme les "paquets technologiques" d'âges différents qui coexistent au sein de la PMI ; il y aurait lieu de parler de modes de gestion plutôt que de gestion. En effet, parce qu'elles sont soumises à des tutelles différentes (intérieur, industries

légères, commerce, tourisme, habitat, agriculture, etc...) les entreprises qui relèvent de la PMI peuvent être très valablement considérées comme les "lieux" où se condensent les disparités et les divergences en matières d'organisation et de régulation du système industriel.

Par ailleurs, les formes juridiques et les cadres organisationnels sont hétérogènes : entreprises nationales, entreprises communales, sociétés de wilaya, offices, bureaux, syndicats de travaux, régies, etc... Cette multiplicité de régimes juridiques et de formes statutaires indique, à sa façon, l'importance prise par les problèmes de gestion et d'organisation de ces espaces productifs. Ces formes juridiques montrent également (et cachent en même temps) les modes concrets de gestion de l'entreprise. Apparemment elles n'indiquent pas du tout la congruence que nous avons signalée.

Quelles sont les stratégies mises en oeuvre ? Quelles sont les structures réelles de commandement et les formes précises de la discipline d'usine ?

Enfin les formes juridiques évoquées plus haut ne concernent que l'entreprise publique. Il faudrait prendre en charge l'existence d'entreprises privées et les modes de gestion qui les caractérisent : unicité et autonomie du centre de décision, gestion administrative très légère, réduction des dépenses de fonctionnement, comptabilité généralement prise en charge par une institution extérieure (cabinet d'expertise comptable par exemple).

### **(3) Structure des qualifications et relations au marché local de la force de travail**

Les auteurs qui se sont intéressés à la PMI ont unanimement insisté sur deux points : la PMI est fortement intensive en main-d'oeuvre ; les niveaux requis de qualification et la complexité des tâches sont relativement à la "portée" d'un marché local/national caractéristique des pays du Tiers-Monde.

Il est évident que, présenté de cette façon, le dossier PMI soit d'une grande séduction. En gros, la petite et moyenne industrie résoudrait les problèmes communs aux pays du Tiers-Monde et qui s'appelleraient : pression démographique très forte ; exode rural important; nombre de demandeurs d'emploi en hausse constante ; qualification rudimentaire ou nulle de la force de travail due à de mauvaises performances du système éducatif et de formation professionnelle. Cette simplicité de l'argumentation occulte **un danger futur réel ; ce dernier consistera dans la formation d'un marché «dual, dichotomisé»** : des grands pôles industriels, situés dans des régions urbanisées depuis longtemps, et qui bénéficient d'une tradition industrielle, à forte intensité capitaliste, grands consommateurs de main-d'œuvre qualifiée, de maîtrise et d'encadrement d'une part ; d'une part, la PMI utilisant une main-d'œuvre sans qualification, ou une population fraîchement déracinée de son terroir, reproduisant ainsi le sous-développement des arrière-pays et la domination économique et sociale des grands centres industriels traditionnels.

De plus, ces simplismes risquent de peser dans les choix technologiques futurs ; on privilégiera à chaque fois les projets intensifs en main-d'œuvre, reléguant au second plan les équilibres globaux de l'économie et l'intégration du système productif (sous-traitance par exemple ; cette dernière peut utiliser une main-d'œuvre très qualifiée et utiliser une technologie très sophistiquée : mécanique de précision, électronique, automatismes, électrotechnique, maintenance et entretien des équipements productifs).

Ainsi, la dimension "emploi" et structure des qualifications est à subordonner au même souci de comprendre la PMI de l'intérieur, la mettant en relation avec son environnement institutionnel et son marché de la force de travail.

#### **(4) Le marché de l'entreprise de type PMI**

A un certain moment, il était beaucoup moins difficile de se procurer

une machine complexe qu'une pièce détachée ou l'objet d'utilité courante. C'est dans ce cadre (entre autres) qu'est venue s'inscrire la réflexion sur la PMI (2e Plan quadriennal 1974 -1977). L'industrialisation génère des besoins nouveaux que l'on peut classer en deux catégories : les besoins des entreprises dans le cadre de l'intensification de leurs échanges : les besoins des ménages et des administrations dont la consommation augmente et se diversifie.

La notion de marché local prendrait ici son sens ; il s'agira de **mesurer l'impact de la PMI sur la prise en charge des besoins exprimés d'abord au niveau local** (commune, wilaya ou région) et de **s'interroger en même temps sur les méthodes d'évaluation des besoins**, qui fondent en dernière analyse, la légitimité économique et sociale de la PMI.

## **2 – Le point de vue de la doctrine**

Cet aspect sera très brièvement évoqué ; non qu'il soit secondaire, mais parce que les positions, tout comme les textes qui les définissent, sont relativement bien connus.

La doctrine (Plan quadriennal 74-77, Charte Nationale, Plan quinquennal 1980-84, etc...) assigne quatre missions à la PMI :

- La satisfaction des besoins en biens et services industriels ;
- la contribution à l'équilibre économique régional, à travers une série d'actions de développement intégré (PMU, PCD, ZHUN, Zones Industrielles, Carte Sanitaire, etc...)
- l'intégration du tissu industriel national, en créant et multipliant les points d'ancrage et d'échanges interindustriels et intersectoriels ;
- l'emploi, avec la nécessité de prendre en charge les spécificités du marché de la force de travail.

Si un bilan d'une politique PMI est à faire, ces objectifs qui lui sont fixés peuvent valablement constituer un cadre provisoire de référence, parce qu'ils se situent à un niveau de généralité suffisante, permettant



d'intégrer toutes les formes juridiques et organisationnelles qui se sont succédé (ou coexistées) depuis le début des années 1970, et prendre la mesure de la justesse de la doctrine en relation avec les croissances anarchiques des secteurs privé et public.

## **II – Le développement de la PMI : projets planifiés et pression des besoins**

Le rapport général du 2e Plan quadriennal (1974-1977) énonce une problématique de la PMI articulée à une réflexion globale sur le développement local ; en gros, la PMI est considérée comme un instrument de développement aux vocations multiples.

D'abord, l'appareil industriel mis en place entre 1967 et 1977 aura atteint un stade où la nécessité d'actions concertées en aval se fait sentir ; l'Etat s'institue en "intégrateur" du processus productif, puisque la PMI est liée avant tout à un projet centralement décidé. La PMI est donc conçue pour diffuser plus efficacement l'industrialisation parce qu'elle est mieux adaptée aux caractéristiques de son environnement économique et social (marché des produits, niveau local de qualification de la force de travail, etc...). Elle est ainsi suscitée parce que les points d'ancrage semblent se multiplier et les opportunités d'intégration deviennent plus réelles.

Ensuite, le projet PMI est intégré à une problématique de développement local, centrée sur la "permanence" de l'industrialisation ; ce développement local ne veut plus dire les éphémères Programmes d'équipement local des communes (P.E.L.), ni les chantiers Populaires de Reboisement (C.P.R.), ni même les Plans spéciaux de Wilaya, mais est une problématique cohérente sur la nécessaire liaison entre industrie, développement local, et satisfaction des besoins industriels et des populations.

Enfin, toujours d'après le Plan 74-77, les 504 projets PMI sont concentrés dans deux branches : les matériaux de construction, céramique et verres (MCCV), les industries sidérurgiques,

métallurgiques, mécaniques et électriques (ISMME). Cette concentration montre bien le souci principal : les projets de développement (local et national) sont générateurs d'une forte demande de produits directement liés ou connexés (productivement) aux B.T.P. Les projets ISMME vont concerner toute la quincaillerie, la chaudronnerie, la construction métallique (charpente), la petite fonderie, la menuiserie industrielle, etc...

Près de 10 ans après le lancement des premiers projets, l'étude de l'évolution de l'entreprise publique locale – qui est le seul champ d'analyse à avoir quelque consistance – **met en évidence le phénomène de la surconcentration dans les BTP et les MCCV** (nous incluons la PMI dans l'entreprise publique locale au sens large). Les unités manufacturières au sens strict sont en deçà des projets programmés ; on en dénombrait 15 (sur 504) à la fin de la période quadriennale (1977). Sous la pression donc des formidables besoins générés par le développement industriel, dont la satisfaction est nécessaire aussi bien au maintien du rythme de l'accumulation que pour la préservation de la stabilité économique et sociale, la décennie 1970 va voir se développer un **grand nombre d'entreprises locales (APC et Wilaya, S.I.T. également) de réalisation.**

#### **Tableau1 – Projets PMI inscrits au 2e Plan quadriennal 1974-1977(+)**

BRANCHES	NOMBRE DE PROJETS
Matériaux de construction	200
Industrie des métaux	67
Bois et papiers	49
Industries agro-alimentaires	13
Textiles	10
Chimie légère	8
<b>Sous-total PMI au sens strict :</b>	<b>356</b>
Artisanat traditionnel	12
Artisanat de service	10
Tourisme et thermalisme	106
<b>Total Entreprises des Collectivités locales</b>	<b>504</b>

**Source** : Rapport général du Plan Quadriennal 1974-1977 et la PMI - pré-rapport, juin 1979 - Ministère des Industries Légères, p. 5.

**Tableau 2 – Bilan par branche actualisée au mois de Mai 1976 (+)**

BAE ou segment de branche	Nombre de projets	investissements alloués (10 <sup>3</sup> DA)	Nombre d'emplois
Briqueterie, tuilerie	26	319.431	909
Carrières-agrégats, concassage	75	242.111	1.593
Menuiserie générale	49	244.579	2.342
Unités de services polyvalents	42	96.970	1.672
Agglomérés et éléments en béton	33	169.180	955
Carreaux granito ou autres	53	282.615	1.656
Unités de chaux et plâtre	25	164.806	645
Mécanique, charpente, chaudronnerie	50	345.851	2.261
Industrie du papier et imprimerie	14	25.251	210
Industries alimentaires	8	50.680	815
Transformations diverses	19	28.780	117
Stations de compostage	5	21.520	60
Tourisme local et aménagement	86	245.760	1.075
Industries artisanales traditionnelles	112	300.731	4.140
<b>TOTAL</b>	<b>597</b>	<b>2.538.731</b>	<b>18.450</b>

(+) Source : Ministère des Industries légères, prérapport, op. cité. p. 6.

Si l'on exclut l'artisanat traditionnel (112 projets), les projets du tourisme et aménagement (86), les stations de compostage (5) et les 42 unités de services polyvalents (entretien et maintenance), les industries manufacturières occupent une place

**prépondérante.** Les industries liées aux BTP se sont vues accorder une importance considérable (261 projets, 8.872 emplois prévus, 1.422.721.10<sup>3</sup> DA d'investissements). La PMI est donc bien présente dans le Plan quadriennal, sous sa forme "pure".

Quel bilan peut-on faire en 1980 de ce secteur de la PMI ?

Tout d'abord, signalons que les projets inscrits aux deux plans 1970-1973 et 1973-1977 et relevant des Sociétés Nationales ne sont pas concernés par ce bilan ; d'une part, parce que la Société Nationale a une stratégie de développement formulée au niveau du marché national, et, au plan technologique opte toujours pour une génération de machines uniformément répartie à travers ses unités. D'autre part, la PMI est étroitement liée à la collectivité locale, dont elle est l'instrument économique, et est donc sous sa tutelle (APC, Daïra ou Wilaya).

**Tableau3 – Bilan des entreprises de production sous tutelle des Collectivités locales (+)**

B.A.E.	Nombre d'entreprises		Effectif		Chiffres d'affaires	
	Commune	Wilaya	Commune	Wilaya	Commune	Wilaya
M.C.C.V.	124	32	3.014	4.607	263.817.166	310.635.387
I.S.M.M.E.	25	10	3.787	231	395.197.735	37.779.098
Textiles	12	3	324	46	32.014.806	3.091.926
Alimentaires	15	3	386	181	24.163.132	15.054.135
Artisanat traditionnel	20	4	379	164	33.276.189	10.000.000
Imprimerie	5	19	215	573	15.993.453	55.015.767
Menuiserie	30	09	218	635	27.799.763	47.680.503
Divers	14	11	676	1.086	52.178.316	81.026.322
Tapiserie	10	—	655	—	3.398.460	—
SOPROGIL	—	6	—	255	—	8.091.000
S / Total	255	77	9.664	7.778	847.839.038	569.274.138
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>332</b>		<b>17.442</b>		<b>1.417.113.276 DA.</b>	

(+) Source : Ministère de l'intérieur, DGCL, DUE locales, statistiques relatives aux entreprises de wilaya et de communes... Juillet 1982, p. 9.

**Tableau 4 – Bilan des entreprises du BTP et des Transports sous tutelle des collectivités locales (1981)**

(+)			
Types d'entreprises	Nombre d'entreprises	Effectif	Chiffres d'affaires (DA)
Entreprises de Wilaya	233	53.582	2.777.781.731
Entreprises communales	539	55.962	1.574.431.190
S.I.T. et transports	101	15.367	750.538.337
<b>TOTAL</b>	<b>873</b>	<b>124.911</b>	<b>5.102.741.258</b>

(+) Source : Ministère de l'intérieur, DGCL, DUEL, Statistiques 1981, Juin 1982. p. 9.

**Tableau 5 – Bilan des entreprises (réalisation, services et production) sous tutelle des collectivités locales 1980/1981 (+)**

Types d'entreprises	Nombre d'entreprises	Effectif	Chiffres d'affaires (80-81)
Entreprises de production	332	17.442	1.417.113.276
Entreprises BTP et transports	873	124.911	5.102.741.258
<b>TOTAL</b>	<b>1.205</b>	<b>142.353</b>	<b>6.519.854.534</b>

(+) Source : Idem que tableaux 3 et 4.

A lire ces tableaux, la direction prise par la croissance des entreprises à vocation locale (y compris la PMI) est relativement claire :

#### – au niveau de la PMI au sens strict

Les industries qui sont traditionnellement en "relations de connexion productive" avec les Bâtiments et Travaux Publics sont prépondérantes. Ainsi, les ISMME, les MCCV et la sous-branche "menuiserie" comptent 230 entreprises sur un total de 332 (soit 70 %), occupent 12.500 salariés sur les 17.500 employés par la PMI, ont réalisé 1.090 millions de DA sur un total de 1.417 millions de DA en 1980.

#### – au niveau des entreprises de réalisation et de transport

Une analyse rapide des données présentées aux tableaux 3, 4 et 5 pourrait montrer un grand écart de productivité entre entreprises de

Wilaya et entreprises communales. Si l'on se fonde sur le ratio C.A./salarié, (qui est imparfait mais indique toutefois l'efficacité de la gestion, surtout dans les BTP, **l'entreprise de Wilaya réalise par salarié un C.A. supérieur de 50 % à celui réalisé dans les Entreprises Communales.**

Il n'est pas dans notre propos de faire l'analyse de la rentabilité des entreprises publiques locales, mais les chiffres sont des indicateurs intéressants et éclairent d'une façon précise les problèmes soulevés auparavant.

D'une façon générale, la productivité du travail (et la rentabilité des facteurs) est plus intensive dans les entreprises de la PMI que dans les BTP et les transports : qu'on en juge, 17.500 salariés réalisent un chiffre d'affaires de 1.417 millions de DA ; 124.911 salariés (BTP et transports) ont réalisé un chiffre d'affaires de 5.102 millions de DA.

## **Quelques conclusions**

1 – On ne peut discuter de la PMI en Algérie sans intégrer dans ce débat le secteur privé industriel (et des BTP) ; ce dernier a représenté, jusqu'à une date récente, le seul exemple de PMI, le secteur public s'orientant davantage vers les secteurs "lourds" (même dans les industries des biens de consommation : minoterie, semoulerie, chaussures, confection, tissage, etc...).

2 – En d'autres termes, il n'est pas du tout fortuit que l'on soulève la question de la PMI (publique en premier lieu) après avoir légiféré et décidé sur l'avenir du secteur privé national ; les deux questions sont liées.

3 – Comme tous les problèmes socio-économiques débattus au cours des dernières années, celui de la PMI pose inévitablement la question du développement économique et social et du projet de société. Aussi, le débat sur la PMI n'est pas d'ordre technique seulement, il est plus fondamentalement évocateur des nouvelles tendances prises par

le développement économique et est à rapporter à l'émergence de nouvelles forces sociales porteuses de projets sociaux divergents, voire contradictoires à terme.

4 – On ne peut donc évacuer le dynamisme social et politique généré par la multiplication de ces centres de pouvoir économique, ni passer sous silence le danger que représente, d'ores et déjà, la défense de la liberté d'entreprendre, même si cette dernière est entravée des traditionnelles garanties (agrément, registre de commerce, AGI, etc...).

5 – La structuration de la société algérienne est encore à venir ; il importe de prévoir les rapports de forces et de pouvoir que les transformations économiques vont induire ; c'est aujourd'hui que se préparent les débats de demain.

## Notes

---

**[\*]** Chercheur au CREA.

**[\*\*]** Communication présentée au Séminaire National sur la P.M.I., Alger du 11 au 13 avril 1983.

MARIE-FRANCE GRANGAUD[\*]

## **Rôle de la sécurité sociale en Algérie**

Progressivement mis en place dans notre pays à partir de la 2ème guerre mondiale, notre système de sécurité sociale considéré comme un acquis des travailleurs n'a pas globalement été remis en cause. Il a évolué, élargissant le champ des personnes couvertes, uniformisant certains avantages et unifiant partiellement les régimes. Le projet de refonte, en chantier depuis plusieurs années et qui paraît sur le point d'aboutir, parfaîra cette évolution conforme au demeurant aux recommandations de l'Organisation Internationale du Travail.

Notre société a cependant connu des bouleversements importants et il semble intéressant de situer la place et de réexaminer le rôle actuel de ce système de sécurité sociale, surtout si l'on considère qu'il met en jeu des flux financiers importants. En effet, selon les évaluations du plan annuel publié par le Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, les transferts, non compris le financement de la médecine gratuite, représentent en 1981, 16 % des revenus disponibles des ménages, ce qui par rapport à la part des transferts dans les revenus disponibles des ménages d'Europe de l'Ouest reste relativement faible[1], mais cette part tend à augmenter. Près de la moitié du volume total des transferts est servie dans le cadre de la sécurité sociale. Or, si la formation et la répartition du revenu direct des ménages (revenus de travail), ont fait l'objet d'une attention très poussée en particulier dans le cadre du SGT, par contre la part socialisée de ce revenu – dans laquelle il faudrait d'ailleurs inclure les consommations collectives d'éducation, santé... – n'a guère été étudiée. A quels besoins répond actuellement la sécurité sociale et



de quelle façon ? Quels groupes sociaux en bénéficient ? Dans la mesure des informations disponibles, cette étude tente de répondre à ces différentes questions. La première partie est une présentation générale de notre système de sécurité sociale, la deuxième partie est consacrée à l'analyse critique des opérations de sécurité sociale et en conclusion sont discutés certains aspects de ce système.

## **1ère Partie : Présentation générale**

Avant d'aborder le problème du rôle de la sécurité sociale dans notre société, il paraît important de bien situer le système de sécurité sociale tel qu'il fonctionne actuellement ainsi que son évolution depuis l'indépendance, ne serait-ce que pour clarifier le vocabulaire propre à ce système.

### **I – Les risques couverts par la sécurité sociale**

Héritière d'un système d'assurance, la sécurité sociale continue d'utiliser une classification en terme de risques. La classification qui suit est celle du régime général lequel couvre la majorité des assurés et c'est, par ailleurs, celle qui a servi de cadre pour les différentes lois actuellement en discussion parlant sur la refonte du système de sécurité sociale. Le tableau 1 résume la classification des risques. Chacun de ceux-ci peut donner lieu à 2 types de prestations : les prestations en espèces qui sont destinées soit à remplacer un revenu supprimé pour cause de maladie, maternité, invalidité, décès ou pour cause de vieillesse, soit à assurer un complément de revenu pour couvrir des charges supplémentaires (prestations familiales) ; les prestations en nature dont l'utilisation est préaffectée, qui sont soit des prestations directes (sanitaires ou familiales) offertes dans des unités gérées par la sécurité sociale (centres médico-sociaux, centres familiaux), soit les remboursements de frais (essentiellement des frais médicaux).

Les risques couverts par la sécurité sociale n'ont pas subi de modification depuis l'indépendance si ce n'est le transfert aux

organismes de sécurité sociale du risque Accident de Travail et Maladies Professionnelles, géré jusqu'en 1966 par des organismes d'assurance, système encore en vigueur actuellement dans le régime agricole.

## **II – Les régimes**

La nomenclature des régimes de gestion de la sécurité sociale n'aura qu'un intérêt historique quand la refonte du système de sécurité sociale entrera en vigueur. En effet, l'unification des différents régimes est, en plus de l'uniformisation des avantages, un objectif important de cette refonte. Les régimes actuels, tels qu'ils sont présentés dans le tableau 2, représentent déjà un degré important d'unification en regard de la pléiade de régimes existant au moment de l'indépendance. Ce fort morcellement de la couverture sociale à l'époque coloniale, articulé à une organisation étroitement professionnelle et correspondant à des prestations de niveau très hétérogène, permettait à l'évidence au régime colonial de privilégier certains secteurs au détriment d'autres. Entre les différents régimes sous tutelle du Secrétariat d'Etat au Affaires Sociales, c'est-à-dire à l'exception de la CNMA (régime agricole sous tutelle du MARA) et de la CGRA (régime de retraite des fonctionnaires sous tutelle du Ministère des Finances), existe une compensation assurée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. On a ajouté à ce tableau le régime "émigration" qui concerne les familles des nationaux résidents à l'étranger qui bénéficient d'une convention en matière de sécurité sociale (France, Belgique, Tunisie, R.D.A.).

### **Tableau n° 1 : Risques couverts par la Sécurité Sociale**

Nature du "risque"	Type de prestation	
	En espèces	En nature
<b>Assurance sociale</b> Maladie Maternité Invalidité Décès	Revenus de remplacement - Indemnités journalières pour maladie ou maternité - Pension d'invalidité - Allocation décès	Remboursement de frais médicaux : médicaments sans analyses, appareillage, accouchement, hospitalisation, cures . . . - Prestations gratuites dans les centres médico-sociaux
<b>Accidents du travail et maladies professionnelles</b>	• Indemnités journalières • Pension	- Remboursement de frais de soins et de réadaptation
<b>Prestations familiales</b>	• Allocation pour enfant à charge ainsi que dans certains régimes : • Allocation pour conjoint à charge • Prime de scolarité	- Séjour en maisons familiales ou centres de vacances
<b>Retraites</b>	Pension directe ou de reversion	

**Tableau n° 2 : Organisation de la sécurité sociale au 30/03/1983**

Tutelle	Régimes existants au 30/03/1983	Nombre d'assurés en 1982
<b>SECRETARIAT D'ETAT AUX AFFAIRES SOCIALES</b>	Régime général • Caisses régionales : les CASOR • CAAV : Caisse Vieillesse à compétence nationale • Caisse nationale de sécurité sociale	1.896.000
"	Régime des fonctionnaires (les mutuelles dans les secteurs où elles existent gèrent les prestations d'assurance sociale)	402.000
	Régime des Mines	32.000
	Régime des gens de mer	18.500
	Régime SONELGAZ	23.000
	Régime SNTF	18.000
	Régime des non-salariés non agricoles	326.000
	Emigration (convention de réciprocité)	150.000
<b>MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REVOLUTION AGRAIRE</b>	Régime agricole (Autogestion, CAPAM, R.A., et Offices Agricoles)	466.000
<b>MINISTERE DES FINANCES</b>	CGRA (gère la retraite des fonctionnaires)	
<b>Nombre total d'assurés résidents :</b>		<b>3.181.000</b>

**Source :** Enquête personnelle.

### III – Les assurés

Entre 1970 et 1980, le nombre des assurés sociaux à titre personnel a triplé, passant de 906.000 à 2.829.000 et si l'hypothèse de plein emploi se réalisait il dépasserait 6 millions en 1990. C'est dire qu'une partie de plus en plus importante de la population en bénéficie directement.

## **1 – Les catégories de bénéficiaires (tableau 3.1.)**

Certaines catégories d'assurés bénéficient de l'ensemble des prestations : les salariés non agricoles, les fonctionnaires et agents des collectivités locales (dont une partie des prestations ne transite pas par un organisme de sécurité sociale mais est versée directement par l'employeur), les travailleurs de l'autogestion et des CAPAM (coopératives d'anciens moudjahidine). Pour ces dernières catégories, le droit aux prestations familiales n'a débuté qu'en 1971 et à un taux très bas. Nous y reviendrons par la suite. Le reste des salariés agricoles et les attributaires de la R.A. bénéficient de certaines prestations seulement. Les travailleurs non salariés non agricoles, outre la retraite et les prestations en nature d'assurance sociale, sont couverts pour les risques invalidité et décès. Les indépendants agricoles ne bénéficient d'aucune protection de même que les actifs sans travail, si ce n'est l'accès à la médecine gratuite qu'on peut assimiler à une prestation sociale.

Une partie des inactifs bénéficient à titre personnel de certaines prestations sociales : les étudiants et élèves des centres de formation, les titulaires de pensions, les veuves non remariées d'un assuré social... Enfin les enfants à charge d'un assuré (enfants de moins de 17 ans ou ceux de moins de 21 ans qui poursuivent des études), ainsi que le conjoint à charge et plus récemment les ascendants à charge peuvent bénéficier des prestations en nature de l'assurance maladie et maternité à titre d'ayant droit. Ainsi, en 1980, tous les occupés du secteur non-agricole et leurs ayants droit bénéficient au moins de l'assurance sociale. Par contre, environ 1/3 seulement des occupés du secteur agricole en bénéficie.

## **2 – Nombre d'assurés sociaux**

Au total donc actuellement près des 2/3 de la population bénéficient de l'assurance sociale (tableau 3.2.).

Avec la refonte, le bénéfice des prestations s'étendra à l'ensemble de la population occupée y compris les travailleurs partiellement occupés. De ce fait elle couvrira à terme la quasi-totalité de la population.

<b>Tableau 3.2. : Nombre de bénéficiaires de l'Assurance Sociale (en 10<sup>3</sup>)</b>			
	1980	1981	1982
<b>Bénéficiaires à titre d'assuré</b>			
• Régime général	1.595	1.920	1.896
• Régime des fonctionnaires	370	388	402
• Régimes spéciaux	80	86	91
• Régime agricole	481	466	466
(dont offices)	(118)	(116)	(111)
• Régimes des non-salariés	313	311	(326)
<b>TOTAL ASSURES</b>	<b>2.839</b>	<b>2.971</b>	<b>3.181</b>
dont inactifs (estimation)	(296)	(321)	(366)
Bénéficiaires au titre d'ayants droit (estimation)	8.000	8.300	8.500
<b>TOTAL BENEFICIAIRES</b>	<b>10.800</b>	<b>11.300</b>	<b>11.700</b>
<b>Population totale</b>	<b>18.969</b>	<b>19.584</b>	<b>20.220</b>
% Assurés	57 %	58 %	58 %
<b>Population active</b>	<b>3.820</b>	<b>3.966</b>	<b>4.119</b>
% Assurés	66 %	67 %	68 %
<b>Population occupée</b>	<b>3.150</b>	<b>3.270</b>	<b>3.220</b>
• non agricole	2.180	2.310	2.460
• agricole (équivalent plein emploi)	970	960	960
Sans travail (équivalent plein emploi)	670	696	699

### 3 – Les bénéficiaires des prestations familiales et de retraites (tableau 3.3.)

Les prestations familiales sont versées aux salariés du secteur non-agricole, aux fonctionnaires et aux travailleurs de l'autogestion et des CAPAM. Au total, 40 % environ des enfants de 0 à 17 ans en bénéficient. Le nombre des retraités croît rapidement mais un tiers seulement de la population masculine en âge d'en bénéficier dispose d'une pension.

4 – On peut remarquer, en conclusion de cette présentation, que malgré une extension certaine des personnes protégées, le système

de sécurité sociale garde dans notre pays un caractère résolument professionnel, que le projet de refonte ne remet pas en cause. C'est dire qu'il laisse hors de la protection certaines catégories d'inactifs (aveugles, handicapés) progressivement pris en charge par un système d'assistance, mais aussi les actifs sans travail.

Un seul risque est couvert de manière universelle : le risque maladie. L'instauration de la médecine gratuite a opéré le passage d'un système mixte assurance/assistance, à un système universel, limité il est vrai au secteur public de santé. Mais cette mesure s'est réalisée sans que se modifie le fonctionnement antérieur de la sécurité sociale dans le domaine de la santé, ce qui n'est pas sans poser de problèmes.

**Tableau 3.3 : Prestations familiales : Nombre d'enfants bénéficiaires (en 10<sup>3</sup>)**

	1980	1981	1982
Salariés non agricoles	2.600	2.750	2.950
Fonctionnaires et coll. locales (estimation)	680	713	739
Travailleurs agricoles	358	355	682 (1)
<b>Nombre total d'enfants bénéficiaires</b>	<b>3.638</b>	<b>3.818</b>	<b>4.371</b>
Nombre total d'enfants de 0 à 16 ans	9.429	9.689	9.950
<b>% enfants bénéficiaires</b>	<b>38 %</b>	<b>39 %</b>	<b>44 %</b>

(1) Y compris les travailleurs des offices.

**Retraites et pensions de vieillesse : Nombre de bénéficiaires (en 10<sup>3</sup>) (évaluation)**

	1980	1981	1982
Nombre de pensions directes	138	161	190
Nombre de pensions de reversion	23	28	35
<b>Nombre total de retraités</b>	<b>161</b>	<b>189</b>	<b>225</b>
Population masculine de plus de 60 ans	483	497	510
<b>% de retraités = <math>\frac{\text{retraite directe}}{\text{pop. masc. + 60 ans}}</math></b>	<b>29 %</b>	<b>32 %</b>	<b>37 %</b>

## 2ème Partie : Les opérations de sécurité sociale

L'intérêt de cette partie, pourtant centrale, de notre étude se trouve fortement limité du fait de la faiblesse des informations statistiques disponibles. En particulier, l'analyse de la répartition des prestations de la sécurité sociale entre les différents groupes sociaux est impossible. Il a été seulement possible dans certains cas de comparer les prestations moyennes des assurés des différents régimes.

L'informatisation, en cours, des opérations de sécurité sociale devrait permettre à l'avenir de fournir les éléments d'une analyse plus fine, à condition toutefois que les données soient publiées.

## **I – Les recettes de sécurité sociale**

Il est fait légalement obligation aux employeurs et aux salariés ainsi qu'aux non-salariés du secteur non agricole d'adhérer à la sécurité sociale et de payer des cotisations. Ces cotisations constituent l'essentiel des recettes de sécurité sociale, il n'y a pas de contribution de l'Etat à ces recettes. Depuis 1978, les recettes de sécurité sociale apparaissent comme parafiscalité dans la loi des finances. Cette assimilation, si elle peut paraître instillée au plan juridique, n'est pas habituelle et a été controversée. L'UGTA notamment a exprimé la crainte de voir se renforcer le contrôle de l'État sur l'utilisation des fonds de la sécurité sociale.

### **1 – Assiette des cotisations**

Les cotisations sont assises sur le salaire. Une part est à la charge des salariés et une part à la charge des employeurs. Le salaire soumis à cotisation est limité par un plafond dont le montant est actuellement de 2.000 DA/mois (les cotisations de retraites des fonctionnaires font exception : elles sont assises sur la totalité du salaire). Sauf pour ce cas particulier on remarque que, au contraire de l'impôt, les cotisations sont proportionnelles au salaire jusqu'à 2.000 DA et dégressives au-delà.

### **2 – Les taux de cotisation**

Les taux de cotisation diffèrent notablement selon les régimes, et le tableau se complique encore si on introduit les régimes complémentaires d'assurance volontaire. On peut simplement souligner que, proportionnellement à leur revenu, les fonctionnaires cotisent plus (en part salariale) que les assurés du régime général qui à leur tour cotisent plus que ceux du régime agricole, encore que l'écart entre ces deux derniers régimes se soit réduit du fait de l'augmentation importante en 1982 des taux du régime agricole. Par ailleurs, l'effet de plafond joue globalement, compte tenu du niveau des salaires, beaucoup plus en faveur des salariés non agricoles que des salariés agricoles.

Ces disparités sont appelées à disparaître dans le cadre de la refonte. Il est prévu l'unification des taux de cotisation (avec probablement maintien à titre transitoire de taux minorés pour l'agriculture), la suppression des régimes complémentaires, et surtout le déplafonnement de l'assiette de cotisation.

### **3 – Volume des cotisations**

Le volume des cotisations est donc fonction du niveau de l'emploi et des salaires. Sous l'effet de ces deux paramètres, il a enregistré en dinars courants, une croissance annuelle de 21 % au cours des cinq dernières années (tableau 4.2.).

A titre de comparaison, on a indiqué dans le tableau le volume des recettes fiscales et de certaines dépenses de l'Etat. Les cotisations sociales sont égales à environ 15 % des recettes fiscales totales. Elles sont très largement supérieures à l'impôt sur le revenu hors fiscalité pétrolière (près de 180 % de cet impôt pour l'année 1980). Pendant la même année 1980, le montant des cotisations était égal à cinq fois celui du budget de fonctionnement du Ministère de la Santé.

#### **Tableau 4.1. : Taux de cotisation**



	Taux global de cotisation	Part patronale	Part salariale
Salariés non agricoles — Régime général — Régime complémentaire	29,25 (1) 6	24,75 (2) 3	4,5 } 3 } 2,25
Régime fonctionnaire — CAMPES — CGRA	6,5 18	3,25 12	3,25 } 6 } 2,25
Régime agricole — Régime général (3) — Régime complémentaire (4)	21,5 11,5	17,5 6,5	4 5

(1) Ce taux constitue un taux moyen étant donné que les taux de cotisation pour accident du travail varient de 2 à 7 % selon la branche d'activité, la moyenne se situant à 5 % entièrement à la charge de l'employeur.

(2) Les cotisations sont destinées à la couverture des prestations en nature de l'assurance sociale. Les prestations en espèces et les prestations familiales sont versées directement par l'Etat.

(3) Non compris les cotisations d'accidents du travail dont le montant n'est pas assis sur les salaires.

(4) Le régime complémentaire agricole compte très peu d'adhérents (environ 2.000).

Cela montre l'importance de ces cotisations. C'est précisément l'importance de ces ressources qui font du contrôle des dépenses de sécurité sociale un enjeu important.

**Tableau 4.2. : Cotisation - Importance relative. Unité : 10<sup>6</sup> DA**

	1978	1979	1980	1981	1982
Cotisations sociales	5.561	6.907	8.033	9.646	11.923
Recettes fiscales totales	35.397	44.844	57.770	68.305	85.000
Impôt sur le revenu					
• Fiscalité pétrolière	17.365	26.516	37.658	46.180	56.829
• Contributions directes	3.984	5.152	4.547	3.830	5.972
Dépenses de fonctionnement des Administrations Publiques	17.575	20.090	26.789	36.195	42.238
dont Ministère de la Santé	1.099	1.204	1.606	2.044	2.517
Cotisations sociales / Recettes fiscales	16 %	15 %	14 %	14 %	14 %
Cotisations sociales / Contributions directes	140 %	134 %	177 %	252 %	200 %

## **II – Les dépenses de sécurité sociale**

1 – Les dépenses de sécurité sociale, telles qu'elles sont présentées par les organismes de sécurité sociale ou telles qu'elles apparaissent dans le volet "dépenses sociales des agents économiques", du Plan Annuel, présentent des différences significatives.

Les organismes de sécurité sociale incluent dans les prestations d'assurance sociale leur participation au financement des secteurs sanitaires. En effet, cette participation a pris historiquement la suite des remboursements effectués par la sécurité sociale aux hôpitaux pour les frais d'hospitalisation des assurés sociaux. Dès 1973, pour des raisons liées aux problèmes de gestion des hôpitaux, les remboursements ont laissé la place à un forfait, "le forfait hôpital" ; c'est toujours sous cette appellation que les organismes de sécurité sociale désignent leur participation au budget des secteurs sanitaires. Une modification importante est cependant intervenue depuis l'instauration de la médecine gratuite dans les unités du secteur public : la participation des organismes de sécurité sociale est fixée, annuellement dans le cadre de la loi de finances, ce qui répond davantage à un souci d'équilibre global des dépenses de l'Etat qu'elle ne renvoie à sa définition originelle de "remboursement".

Dans la présentation des opérations de sécurité sociale dans le plan annuel, sont désignés comme "excédents" toutes les recettes de sécurité sociale qui ne sont pas affectées à la couverture des prestations stricto sensu c'est-à-dire n'incluant ni la participation au financement de la médecine gratuite, ni les investissements de l'action sanitaire sociale et familiale (A.S.S.F.). Cette présentation limite le rôle de la sécurité sociale au versement des prestations, l'Etat exerçant un contrôle strict sur l'utilisation des excédents : fixation de la participation au financement des secteurs sanitaires dans la loi de finances, insertion des investissements de la sécurité sociale dans le cadre du programme général des investissements et application à la sécurité sociale des procédures courantes de conduite des

investissements publics (plan annuel 1983, p. 63).

## 2 – Volume et structure des dépenses

Le volume global des dépenses de sécurité sociale a cru plus fortement que la PIB (tableau 5.1.) passant de 2,7 % de la PIB en 1974 à 3,6 en 1978, 4,1 en 1980 et 5,2 en 1982 (ceci compte non tenu des investissements dont le volume prend en 1982 une grande importance).

<b>Tableau 5.1. : Évolution du volume des prestations sociales. Unité : 10<sup>6</sup> DA</b>									
	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Prestations Sociales	1.267	1.452	2.031	2.311	3.049	3.942	5.767	7.143	9.402
P.I.B.	47.592	49.975	60.734	72.752	85.599	109.888	138.290	66.500	80.000
% PS/PIB	2,7	2,9	2,3	3,2	3,6	3,6	4,1	4,3	5,2

Sources : Annuaire Statistique de l'Algérie et Plan Annuel 1983.

La structure de ces prestations s'est modifiée (tableau 5.2. et 5.3.). La part relative des prestations familiales s'est fortement réduite au profit des assurances sociales et surtout des retraites. Curieusement, cette évolution est la même que celle décrite dans les pays européens (et qui est mise en relation dans ces pays avec le vieillissement de la population et le faible taux de natalité). Dans notre pays il faut évoquer plutôt :

- l'accès récent à la retraite,
- l'amélioration du niveau des retraites,
- la stagnation du niveau des prestations familiales,
- le fort accroissement du financement des secteurs sanitaires et de remboursements de soins.

Nous allons maintenant examiner plus en détail le contenu et l'évolution des diverses prestations.

**Tableau 5.2. : Répartition des dépenses de sécurité sociale (sauf investissements). Unité : 10<sup>6</sup> DA**

	1981	1982	1983
Assurance sociale	1.519	1.902	2.195
Accidents de travail	288	408	430
Prestations familiales	1.755	2.334	2.430
Retraites	1.573	2.198	2.751
ASSF (Fonctionnement)	246	504	542
Participation à la médecine gratuite	1.410	1.800	2.102
<b>Total des dépenses (sauf investissements)</b>	<b>7.389</b>	<b>9.906</b>	<b>11.265</b>

Source : Sécurité Sociale.

**Tableau 5.3. : Structure des prestations de sécurité sociale**

RISQUE	ANNEE		1980		1981		1982	
	1969	1974	A	B	A	B	A	B
Assurance sociale	34,4	31,3	26,1	40,0	27,8	4,31	26,9	40,5
Prestations familiales	56,6	42,1	31,8	28,4	33,3	25,8	31,5	25,5
Retraites	7,6	18,3	28,3	22,5	29,6	23,2	30,1	24,0
Accidents du travail	1,3	2,1	3,2	4,2	54,1	4,3	4,5	4,5
<b>Total des prestations</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

A – Non compris la participation de la sécurité sociale à la médecine gratuite ("forfait hôpitaux") comptabilisée par la sécurité sociale dans les prestations d'Assurance.

B – Y compris le "forfait hôpitaux".

## 1 – Les prestations d'assurance maladie, maternité, invalidité et décès (tableau 6)

Le volume des prestations en espèces, non négligeable, représente 18 à 20 % du total des prestations alors qu'il ne concerne pas les assujettis au régime fonctionnaire. Les indemnités journalières représentent la part la plus importante de ces prestations, suivies par les allocations décès (12 mois de salaires versés à la veuve au décès d'un assuré social). Les pensions d'invalidité ont une importance moindre.

Dans les prestations en nature, on note l'importance énorme des remboursements de soins à l'étranger. Ils égalent en 1980 le 1/5 du

budget total des secteurs sanitaires et la moitié de la participation de la sécurité sociale à leur fonctionnement. Les autres remboursements sont, pour la plus grosse part, des remboursements de produits pharmaceutiques. Les médicaments prescrits par ordonnance sont remboursés aux assurées à 80 % de leur prix d'acquisition. Les remboursements des consultations privées sont effectués sur la base de 80 % des tarifs de responsabilité de la sécurité sociale, tarifs qui en principe s'imposent au praticien. Ces tarifs ont fait en 1982 l'objet d'une réévaluation.

**Tableau 6 : Volume des prestations d'assurance sociale.  
Unité : 10<sup>6</sup> DA**

	1980	1981	1982
Prestations en espèces	220	306	338
Prestations en nature	961	1.213	1.564
Soins à l'étranger	500	588	810
Autres remboursements	461	625	754
<b>Total des prestations</b>	<b>1.182</b>	<b>1.519</b>	<b>1.902</b>
Participation au financement des secteurs sanitaires	1.126	1.410	1.800

D'après le Plan Annuel 1983.

**Tableau 7 : Prestations en nature d'assurance sociale  
Montant annuel moyen des prestations par assuré selon  
le régime**

**7.1.: Ensemble des prestations en nature. Unité : DA**

	1968	1980	1981	1982
Régime agricole	50	145	137	176
Régime général	250	370	475	500
Régimes spéciaux	500	629	637	830
Régimes fonctionnaires	400	525	546	706
Régimes non-salariés	—	177	209	525
Prestation unitaire moyenne		338	408	491

**7.2. : Remboursement de soins à l'étranger. Unité : DA**

	1980	1981	1982
Régime agricole	65	45	82
Régime général	181	217	264
Régimes spéciaux	281	274	295
Régimes des fonctionnaires	303	293	410
Régimes des non-salariés	176	182	245
Remboursement unitaire moyen	176	198	255

Les tableaux 7.1. et 7.2. indiquent le montant moyen par assuré des remboursements effectués dans les différents régimes. L'écart, en 1981, entre le montant moyen des remboursements pour un assuré du régime agricole et pour un assuré du régime de fonctionnaire est de 1 à 4, le régime général se situant dans une position intermédiaire. Cet écart, notons-le, a diminué depuis 1968 où il était de 1 à 8. Quand on considère les soins à l'étranger, l'écart est encore plus marqué.

Ces écarts, bien évidemment, ne sauraient s'expliquer par un état de santé plus favorable pour les affiliés du régime agricole ; la situation est très exactement inverse. L'écart signifie simplement que l'existence d'un droit ne garantit pas l'exercice de ce droit.

## 2 – Les prestations familiales

Les prestations familiales ne semblent guère entretenir de relation avec le travail. Pourtant, dans notre pays, seuls les salariés en bénéficient, encore était-ce, jusqu'à récemment, de façon inégale selon les régimes (tableau 8).

<b>Tableau 8 : Evolution du montant mensuel de l'allocation par enfant à charge dans les différents régimes</b>					
	1962	1971	1974	1975	1982
Régime des fonctionnaires	40 (1)	40	40	40	40
Régime général	24	24	32	40	40
Régime agricole	0	15 (2)	24 (2)	24 (2)	40

(1) Le montant était double avant l'indépendance.

(2) Dans la limite de 4 enfants.

Il a donc fallu attendre 1971 pour que les assurés du régime agricole bénéficient de prestations familiales. Encore sont-elles réservées seulement aux travailleurs de l'autogestion et des CAPAM. De plus,

jusqu'à 1982, le nombre maximum d'enfants pouvant en bénéficier était limité à quatre dans ce régime.

L'unification actuelle des prestations familiales est encore incomplète : les fonctionnaires, outre l'allocation pour enfant à charge, bénéficient d'une allocation pour conjoint à charge et d'un supplément d'allocation pour les enfants de plus de 10 ans, les affiliés du régime général bénéficient pour leurs enfants de 6 à 17 ans d'une prime de scolarité de 25 DA/an.

Le montant actuel de l'allocation pour enfant à charge unifiée à 40 DA par mois est dérisoire par rapport au coût d'entretien d'un enfant.

En fait, les prestations familiales ont été, dès leur origine, considérées comme un instrument d'incitation nataliste. C'est la raison pour laquelle cette prestation n'avait pas été étendue à l'agriculture pendant la période coloniale. Pourtant le rôle incitatif des prestations familiales n'a pas vraiment été établi et moins encore le rôle désincitatif de leur non-attribution. Les travailleurs agricoles, bien que n'en bénéficiant pas, ont continué à avoir en moyenne plus d'enfants que les travailleurs non agricoles qui en bénéficiaient (et ce même à revenu égal, par exemple les manoeuvres). Mais l'illusion persiste et explique le niveau actuel très faible des prestations, ainsi probablement que le projet de leur remplacement par le fonds de l'enfance. La création du fonds national de l'enfance, prévue dans l'article 183 du Statut Général des Travailleurs, part du constat que, dans le système actuel d'attribution des allocations, rien ne permettait de contrôler que le montant alloué était utilisé au profit des enfants. Au contraire, le fonds en projet alimenté par le produit des allocations familiales sera consacré à la prise en charge des besoins prioritaires de l'enfance, l'objectif étant donc de remplacer par des prestations en nature les prestations en espèces servies jusqu'à présent. A priori, l'idée est séduisante mais pose cependant certaines questions. La notion de besoin est en effet socialement déterminée et la démonstration a été apportée dans d'autres sociétés que la politique sociale est, le plus

souvent inconsciemment, l'expression de la façon dont les groupes sociaux dominants considèrent l'évolution sociale. Le même phénomène se constate dans notre pays.

Pour définir ces besoins prioritaires nous utilisons nécessairement le schéma culturel du groupe social auquel nous appartenons. Le fonds de l'enfance ne risque-t-il pas de ce fait de détourner au profit de groupes particuliers des prestations qui sont actuellement réparties en fonction d'un critère aisément contrôlable et relativement équitable puisqu'il est fonction du nombre d'enfants à charge et non lié au revenu du salarié ?

### **3 – Les pensions de retraite**

Faute d'information statistique, il y a peu à dire à ce sujet. Le niveau des retraites dépend du revenu antérieur et du nombre d'années de travail. Il reproduit donc les inégalités des revenus de travail. Cependant le S.G.T. stipule qu'en aucun cas le niveau de la pension de retraite ne peut être inférieur au SNMG (article 196 du SGT), égal actuellement à 800 DA dans toutes les branches d'activité. Cette mesure, conforme aux orientations de la Charte, n'a pas encore fait l'objet de décret d'application. Malgré une revalorisation des retraites du régime général, le niveau moyen des retraites directes se situe à 600 DA par mois environ, le minimum est donc très inférieur au niveau préconisé.

### **4 – Les accidents du travail et les maladies professionnelles**

Toute personne, dès le moment où elle se trouve sous la dépendance d'un employeur, est couverte par la législation sur les accidents du travail. Cette législation prévoit une couverture assez large des risques. Mais sa mise en oeuvre n'est pas satisfaisante. Au plan des accidents du travail, il semble y avoir une importante sous-déclaration. En effet, les statistiques publiées soulignent le fait que 11 % seulement des employeurs ont déclaré (en 1978 comme en 1977) un accident avec arrêt, et que le nombre d'accidents avec arrêt pour



1000 salariés est beaucoup plus faible qu'il ne l'est par exemple en France et notamment dans le BTP ; ce qui semble peu vraisemblable. Les maladies professionnelles sont pratiquement ignorées faute de laboratoires susceptibles de procéder aux dépistages nécessaires mais surtout faute d'une véritable médecine du travail. Une étude[2] publiée par la caisse nationale de sécurité sociale, portant sur une centaine d'entreprises de grande taille (80 % d'entre elles ont plus de 200 salariés) a montré qu'aucun examen médical de dépistage n'avait été effectué en 1978 dans 83 % de ces entreprises, alors que la majorité d'entre elles (83 %) disposait de personnel médical attaché à l'entreprise et que plus de la moitié était équipée en matériel médical.

**Tableau 9 : Evolution des accidents du travail pour l'ensemble des régimes : général et minier (CASORAL, CASOREC, CASORAN, CASOMINES) ALGERIE 1970 - 1980**

ANNEE	Accidents déclarés		Accidents avec arrêt		Journées (1) indemnisées	Journées indemnisées par accident
	Nombre	Année 1970 = 100	Nombre	Année 1970 = 100		
1970	39.860	100,0	25.602	100,0	559.301	21,8
1971	41.013	102,9	30.481	119,1	717.803	23,5
1972	42.327	106,2	31.738	124,0	798.897	25,2
1973	47.465	119,1	36.381	142,1	805.161 (1)	22,1
1974	50.815	127,5	40.342	157,6	880.055 (1)	21,8
1975	55.837	140,1	45.305	177,0	962.675	21,2
1976	60.140	150,9	51.334	200,5	1.162.447	22,6
1977	65.110	163,3	55.959	218,6	1.293.526	23,1
1978	70.859	177,8	59.100	230,8	1.448.298	23,8
1979 (2)	80.324	201,5	...	...	...	...
1980 (2)	84.993	213,2	...	...	...	...

Source : Ministère de la Santé - Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Statistiques Nationales d'accidents du travail - 1978 - p. 13.

(1) Journées indemnisées du Régime Minier non comprises.

(2) Années 1979, 1980 : chiffres préliminaires.

**Tableau 10 : Financement de la médecine gratuite Unité : 10<sup>6</sup> DA**

	1974	1979	1982
— Financement sécurité sociale de dépenses des secteurs sanitaires	199	714	1.800
— Dépenses totales des secteurs sanitaires	847	1.340,5	3.795
— Dépenses totales de la sécurité sociale	1.267	4.122	9.906
— Financement sécurité sociale Dépenses des secteurs sanitaires	23,5 %	35,4 %	47,4 %
— Financement par la sécurité sociale des secteurs sanitaires Dépenses totales de la sécurité sociale	15,7 %	17,3 %	17,6 %

Ce tableau montre la part grandissante de la sécurité sociale dans le financement des secteurs sanitaires, 23,5 % en 1974, 47,4 % en 1982. Cependant la charge que représente pour la sécurité sociale le financement de la médecine gratuite relativement à l'ensemble de ses dépenses n'a pas énormément augmenté.

## 6 – L'action sanitaire sociale et familiale (ASSF)

Le champ d'intervention de l'Action Sanitaire Sociale et Familiale, fixé par le décret 70-116 du 1er Août 1970, est assez étendu mais la faible quote-part des recettes qui lui étaient théoriquement dévolues indique la place secondaire qu'elle devait occuper. Si l'intervention de la sécurité sociale dans ce cadre fait l'objet de vives controverses depuis quelques années, cela tient à 2 facteurs. D'une part l'ASSF a abouti à la mise en place de structures sanitaires qui ont pu être considérées comme "concurrentes" des structures sanitaires publiques depuis l'avènement de la médecine gratuite ; d'autre part la sécurité sociale a affecté à ces actions une partie importante des volumineux excédents qui servent donc actuellement à financer un vaste programme d'action socio-sanitaire (tableau 11). La CGRA, notons-le, bien que disposant d'excédents importants ne participe pas au financement de l'ASSF. Le Ministère des Finances qui assure la tutelle de cette caisse considère ces excédents comme une épargne institutionnelle qui est convertie en bons du Trésor. Le régime agricole, déficitaire, a réduit au maximum son intervention dans le domaine social, et par ailleurs la totalité des équipements sanitaires dont disposait la CNMA a été

remise au Ministère de la Santé après l'instauration de la médecine gratuite.

<b>Tableau 11.1. : Les investissements de la Sécurité Sociale</b>					
	1978	1979	1980	1981	1982
Excédents avant investissement (Dont CGRA)	2.013 (520)	2.353 (600)	1.371 (689)	2.784 (712)	2.924
Dépenses d'investissement de la sécurité sociale	169	148	393	427	510 (1)
Dépenses d'investissements du Ministère de la Santé Publique	372	398	404	431	401 (1)

D'après le Plan Annuel 1983

(1) Prévision de réalisation.

## **7 – Les infrastructures de sécurité sociale (tableau 11.2)**

En dehors des infrastructures administratives (centres payeurs et caisses) le patrimoine de la sécurité sociale est surtout important dans le domaine sanitaire. Les premières unités de soins, datant d'avant l'indépendance, ont représenté pour les travailleurs une alternative radicale face à la médecine libérale de l'époque. L'extension du nombre de ces unités est cependant récente : le nombre des centres médico-sociaux (CMS) est passé de 19 en 1977 à 90 en 1980 et à 159 en 1982. Au total, en 1982, 196 unités sanitaires de la sécurité sociale sont en fonctionnement auxquelles s'ajoutent 5 centres d'appareillage et 11 ateliers de lunetterie. Les infrastructures familiales, quoique moins importantes, commencent à se multiplier.

Au centre familial de Ben Aknoun longtemps unique, s'ajoutent, en 1982, cinq autres centres familiaux de vacances. Les premières crèches et jardins d'enfants de la sécurité sociale ont été réalisés au début de la décennie. En 1982, il y en avait 15 en fonction. L'effectif du personnel dans ces différentes unités s'élève à 18.000 personnes dont 680 médecins et 1.700 para-médicaux.

D'autres infrastructures plus spécialisées commencent aussi à se réaliser. Elles répondent moins directement à des besoins des travailleurs mais se situent dans des secteurs où les équipements faisaient défaut. Cette orientation témoigne de la capacité de la sécurité sociale à innover mais elle pose cependant le problème de sa finalité. Est-ce le rôle des caisses de sécurité sociale de réaliser et ensuite de gérer des établissements ?

<b>Tableau 11.2. : Evolution des infrastructures de la sécurité sociale 1967 - 1982</b>				
	1967	1977	1980	1982
<b>Infrastructures sanitaires</b>	<b>7</b>	<b>33</b>	<b>119</b>	<b>212</b>
• C.M.S.	4	19	90	159
• Cliniques	2	4	6	9
<b>Infrastructures familiales</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>21</b>
• Centre familial	1	1	2	6
• Crèches et Jardins d'enfants	—	—	2	15
<b>Infrastructures spécialisées</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>21</b>
<b>Infrastructures administratives</b>	<b>34</b>	<b>69</b>	<b>230</b>	<b>307</b>
• Centres payeurs	24	50	198	268
• Caisses de Sécurité Sociale	10	19	32	39

Source : secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales (Document non publié).

### **3ème Partie : Quelques problèmes posés par la sécurité sociale**

La conclusion de cette étude sera une amorce de réflexion sur trois points : le caractère redistributif de notre système de sécurité sociale, les raisons des retards du secteur agricole en matière de prestations et les problèmes liés à la coexistence en matière de soins d'une couverture universelle et gratuite dans le secteur public et d'un système d'assurance.

#### **I – Notre système de sécurité sociale est-il redistributif ?**

L'écart entre les revenus des individus appartenant à des groupes sociaux différents a-t-il tendance à augmenter ou à se réduire suite aux opérations de sécurité sociale ? Avant d'esquisser quelques éléments de réponse, on fera deux remarques.

– En premier lieu, il faut noter que le rôle assigné aux prestations n'est pas d'assurer une redistribution verticale, mais de socialiser certains risques. Ainsi s'opère une redistribution "horizontale" des biens portants vers les malades, des célibataires vers les chargés de famille et des occupés vers les retraités.

– En second lieu, la question des effets redistributifs du système de sécurité sociale pose le problème de savoir qui, en réalité, supporte les charges. Les cotisations, on l'a vu, sont légalement à charge pour une part de l'employeur, pour l'autre part du salarié. Mais, ne s'agit-il pas d'une fiction légale ? On peut en effet considérer, et c'est un point de vue constamment défendu par l'UGTA, que la totalité des cotisations représente une part différée du salaire. Mais les cotisations représentent aussi une charge incluse dans les frais de personnel et donc à charge de l'employeur et on pourrait se demander dans quelle mesure cette charge ne peut pas être répercutée au moyen des prix de production sur l'ensemble des consommateurs. Ces possibilités de glissement mériteraient d'être étudiées.

Outre ce problème théorique, le manque d'informations statistiques détaillées interdit d'établir un bilan de "qui paye et qui reçoit". On peut simplement indiquer quelques éléments de réponse à la question posée.

– Les cotisations sont proportionnelles au revenu jusqu'au plafond et moins que proportionnelles pour les revenus supérieurs à 2000 DA par mois, au contraire des impôts qui ne pèsent pas sur les plus bas revenus et qui sont progressifs.

– Les revenus de remplacement, indemnités journalières et pensions dépendent des revenus de travail et reproduisent donc, le cas

échéant, les inégalités de la distribution primaire. De plus les travailleurs dont le métier est pénible et souvent mal rémunéré, jouissent moins longtemps de leur retraite que les autres travailleurs du fait de leur moindre longévité.

– Les prestations familiales ne dépendent pas du revenu, mais leur bas niveau est loin de compenser la charge d'entretien des enfants. Les groupes sociaux ayant de nombreux enfants et qui se trouvent être les moins favorisés économiquement auront un revenu par tête réduit par l'importance des charges familiales non compensées.

– Les prestations en nature répondent en principe à un besoin. On a vu cependant que certains groupes (les fonctionnaires) en bénéficient beaucoup plus que d'autres (les agriculteurs).

– Les chômeurs ne bénéficient d'aucune prestation. La convergence de ces tendances antiredistributives est suffisamment éloquente. On notera cependant que certains facteurs mentionnés vont être supprimés (le plafond des cotisations) ou réduits (fixation d'un minimum pour les pensions) par les lois de refonte. On remarque aussi que les écarts dénoncés ont tendance à se réduire. Enfin la décentralisation par Wilaya des caisses de sécurité sociale peut opérer un rapprochement avec les assurés et une meilleure accessibilité.

## **II – Les retards en matière de prestations sociales du secteur agricole**

On l'a vu, ce retard est multiple :

– Au plan des personnes couvertes, seuls sont assurés les travailleurs du secteur public et des coopératives.

– Au plan des prestations servies, les allocations familiales n'ont été accordées qu'à une date récente. Les maladies professionnelles et accidents du travail continuent de relever d'un système d'assurance

proprement dit.

– En ce qui concerne le montant des prestations, on note l'uniformisation récente (1981) et incomplète des prestations familiales ainsi que le faible niveau des prestations en nature en relation avec un processus cumulant une mauvaise couverture sanitaire en milieu rural, la complexité du mode de remboursement pour une population fortement analphabète et une plus faible propension à se faire soigner.

Pourtant l'objectif de réduction des disparités ville-campagne et l'amélioration du niveau de vie dans les campagnes a été constamment affirmé dans notre politique de développement. Or d'une part les revenus de travail de l'agriculture, du fait notamment de la faible productivité de ce secteur et de l'existence d'une main-d'oeuvre pléthorique, n'ont jamais atteint un niveau comparable à celui des autres secteurs, et d'autre part les prestations sociales sont restées elles aussi largement inférieures. Comment expliquer ce décalage ? On peut faire trois remarques :

1 – Les disparités relevées constituent un phénomène hérité de la période coloniale et on a assisté au cours des 20 années d'indépendance à une certaine réduction de ces inégalités, au moins en ce qui concerne les prestations sociales.

2 – La persistance, malgré tout, de ces inégalités est le signe des interdépendances de l'économique et du social. La sécurité sociale n'opère pas une rupture avec le mode de production, elle contribue à reproduire la force de travail. L'accent mis sur l'industrialisation a sa traduction aussi dans le niveau des prestations sociales : les revendications des travailleurs de l'industrie, elles-mêmes liées au niveau de leur revenu primaire ont été plus élevées et mieux satisfaites.

3 – On peut se demander si le caractère urbain et industriel des forces qui ont été à l'origine de l'adoption du système moderne de sécurité

sociale n'a pas induit une formulation des besoins couverts, plus conforme à la culture et aux valeurs des travailleurs urbains qu'à celle des travailleurs agricoles et de la paysannerie.

### **III – Coexistence d'un système universel et d'un système d'assurance en matière de santé**

La médecine est gratuite dans le secteur public de soins mais est financée en partie par la sécurité sociale. Celle-ci rembourse en effet aux assurés la majeure partie de leurs dépenses de soins privés. Cette situation pose deux problèmes majeurs :

– La non-exhaustivité des personnes couvertes par le système d'assurance pose un problème de justice sociale. Le droit aux soins étant posé, l'obstacle financier que peut présenter pour les non-assurés sociaux l'accès aux praticiens et aux autres structures de soins privées est-il acceptable ? La couverture non exhaustive par le système d'assurance risque par ailleurs de fausser la signification d'une carte sanitaire qui inclut naturellement les cabinets privés.

– La dissociation entre le décideur (qui peut s'assimiler au Ministère de la Santé) et le payeur (la sécurité sociale) en matière de politique sanitaire présente un certain nombre d'inconvénients :

- Mauvaise prise en compte par le décideur de l'aspect coût : minimisation du coût de la pratique libérale dans la mesure où elle est largement financée par la sécurité sociale au contraire de la médecine publique.

- Pratique abusive de prise en charge des malades à l'étranger au lieu de réorganiser les modalités de leur prise en charge par les structures nationales.

- Impossibilité pour le payeur de réduire ses dépenses par la mise en oeuvre par exemple de programmes de prévention...

Une solution, proposée dès la mise en oeuvre de la médecine



gratuite, consisterait à fiscaliser les dépenses de santé. Cette solution, outre l'avantage d'unifier décideur et payeur permettrait aussi une répartition plus équitable des charges dans la mesure où l'impôt a un caractère plus largement redistributif que les cotisations.

Mais la fiscalisation des dépenses sanitaires nécessiterait une augmentation très notable des impôts. En effet le montant de la participation de la sécurité sociale au financement de la médecine gratuite, augmenté des prestations en nature d'assurance sociale représentait en 1980, 10 % de la fiscalité non pétrolière et 46 % de l'impôt sur le secteur. Leur prise en charge par l'Etat aurait nécessité d'augmenter de 8 % le budget de l'Etat et de 129 % celui du Ministère de la Santé. Un problème de faisabilité se pose donc quand on envisage la fiscalisation des dépenses de santé.

## **ADDITIF**

L'article sur le système de sécurité sociale était déjà à l'imprimerie, quand ont été publiées les lois instituant la refonte de la sécurité sociale<sup>[3]</sup>. Ces lois portent sur l'ensemble du domaine couvert par la sécurité sociale à l'exception des prestations familiales. On présentera ici un bref résumé des principales modifications qu'elles apportent par rapport au système antérieur.

### **1 – Principes généraux**

Le nouveau système instauré par ces lois est fondé sur deux principes :

- l'unification des régimes : chacune des lois sur les assurances sociales, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles instaure un régime unique pour tous les travailleurs – à l'exception toutefois des militaires et assimilés.
  
- l'uniformisation des avantages pour tous les travailleurs, les mesures particulières, en matière de retraite notamment, prises en

faveur de certaines catégories telles les moudjahidines[4], les travailleurs exerçant des tâches particulièrement pénibles[5], les femmes travailleuses[6], les attributaires de la révolution agraire[7], ou les cadres supérieurs de la nation[8] se justifient par les caractéristiques spécifiques de ces catégories. L'uniformisation des avantages est renforcée par l'interdiction faite aux employeurs de verser à leurs employés des compléments aux prestations instituées, sous quelque forme que ce soit[9] et par l'interdiction de créer des caisses de retraite complémentaires[10].

## **2 – L'élargissement du nombre des bénéficiaires**

Ces lois généralisent à tous les travailleurs salariés et non salariés le bénéfice de la sécurité sociale. De ce fait, les indépendants agricoles bénéficient désormais des prestations en nature d'assurance sociale, de l'assurance invalidité, de l'allocation décès et de la retraite[11]. Les coopérateurs de la Révolution Agraire ont accès à la retraite[12] et aux prestations d'accident du travail. Les handicapés ont droit aux prestations en matière d'assurance sociale.

La qualité d'ayant droit a été élargie : [13]

Le conjoint (et non le conjoint à charge sauf en matière d'assurance sociale), les enfants de moins de 18 ans (au lieu de 17 ans précédemment), ceux jusqu'à 21 ans qui poursuivent des études ou sont en apprentissage, les enfants handicapés dans l'incapacité de travailler, les personnes du sexe féminin sans revenu quel que soit leur âge, enfin les ascendants à charge bénéficient de la qualité d'ayant droit. Dans le nouveau système, au total, les seuls exclus sont les chômeurs.

## **3 – Les prestations**

En règle générale leur niveau a été amélioré et les conditions pour en bénéficier ont été assouplies, tandis que le type de prestations servies est resté pratiquement inchangé.

Les améliorations sont nombreuses, le niveau des prestations ayant été, dans la plupart des cas, aligné sur celui du régime le plus avantageux. Les plus importantes concernent les pensions<sup>[14]</sup> : le montant est calculé sur la base de 2,5 % du salaire moyen de la dernière année de travail ou des trois meilleures années, par année de travail validé dans la limite de 80 % du salaire net. Mais surtout le minimum, tant pour les pensions déjà liquidées que pour les nouvelles est égal au salaire national minimum garanti. La pension de réversion s'élève à 75 % minimum de la pension directe alors qu'elle était de 50 % auparavant. Enfin la pension est réévaluée en fonction de l'évolution du point indiciaire servant de base au calcul du salaire de base des travailleurs.

En matière d'assurance maladie on note peu d'améliorations, si ce n'est la possibilité qui est ouverte de la généralisation du tiers payant par conventionnement des praticiens, des établissements privés de soins et des officines pharmaceutiques publiques et privées.

Le congé de maternité indemnisé à 100 % a été porté à 14 semaines. Quelques restrictions par rapport aux avantages antérieurs peuvent être notées :

– les médicaments seront remboursés au taux maximal de 80 %. Ce qui laisse entendre que certains seront remboursés en deçà de ce taux.

– le taux des indemnités journalières versées en cas de maladie est égal à 50 % du salaire pendant les 15 premiers jours, ce qui constitue pour les fonctionnaires un recul par rapport à la situation actuelle où l'indemnité journalière est de 100 % dès le premier jour.

#### **4 – Les investissements et la participation au financement des secteurs sanitaires**

L'article 92 de la loi 83-11 sur les assurances sociales stipule que les organismes de sécurité sociale entreprennent en vue de faire

bénéficier les travailleurs et leurs ayants droit de prestations collectives, des actions sans faire de réalisations à caractère sanitaire et social, dans le cadre du plan annuel et conformément aux procédures en vigueur en matière d'investissements planifiés. Ainsi les investissements des organismes de sécurité sociale sont soumis désormais aux mêmes règles que les autres investissements quoiqu'ils soient les seuls investissements sociaux financés sur fonds propre.

Le montant de la participation des organismes de sécurité sociale au financement des secteurs sanitaires est fixé, précise la Loi (article 65, loi 83-11) :

- par décret pris sur le rapport conjoint du ministre chargé de la sécurité sociale, du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des finances.
- en liaison avec la loi de finances.
- en fonction de l'évolution du coût de la santé et du nombre des assurés sociaux.

Cette formule représente un compromis entre les préoccupations d'assurer l'équilibre global du budget de l'Etat et de conserver un lien entre financement forfaitaire et dépenses de soins occasionnées par les assurés sociaux.

Le nouveau système de sécurité sociale se traduit pour la quasi-totalité des travailleurs par des améliorations importantes. L'uniformisation des avantages ne se réalisera pleinement qu'en relation avec la mise en oeuvre d'une grille nationale des salaires équitable et d'autre part l'accessibilité égale pour tous aux divers avantages prévus dans ces lois.

## **Bibliographie**

AKKACHE AHMED "Les aspects sociaux du développement" in Revue Algérienne du Travail n° 13 1974 p. 17 à 31

ADOPH P. "Le financement de la protection sociale" in Revue d'économie politique n° 6 Nov. Déc. 1979

DELEECK H. "L'effect Matthien" in Droit Social n° 11 Nov. 1971 p. 375 à 383

DELEECK H. "Sécurité Sociale et Redistribution des revenus" in Problèmes économiques n° 1.512 2 mars 1975

PADIE R. "Réflexion sur l'effet redistributif des transferts sociaux" in Economie et société n° 143 Avril 1982 p. 45 à 57

PERRIN G. "La Sécurité Sociale au passé et au présent" in Revue Française des Affaires Sociales n° 1 Janvier-Mars 1979 p. 87 à 132

CAISSE           NATIONALE           DE           SÉCURITÉ           SOCIALE  
**Cahiers           de           la           Sécurité           Sociale**  
n°           1           Les           prestations           familiales  
n° 2 La réparation et la prévention des accidents travail

CAISSE           NATIONALE           DE           SÉCURITÉ           SOCIALE  
Statistiques nationales d'accidents de travail Algérie 1978

CAISSE           NATIONALE           DE           SÉCURITÉ           SOCIALE  
Etude sur la sécurité et l'hygiène de travail dans quelques entreprises – Algérie 1977-1978

CAISSE           NATIONALE           DE           SÉCURITÉ           SOCIALE  
Evolution des Accidents du Travail Algérie 1970-1980

CAISSE           NATIONALE           DE           SÉCURITÉ           SOCIALE  
La Sécurité Sociale en Algérie Polycopie 130 p.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Plan annuel 1983

Grandes Orientations et équilibres généraux de l'Economie.

## Notes

---

**[\*]** Chercheur au CREA.

**[1]** Les comparaisons entre l'Algérie et les pays d'Europe sont délicates à établir du fait que les nomenclatures diffèrent. Cependant pour 1980 la part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages se situait en Europe entre 26 % et 46 % (34,5 % en France).

**[2]** CNSS. Etude sur la Sécurité et l'hygiène du travail dans quelques entreprises - Algérie 1977-1978.

**[3]** Loi n° 83-11 du 2 Juillet 1983 relative aux assurances sociales.  
Loi n° 83-12 du 2 Juillet 1983 relative à la retraite.  
Loi n° 83-13 du 2 Juillet 1983 relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

Loi n° 83-14 du 2 Juillet 1983 relative aux obligations des assujettis en matière de sécurité sociale.

Loi n° 83-15 du 2 Juillet 1983 relative au contentieux en matière de sécurité sociale.

**[4]** Loi 83-12, articles 20 à 29.

**[5]** Loi 83-12, article 7.

**[6]** Loi 83-12, article 8.

**[7]** Loi 83-12, article 61.

**[8]** Loi 83-12, article 65.

**[9]** Loi 83-11, articles 86 et 87.

**[10]** Loi 83-12, article 55.

**[11]** Etant donnée l'absence de dispositions prévoyant la validation des années de travail antérieures à la date d'entrée en vigueur de la loi, l'accès effectif à la retraite ne débutera qu'en 1999 après 15 ans de travail validés. Toutefois à compter de 1989, les travailleurs âgés de plus de 65 ans auront droit à une allocation de retraite égale au S.N.M.G. (articles 47 et 58 de la loi n° 83-12).

**[12]** La validation gratuite des années de travail antérieures à l'entrée en vigueur de la loi est prévue (Loi 83-12, article 61).

**[13]** Loi n° 83-11, article 67 et Loi n° 83-12, article 31.

**[14]** Certains régimes de retraite complémentaire, supprimés dans la Loi, pouvaient être plus avantageux que le nouveau régime instauré.

ABDELMADJID BOUZIDI [1]

## **Emploi et chômage en Algérie (1967-1983)**

"Le premier besoin social à satisfaire" : c'est ainsi que les planificateurs algériens définissaient le problème de l'emploi dès 1966, date d'élaboration de la première projection à long terme. Cette projection visait en effet à rapprocher le plus rapidement possible l'économie nationale du moment où la "bataille contre les causes structurelles du chômage et du sous-emploi serait définitivement gagnée" [1]. De même visait-elle à créer toutes les conditions d'un "renversement de la tendance constatée dans le passé où le nombre de jeunes arrivant à l'âge de travailler dépassait de beaucoup les postes de travail nouveaux que l'économie était capable de créer annuellement" [2].

Le responsable du plan de l'époque lui même rappelait : "notre stratégie poursuit un triple objectif :

- 1 – Evidemment [2] elle cherche la création massive d'emplois permanents de façon à éliminer durablement le chômage.
- 2 – Parallèlement elle entend promouvoir l'accroissement maximum de production dans tous les secteurs.
- 3 – Enfin notre projection vise le renforcement progressif des moyens d'indépendance économique vis-à-vis des économies étrangères dont les objectifs risquent de compromettre ou de contrecarrer le développement économique et social de notre pays" [3].

La résorption du chômage a donc bien été considérée comme le but visé par tous les efforts de développement. Elle a même été perçue comme une véritable course contre la montre... pour laquelle chaque



retard rendait de plus en plus lointain et surtout de plus en plus irréalisable cet objectif. Quant à la voie à suivre, la stratégie est sans équivoque : "le rôle décisif reviendra à l'industrialisation...", et le document précise plus loin :

"... Dès lors se devinent la stratégie d'ensemble et les deux objectifs fondamentaux à fixer à notre développement :

1 – Une industrialisation solide capable de jouer pleinement son rôle de multiplicateur d'emplois et de fabriquer les principaux biens industriels d'une économie en progrès.

2 – Une agriculture restructurée et productive capable de pleinement employer la population et de satisfaire les besoins d'une population croissante".

Ces orientations ont connu une application résolue : de plan en plan était constamment reconduit l'objectif de création maximum d'emplois.

Dans cet article nous essayons, non pas de dresser un bilan mais au moins de "faire le point" sur la situation de l'emploi et du chômage en Algérie. Nous nous sommes heurtés, dans cette tentative, au problème méthodologique devenu maintenant classique que pose l'évaluation de l'emploi et du chômage. Sans nier que le problème est vrai aussi dans le cas de l'économie algérienne, nous l'avons contourné en adoptant les définitions conventionnelles de l'emploi et du chômage retenues par les planificateurs algériens. Cette "commodité" qui est en même temps une limite importante que nous nous sommes fixés nous a permis de dégager certaines tendances significatives du marché du travail en Algérie. Nous signalerons chaque fois les précautions à prendre pour une lecture correcte de ces tendances.

De 1967 à 1983, la population totale résidente, la population active et la population effectivement employée ont évolué comme suit :

<b>Tableau n° 1</b>			
<b>Evolution des populations totale, active et employée</b>			
	1967	1978	1983
Population totale résidente	12.567.000	17.626.000	20.169.804
Population active	2.300.000	3.500.000	4.423.598
Population employée	1.720.000	2.830.000	3.765.682

On peut dégager, à partir de ce premier tableau l'évolution de la part de la population active dans la population totale :

<b>Tableau n° 2</b>		
<b>Part de la population active dans la population totale</b>		
1967	1978	1983
18,1 %	19,8 %	22 %

Comme on peut le constater à l'examen de ces premiers chiffres, il y a un faible taux d'activité, le nombre de personnes à charge par travailleur étant encore important[4].

Ce fait s'explique à la fois par la jeunesse de la population et par la faible participation des femmes à la vie active[5].

En matière de création d'emplois (1.856.000 postes de travail nouveaux de 1966 à 1983) le rôle le plus important a été tenu par les secteurs non agricoles.

Ainsi alors que la part relative de l'agriculture dans l'emploi total baissait régulièrement :

1966 ..... 50 %  
 1978 ..... 30 %

1983..... 27 %

Celle de l'industrie augmentait :

1967 .....13,4 %

1978.....18,8 %

1983.....20,2 %

De même que celle des B.T.P. :

1976 ..... 8 %

1978..... 14,5 %

1983..... 16,6 %

Alors que celle des services se stabilisait :

1976.....21,3 %

1978.....20,4 %

1983 .....22,3 %

Nous pouvons constater dès à présent la confirmation dans les faits des orientations de politique économique : ce sont bien les secteurs industrie et construction qui créent le plus d'emplois. Les importants programmes d'investissement industriels sont à l'origine de ces nouvelles possibilités d'emploi.

L'examen de la part du secteur économique public dans l'emploi total met encore plus en relief cette observation.

Ainsi que nous pouvons le constater l'essentiel de l'emploi industriel est le fait du secteur public – sa part est passée de 42 % en 1967 à 74 % en 1982. Même observation pour le "B.T.P." où malgré l'importance quantitative des entrepreneurs privés c'est bien le secteur public qui emploie la plus grande partie des travailleurs : 41 % en 1967, 67 % en 1982 (cf. tableau n° 3).

**Tableau n° 3**  
**Part de l'emploi public dans l'emploi total par secteur d'activité**

Année Secteur d'activité	1967	1977	1979	1980	1981	1982
Agriculture	28,21	35,13	31,90	31,86	31,45	31,25
Industrie	42,32	67,51	70,52	72,24	73,82	74,27
B.T.P.	41,26	62,31	63,31	65,39	66,07	67,33
Commerce - Services	20,22	49,17	39,54	41,04	42,16	43,94
Transport	71,17	68,03	54,01	51,56	50,68	51,08
Total (y compris administration)	48,62	56,03	57,57	58,91	59,91	60,93

En valeur absolue et par secteur d'activité l'emploi public a évolué comme suit :

**Tableau n° 4**  
**Evolution du poids relatif des secteurs d'activité dans l'emploi public**

Année Secteur	1979		1980		1981		1982	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculture	309.172	17,79	308.702	16,62	302.848	15,42	300.000	14,38
Industrie	283.088	16,29	311.684	16,78	338.231	17,22	347.846	16,68
B.T.P.	276.675	15,92	306.387	16,49	332.939	16,93	371.852	17,83
Commerce et Service	253.853	14,62	270.599	14,56	286.576	14,57	313.507	15,03
Hors administrat.	1.112.778	64,62	1.197.372	63	1.250.594	64,14	1.335.205	63,92
Administration	615.000	35,38	660.000	45,55	705.000	35,86	752.000	36,08
Ensemble	1.737.788	100	1.857.372	100	1.965.594	100	2.085.205	100

En 1983, hors agriculture le secteur public emploie 1.920.000 personnes soit 73 % de l'ensemble de l'emploi non agricole (en 1979 le non agricole public occupait 70 % de l'ensemble des occupés).

Nous ne le répétons jamais assez : les créations d'emplois sont dues principalement à l'activité économique et sociale publique. Si nous ne considérons que le seul plan quinquennal actuel, le secteur

public non agricole a créé durant les quatre premières années de ce plan (1980-1981-1982 et 1983) près de 86 % de l'ensemble des emplois nouveaux[6]. Le secteur privé non agricole a quant à lui créé de 1980 à 1983 82.100 emplois. Cet emploi privé non agricole nouveau se répartit ainsi :

Industrie.....+ 4200  
 B.T.P .....+ 31000  
 Services .....+ 46900

De 1979 au 31.12.1982 l'emploi privé non agricole a évolué comme suit :

	1979	1980	1981	1982
Industrie	118.340	119.754	120.114	120.500
B.T.P.	160.334	162.111	170.925	180.389
Transport	58.000	66.476	70.985	72.485
Commerce	284.000	286.996	292.975	303.373
<b>Total</b>	<b>620.674</b>	<b>635.337</b>	<b>654.999</b>	<b>676.747</b>

Tous ces chiffres qui ne se prêtent pas facilement à une présentation élégante et qui ont pu de ce fait rendre fastidieux l'exposé - nous permettent néanmoins de souligner qu'entre 1967 et 1983 le chômage en Algérie a diminué. Les objectifs des différents plans de développement en matière de création d'emplois ont été atteints et même dépassés.

La situation de l'emploi et du chômage a ainsi évolué entre 1967 et 1983 :

**Tableau n° 5**  
**Evolution des taux d'occupation et de non occupation**

	1967	1977	1979	1980	1981	1983
Population active	2.266.340	3.347.000	3.678.000	3.818.000	3.966.000	4.423.958
Population occupée	1.740.540	2.649.680	3.016.678	3.144.451	3.267.985	3.765.682
Population inoccupée	525.800	697.320	661.332	673.549	698.025	657.916
Taux de non occupation	23,20 %	20,83 %	17,98 %	17,64 %	17,60 %	16 %

par groupe d'âge et pour l'année 1983 la situation est la suivante :

Ce tableau suggère les observations suivantes :

1 – La main-d'oeuvre féminine effectivement occupée reste bien insuffisante puisque seulement 199.022 femmes de différents âges travaillent sur une population totale occupée de 3.765.682. C'est dire que seulement 5 010 de l'emploi total est féminin.

2 – Le chômage frappe surtout les jeunes âgés de 15 à 24 ans. Sur un total de 657.926 actifs inemployés, 504.180 sont des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui cherchent du travail. Quelques 76 % des chômeurs algériens résidents sont donc constitués de cette jeunesse. C'est là un indice révélateur de l'incapacité du système éducatif national à garder tous les jeunes en âge de scolarisation. De même pourrait-on y voir une inadéquation formation-emploi, les jeunes scolarisés rejetés du système éducatif n'ayant pas les qualifications requises pour trouver à s'employer facilement.

Si l'on veut avoir une idée plus précise sur la population algérienne résidente n'ayant jamais travaillé, selon le niveau scolaire, nous avons le tableau suivant :

**Tableau n° 7**  
**Population algérienne résidente de chômeurs n'ayant**

### jamais travaillé par niveau scolaire et par âge

Niveau scolaire Age	Primaire	Moyen secondaire	Secondaire	Imprécis	Total
15 — 19	330.979 321.064	223.904 132.676	96.169 26.576	7.107	487.543
20 — 24	80.663	31.144	13.714	1.188	126.709
25 — 29	11.450	3.838	4.630	2.407	22.326
30 — 34	3.724	648	180	351	4.902
35 — 39	374	406	—	307	1.087
40 — 44	355	70	—	—	425
45 — 49	439	400	—	—	839
50 — 54	86	—	—	—	86
55 — 59	70	—	—	—	70
<b>Total</b>	<b>321.064</b>	<b>132.676</b>	<b>26.576</b>	<b>7.107</b>	

On peut noter enfin que le renversement de tendance attendue et qui devait "permettre à l'économie nationale de créer au moins autant de postes de travail que le nombre de jeunes arrivant annuellement sur le marché du travail" n'a pas encore eu lieu.

Pour compléter cette évaluation chiffrée de l'emploi et du chômage en Algérie, nous avons élaboré des fiches signalétiques par wilaya. Nous avons ainsi une idée plus précise sur la répartition territoriale des emplois et donc des hommes.

On peut remarquer que :

1 – Les wilayate où le chômage sévit le plus sont celles où le poids de l'agriculture dans l'emploi total de la wilaya est encore important : Tiaret, Sétif, Guelma, Béjaïa.

2 – La croissance de l'emploi industriel dans les wilayate qui ont constitué des "métropoles économiques" (Annaba, Oran, Alger...) s'est réalisée par un transfert de la main-d'oeuvre agricole à l'intérieur des

mêmes régions (l'emploi agricole baisse en faveur de l'emploi industriel). Ces wilayate ont aussi les meilleurs taux d'activité et d'occupation ce qui confirme l'idée que nous avons déjà souligné : ce sont bien les programmes d'investissement public qui participent le plus à la résorption du chômage.

### **Quelle est la nature de l'emploi créé ?**

Comme nous venons de l'illustrer par quelques chiffres, un effort particulier a été entrepris en Algérie dans le domaine de la création d'emplois et donc de la lutte contre le chômage. Nous avons déjà signalé que les prévisions des différents plans ont été réalisés et même dépassés[7].

Cependant trois remarques peuvent être déjà formulées :

1 – Il y a eu déséquilibre régional dans la lutte contre le chômage, certaines wilayate ayant bénéficié plus que d'autres des actions de création d'emplois[8].

2 – Seule la main-d'oeuvre masculine a eu à s'employer. De très grandes potentialités en main-d'oeuvre féminine sont encore inutilisées.

3 – L'emploi créé n'a pas toujours été productif dans le sens où il n'a pas toujours contribué à l'amélioration des taux de croissance économique.

L'ambitieux programme d'industrialisation, la tendance à l'adoption de coefficients de capital élevés, les procédés technologiques de pointe retenus dans certaines branches ont entraîné un déficit important en main-d'oeuvre qualifiée et ont fait des créations d'emplois qu'ils ont entraîné plutôt des créations "de sous-emploi, déguisé déplaçable", une grande partie de la main-d'oeuvre nouvellement employée pouvant être retirée sans que les niveaux de production n'en soient affectés.



Examinons ce point plus en détail **en analysant la question de la main-d'oeuvre qualifiée** :

La lecture de la structure de qualification de la main-d'oeuvre employée laisse apparaître que l'économie algérienne est encore en 1981-82 largement sous-encadrée. En effet 65 010 de l'emploi total est constitué de main-d'oeuvre non qualifiée c'est-à-dire une main-d'oeuvre à productivité négligeable.

Le reste de l'emploi total se répartit ainsi :

- niveau 6 : cadres 2,2 %
- niveau 5 : techniciens supérieurs et équivalents 3,3 %
- niveau 4 : techniciens et agents de maîtrise 7,9 %
- niveau 3 et 2 : ouvriers qualifiés et hautement qualifiés 21,1 %

Il est facile de relever ici les faibles taux d'encadrement de l'économie algérienne et à tous les niveaux.

Ce déficit important en main-d'oeuvre qualifiée a été le suivant durant les deux plans quadriennaux 1970 -1973 et 1974-1977.

<b>Tableau n° 9</b>				
<b>Déficit en main-d'oeuvre qualifiée</b>				
Niveau de qualification	1 <sup>er</sup> Plan Quadriennal 1970 - 1973		2 <sup>e</sup> Plan Quadriennal 1974 - 1977	
Niveaux 6 et 5 (Cadres supérieurs)	7.590	10,37 %	5.870	8,78 %
Niveaux 4 (Techniciens et agents de maîtrise)	12.570	17,18 %	38.012	56,17 %
Niveaux 3 et 2 (Ouvriers qualifiés et hautement qualifiés)	53.000	72,44 %	22.950	34,34 %
<b>Total déficit en M.O.Q.</b>	<b>73.160</b>	<b>100 %</b>	<b>66.832</b>	<b>100 %</b>

Ces chiffres suggèrent que la réalisation des objectifs des différents plans de développement a donc nécessité un recours important à la main-d'oeuvre étrangère.

De même éclairent-ils sur les insuffisants "rendements" du système d'éducation formation mis en place et qui pourtant a consommé d'importants crédits de budget en budget.

En 1980, les déficits en main-d'oeuvre qualifiée se répartissaient par secteur comme suit :

1 – Dans le secteur agricole, sur les 969.000 emplois recensés, seulement 3.600 soit 0,4 % étaient occupés par des cadres supérieurs de niveau 6, c'est-à-dire essentiellement des ingénieurs agronomes et des vétérinaires.

0,6 % étaient occupés par des "niveaux 5", 4,7 % par des "niveaux 4, 3 et 2"[\[9\]](#).

L'agriculture est ainsi le secteur d'activité le plus sous encadré puisque 94 % de sa main-d'oeuvre est sans qualification aucune[\[10\]](#).

2 – Le secteur industriel quant à lui se situe à l'autre pôle : c'est le secteur le mieux encadré parmi les secteurs productifs et ceci grâce à la double action dont il a bénéficié de propre formation de sa main-d'oeuvre et de meilleure rémunération relative de ces cadres[\[11\]](#).

Ainsi sur 418.750 emplois, 64,2 % sont occupés par de la main-d'oeuvre qualifiée répartie comme suit :

– niveau 6 (Cadres supérieurs)	3 %
– niveau 5 (Techniciens supérieurs)	3,4 %
– niveau 4 (Techniciens et agents de maîtrise)	5,2 %
– niveau 3 et 2 (Ouvriers qualifiés et hautement qualifiés)	52,6 %

Le secteur des services (transport, commerce, communication) est celui des secteurs non agricoles le plus sous encadré. Sur 625.100 travailleurs employés dans les services en 1980, 68,6 % n'avaient aucune qualification. Ce taux élevé de sous-encadrement s'explique par l'importance du nombre de petits commerçants privés sans qualification ainsi que par le sous encadrement du secteur public de

distribution.

L'administration se partage avec l'industrie l'essentiel de la main-d'oeuvre qualifiée puisque c'est ce secteur d'activité qui est le mieux encadré : 65 010 de ses effectifs avaient une qualification en 1980.

La répartition en était la suivante :

5 % : Cadres de niveau 6.  
8 % : Cadres de niveau 5.  
22 % : Techniciens supérieurs de niveau 4.  
30 %: Travailleurs de niveaux 3 et 2.

C'est dire que ce n'est pas encore la production matérielle qui attire le plus la main-d'oeuvre qualifiée.

Il y a donc en Algérie un déséquilibre important dans les structures de qualification de l'emploi crée : seuls les postes de travail qui n'exigent aucune qualification trouvent preneurs sans difficulté. Le recours à la seule main-d'oeuvre nationale laisse dépourvu le haut de la pyramide. Il y aura donc à un pôle, "suremploi", et à l'autre, "offre d'emploi non satisfaite". La réalisation des objectifs des différents plans a nécessité un appel à la main-d'oeuvre étrangère que nous analysons maintenant.

### **L'emploi de la main-d'oeuvre étrangère**

Une récente enquête de l'Office national de la main-d'oeuvre [\[12\]](#) (ONAMO) sur la main-d'oeuvre étrangère en Algérie nous permet les précisions suivantes :

- 52 % des organismes utilisant la main-d'oeuvre étrangère appartiennent au secteur public national.
- 16,5 % au secteur privé national
- 27,1 % au secteur privé étranger
- 4,4 % au secteur autogéré (agricole).

Par secteur d'activité ce sont les services médico-sociaux (52,4 %) et les BTP (17 %) qui utilisent le plus important de la main-d'oeuvre étrangère du secteur public.

Dans le secteur privé national la main-d'oeuvre étrangère se répartit comme suit :

B.T.P.....	21,3	%
Industries textiles .....	15,8	%
Commerce .....	20	%
Construction .....	9,8	%

Le secteur privé étranger utilise :

- 41 % de sa main-d'oeuvre étrangère dans le B.T.P.
- 21,6 % dans les industries mécaniques
- 6,3 % dans l'extraction de pétrole et de gaz.

On peut constater que, s'agissant des secteurs d'activité, ce sont ceux qui constituent les priorités des différents plans de développement qui recourent le plus à la main-d'oeuvre étrangère. Et pour cause : les rythmes de développement de ces secteurs s'accommodent mal des pénuries relatives en main-d'oeuvre qualifiée nationale. De plus la main-d'oeuvre étrangère qualifiée est plus disséminée à travers le secteur public national qu'à travers les secteurs privés national et étranger. Ceci peut emmener à penser que la tendance au sein du secteur économique public national est à l'appel facile à la main-d'oeuvre étrangère même pour les branches d'activité où les qualifications requises se trouvent chez la main-d'oeuvre nationale.

Au niveau de la répartition territoriale de la main-d'oeuvre étrangère, ce sont les wilayate métropoles qui concentrent l'essentiel de cette main-d'oeuvre dont près de 50 % travaillent dans les wilayate d'Alger, Oran, Annaba, Blida, Sidi-Bel-Abbès.

En termes d'effectifs, la main-d'oeuvre étrangère est employée à

raison de 50 % par le secteur privé étranger (15.092 employés) qui utilisent donc sa propre main-d'oeuvre y compris dans certains cas pour des postes de travail facilement affectables à des ouvriers nationaux.

Le secteur public national utilise quant à lui 41,5 % de ces effectifs soit 14.306 travailleurs.

Les branches d'occupation de cette main-d'oeuvre étrangère sont les suivantes :

- Enseignement ..... 31,8 %
- B.T.P..... 31,6 %
- Industries mécaniques ..... 9,03 %
- Services médico-sociaux ..... 7,2 %
- Pétrole - gaz ..... 4,7 %
- Métaux ..... 3,9 %

(Le reste des effectifs est réparti à travers les autres branches d'activité économique surtout au sein du secteur public national).

De quelle main-d'oeuvre étrangère s'agit-il ? Quelle est, en d'autres termes, la structure de qualification de cette main-d'oeuvre employée en Algérie ?

Le tableau suivant éclaire sur ce point :

<b>Tableau n° 10</b>		
<b>Structure de qualification de la main-d'oeuvre étrangère</b>		
<b>Niveaux de qualification</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Part relative</b>
5	11.356	37,6
4	7.213	23,9
3	5.830	19,3
2	4.658	15,4
1	707	2,3
0	411	1,3

Il est intéressant de constater que c'est bien le niveau 5, c'est-à-dire celui des cadres supérieurs, qui concerne le plus la main-d'oeuvre étrangère.

Pourtant le système d'enseignement supérieur en Algérie a fait des progrès considérables et produit une quantité relativement suffisante de cadres de ce niveau. Le recours à ce type de main-d'oeuvre étrangère s'expliquerait alors soit par une inadéquation entre la formation supérieure dispensée et les postes de travail de niveau 5 à pourvoir, soit par une sous-utilisation des cadres supérieurs nationaux disponibles.

Nous pouvons remarquer aussi que près de 5 % de la main-d'oeuvre étrangère est une main-d'oeuvre sans qualification (niveau 0 et 1). Comme si les chômeurs nationaux refusaient ces postes de travail ! Ainsi plus de 1000 familles algériennes sont privées d'emploi au profit de travailleurs étrangers.

Une dernière observation à propos de l'emploi de la main-d'oeuvre étrangère en Algérie : elle est relative à l'utilisation qui en est faite par qualification et par secteur. Alors que le secteur public national utilise 68 % des cadres étrangers de niveau 5 et 4 (essentiellement dans l'enseignement et les services médico-sociaux) le secteur privé étranger utilise 84 % des travailleurs étrangers de niveau 3 et 2 : ces chiffres expliqueraient et les performances des entreprises étrangères chargées de réaliser des projets planifiés et les difficultés rencontrées par les entreprises nationales dans les mêmes tâches. Ce sont bien les travailleurs de niveau 3 et 2, c'est-à-dire les ouvriers qualifiés, et hautement qualifiés qui constituent le personnel stratégique d'exécution : moins ces travailleurs sont disponibles et plus difficile sera la réalisation des projets attribués.

Examinons maintenant quelques caractéristiques du marché du travail

en Algérie afin de mieux préciser la nature de l'emploi offert ainsi que les motivations des demandeurs d'emploi.

## **Quelques caractéristiques du marché du travail en Algérie**

### **A – Offre et demande d'emploi**

Pour donner quelques précisions sur les caractéristiques du marché du travail en Algérie, nous utilisons un rapport synthétique sur les activités de l'ONAMO de 1971 à 1982. Ce rapport fait ressortir un certain nombre de données relatives au marché du travail intéressantes à analyser. Ainsi au niveau de la demande d'emploi[13], celle-ci a évolué annuellement de la manière suivante :

On peut ainsi constater que durant la décennie écoulée (1970-1980) la demande d'emploi a régulièrement baissé sous l'effet des programmes d'investissement des plans de développement précédents. A partir de 1981 il y a une tendance à la reprise de la demande d'emplois : celle-ci augmente d'année en année.

Trois séries de facteurs expliquent cette reprise :

1°) Il y a une arrivée de plus en plus importante des jeunes sur le marché du travail. Les jeunes de moins de 25 ans représentaient en 1971 35,9 % de la demande totale d'emploi, ils en représentent en 1981 42 %. Cette situation est elle-même expliquée par la croissance de la population active et les rejets toujours plus nombreux des jeunes par le système éducatif national.

2°) Le marché du travail connaît aussi et de plus en plus l'arrivée de la main-d'oeuvre féminine. Celle-ci représentait en 1971 8,1 % de la demande totale d'emploi ; elle passe à 10,21 % en 1978 pour être de 12,02 % en 1981.

3°) Enfin, il y a une mobilité du travail de plus en plus importante pour la main-d'oeuvre qualifiée. Celle-ci a tendance à chercher des salaires

toujours plus rémunérateurs.

Au plan offre de travail [14], de 1973 à 1977 la moyenne annuelle des offres d'emploi était de 82.776.

Ce chiffre passe à 79.334 en 1978, 1979 et 1980. En 1981 on a enregistré 98.102 offres d'emploi. Cette croissance de l'offre d'emploi s'explique essentiellement par les besoins en main-d'oeuvre découlant de l'important programme d'habitat qui caractérise l'actuel plan quinquennal (1980-1984).

Les parts respectives de l'industrie et du B.T.P. dans l'offre d'emploi totale ont évolué comme suit :

<b>Tableau n° 11</b>							
<b>Evolution de l'offre d'emploi dans l'industrie et le BTP</b>							
Secteurs	Années	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Industrie		20,98 %	24,16 %	31,75 %	30,09 %	24,99 %	23,67 %
B.T.P.		59,23 %	55,55 %	46,43 %	42,32 %	43,02 %	48,46 %

On peut noter à la lecture de ces chiffres la tendance à la baisse de l'offre d'emploi industriel consécutive à la pause relative que marque le plan quinquennal dans l'investissement industriel ainsi qu'à la nature de l'emploi offert. De même peut-on confirmer la reprise de l'offre d'emploi du BTP qui fait suite aux nouveaux programmes d'investissement dans le secteur.

Lorsqu'on examine à présent, à la suite du rapport de synthèse de l'ONAMO déjà cité, ce que celui-ci appelle les placements c'est-à-dire en fait l'intersection de l'offre et de la demande, on peut relever les conclusions suivantes :

– le taux de non satisfaction de la demande d'emploi a évolué comme suit de 1971 à 1982 :



1971	1977	1982
67,46 %	72,82 %	80,19 %

On remarque ainsi que les demandeurs d'emploi trouvent difficilement d'année en année, satisfaction sur le marché du travail – l'ONAMO a recensé les raisons suivantes explicatives de cette situation :

1 – Les demandeurs d'emploi n'acceptent plus aussi facilement que pendant les premières années du développement économique un poste de travail même lorsqu'il correspond à leur qualification ; ils cherchent d'autres conditions telles que :

- la stabilité de l'emploi
- de bonnes conditions de travail
- un salaire rémunérateur.

2 – Les plus nombreux demandeurs d'emploi sont des travailleurs sans qualification qui ne trouvent plus aussi aisément qu'auparavant du travail **[15]**

Au niveau de l'offre d'emploi, il y a aussi une tendance à la non satisfaction. Le taux de non satisfaction de l'offre d'emploi a évolué comme suit entre 1971 et 1982 :

1971	1977	1982
7,48 %	26,44 %	35,67 %

Cette situation s'explique par le fait que les entreprises ne veulent plus considérer l'offre d'emploi comme une simple réponse à un problème social. Elles cherchent de la main-d'œuvre productive, donc qualifiée, susceptible d'améliorer les niveaux de production des capacités installées.

- le secteur industriel est, à ce sujet, le plus exigeant puisque les taux de non satisfaction de son offre d'emploi sont passés de 24,37 % en 1977 à 33,36 % en 1982.

– dans le secteur BTP les taux de non satisfaction ont été de 24,49 % en 1977 pour passer à 39,90 % en 1982. En plus de l'exigence de qualification de la part des offreurs d'emploi, la non satisfaction de l'offre s'explique aussi par le phénomène de désistement des demandeurs d'emploi envers cette branche d'activité qu'ils considèrent à tort nous semble-t-il [16] comme trop instable.

## B – La mobilité professionnelle

Les effets de la scolarisation et de l'industrialisation ont été directs sur la mobilité professionnelle : celle-ci a augmenté ces dernières années grâce d'une part à la multiplication des occasions d'investir générée par les différents plans de développement qui se sont succédés, d'autre part aux conséquences de la scolarisation sur les exigences du travailleur algérien (relatives à la rémunération, aux conditions de travail).

Ainsi à la fin de l'année 1982 et par branche d'activité, la structure de la population mobile [17] a été la suivante :

Tableau n° 12								
Structure de la population occupée mobile selon la branche d'activité actuelle antérieure								
BAE actuelle BAE antérieure	Agriculture	Industrie	BTP	Transport	Commerce	Services	Administration	Total
Agriculture	<b>44,87</b>	6,95	22,65	4,24	6,80	3,24	11,25	100
Industrie	10,82	<b>40,24</b>	15,91	7,57	8,03	5,10	12,33	100
B.T.P.	14,22	10,39	<b>45,26</b>	7,30	8,36	3,98	33,40	100
Transport	7,14	11,84	10,53	<b>49,06</b>	5,34	7,23	8,86	100
Commerce	8,94	13,56	12,43	7,34	<b>31,20</b>	6,71	19,82	100
Service	5,80	12,52	11,92	8,62	9,89	<b>38,01</b>	13,24	100
Administration	5,20	10,66	10,57	5,20	6,44	4,75	<b>57,18</b>	100

On peut constater ainsi que l'agriculture perd ses travailleurs (et très souvent les plus jeunes et les plus qualifiés comme le confirment plusieurs études sur la question [18] au profit du BTP et de l'industrie principalement. Les raisons de ce transfert tiennent surtout aux

différences de rémunération et aux conditions plus "normales" de travail. On peut constater de même que l'industrie perd quelques uns de ses travailleurs au profit du BTP et de l'agriculture (11 %).

Dans ce dernier cas, il s'agit surtout d'ouvriers de l'industrie, sans qualification, qui ont préféré mettre en valeur des parcelles de terre leur appartenant. La demande nationale en maraîchages est telle qu'elle leur permet de réaliser des super-profits<sup>[19]</sup>. En plus de ces observations significatives que permet la lecture de ce tableau, il faut noter le rôle important que joue le BTP comme branche d'activité destinataire.

On peut relever ici que :

1 – Près de 28 % des effectifs employés dans l'administration ont préféré passer aux secteurs d'activité économique et sociale publics. La meilleure rémunération directe et indirecte est certainement le facteur explicatif le plus plausible.

2 – Près de 26 % des travailleurs du secteur public sont passés au secteur privé. Celui-ci offre de meilleures conditions de travail notamment aux travailleurs des niveaux "6" et "5" pour la formation desquels il n'a rien investi.

Par contre près de 34 % des effectifs (en personnel non qualifié principalement) du secteur privé sont passés au secteur public qui leur garantit plus de sécurité dans l'emploi et de meilleurs salaires.

Au niveau de la mobilité par secteur juridique nous avons les données suivantes :

**Tableau n° 13**  
**Structure de la population occupée mobile selon le**  
**secteur juridique actuel et antérieur**

Actuel Antérieur	Administ.	Public	Autogéré	Coopérat.	Privé	Mixte	Total
Administration	54,11	27,79	0,56	0,20	16,36	0,98	100
Public	13,14	57,80	0,44	2,29	25,85	0,48	100
Autogéré	10,70	41,37	21,80	2,92	23,20	—	100
Coopératif	11,46	23,61	—	16,91	48,02	—	100
Privé	12,63	33,62	6,87	9,04	37,46	0,38	100
Mixte	6,92	65,41	6,03	—	14,72	6,92	100

**Tableau n° 14**  
**Structure de la population occupée mobile selon la**  
**situation dans la profession actuelle et antérieure**

	Employeur	Indépendant	Coopérateur	Salarié permanent	Salarié saisonnier	Apprenti	Aide familial
Employeur	31,31	16,43	7,12	45,14	—	—	—
Indépendant	2,00	23,98	4,08	64,46	5,26	—	0,22
Coopérateur	—	—	41,11	58,89	—	—	—
Salarié permanent	1,31	14,75	0,97	80,39	2,07	0,05	0,46
Salarié saisonnier	0,41	11,82	11,89	62,49	13,16	0,06	0,17
Apprenti	—	26,45	—	65,10	—	8,45	—
Aide familial	1,50	50,56	—	39,79	7,01	—	1,14

3 – 48 % des travailleurs du secteur coopératif sont passés au secteur privé. Ce mouvement de population travailleuse a lieu principalement dans les campagnes où le secteur agricole coopératif n'a pu faire face à ses nombreux problèmes : cela s'est traduit par une fuite de ses hommes au profit de l'agriculture privée (comme salariés) et surtout au profit du BTP privé où le nombre d'entrepreneurs privés dépasse les cinq cents (500).

Enfin pour terminer ces quelques remarques sur la mobilité professionnelle, la situation dans la profession antérieure et actuelle a évolué comme suit :

Ce tableau est révélateur d'un phénomène marquant du marché du travail algérien : la salarisation croissante des travailleurs : ainsi 64,5 % des "indépendants", 59 % des coopérateurs, 62,5 % des "saisonniers", 65 % des "apprentis", 45 % des "employeurs" sont devenus des salariés permanents. La ruine des "coopérateurs" et des petits "indépendants" est inscrite dans ces chiffres. Le double phénomène de concentration et de centralisation du capital, bien qu'à ses débuts, caractérise aussi le secteur économique privé algérien.

Quant au secteur coopératif agricole né de la "révolution agraire" ses innombrables problèmes et sa précarité sont maintenant trop connus pour qu'on s'y attarde encore. Ses adversaires ont fini par en avoir raison et les attributaires de la révolution agraire ont préféré dans leur grande majorité rejoindre le salariat.

Si l'on devait conclure cette note, deux points mériteraient d'être soulignés :

1 – L'économie algérienne, grâce à la multiplication des occasions d'investir qui la caractérisent aujourd'hui, a indéniablement pris en main le problème du chômage malgré les nouvelles difficultés engendrées notamment par un système éducatif national inadéquat et incapable de retenir en son sein la jeunesse algérienne l'obligeant à venir gonfler les rangs des demandeurs d'emplois.

2 – Il reste cependant à faire partout, dans tous les secteurs, de l'emploi créé un véritable "facteur" productif et non pas un simple prétexte à la distribution d'un revenu.

En effet, un grand nombre d'activités connaissent une pléthore de personnel. De même le faible niveau de qualification des emplois créés ne correspondait pas toujours aux besoins réels de l'appareil de production. Ce taux des emplois non productifs a été ainsi supérieur aux normes admises (dans le secteur des industries légères il était de 1/3).

## Notes

---

[\*] Directeur du CREA.

[\*\*] SougnMf tsar nous

[1] In "Plan développement" Livre 1 : "Planification et stratégie de développement".  
Ministère des Finances et du Plan - DGPEE - Alger - Février 1967 - Doc. ronéo.

[2] In "Plan développement" Livre 1 : "Planification et stratégie de développement".  
Ministère des Finances et du Plan - DGPEE - Alger - Février 1967 - Doc. ronéo.

[3] Interview de M. A. Khodja, Secrétaire d'Etat au Plan - in "Algérie et Développement" n° 12 - Janvier 1973 - p. 5 et 6.

[4] Le taux d'activité (proportion des actifs dans la population totale) dans les pays développés varie entre 40 et 50 %.

[5] Cf. plus loin tableau n° 7.  
On peut cependant indiquer d'ores et déjà que 46,7 % de la population est âgée de moins de 16 ans et que la population active féminine totale résidente ne représente en 1983 que 6,7 % de la population active totale résidente, dont 83,6 % en zone urbaine.

[6] Cet emploi public créé se répartit ainsi :

- Industrie.....	+	88.760
- B.T.P.....	+	133.180
- Commerce .....	+	12.600
- Services.....	+	73.000
- Administration .....	+	182.000

[7] Ainsi durant le 1er plan quadriennal la création de 266.000 emplois était prévue et ont été créés 329.000 emplois.  
Durant le 2ème plan quadriennal 1974-1977 étaient prévus 458.000 emplois, ont été créés 521.000. Cet accroissement rapide des effectifs durant cette période est due à l'extension et la diversification des activités, aux nationalisations notamment dans les hydrocarbures mais aussi et même surtout à l'absence de normes d'effectifs dans les entreprises.

[8] A titre d'exemple, 45 % des effectifs des industries légères étaient concentrés dans les wilayate d'Alger, Oran, Constantine et Annaba, 53,4 % dans les autres wilayate de la partie Nord du pays et 1,2 % dans les wilayate du Sud, Ouargla, Laghouat, Adrar, Béchar et Tamanrasset.

[9] Encore faudrait-il préciser que ces "cadres" travaillent rarement directement dans les exploitations agricoles. Ils remplissent plutôt les bureaux de l'administration

centrale comme le montre ce tableau retraçant l'utilisation de la main-d'oeuvre qualifiée dans l'agriculture (cf. Bilan MPAT) :

	Administration	Production
Ingénieurs	91,2 %	8,7 %
Techniciens	85 %	14,9 %
Agents techniques	94,7 %	5,2 %

**[10]** Cette situation de sous-encadrement chronique de l'agriculture algérienne s'explique, au moins pour sa partie publique, par les insuffisants programmes de formation, les faibles niveaux de rémunération qui n'attiraient pas la main-d'oeuvre qualifiée ainsi que la fuite de la plus grande partie de la main-d'oeuvre formée dans le secteur mais qui, une fois la formation acquise, préfèrent aller l'offrir à d'autres secteurs (BTP, industrie) plus rémunérateurs.

**[11]** Les premières années de l'industrialisation ont en effet été caractérisées par une plus grande rareté encore de la main-d'oeuvre qualifiée : l'industrie pratiquait alors les meilleurs salaires nationaux directs et indirects sous forme d'avantages divers tels que le logement, la voiture personnelle, pour attirer les cadres dont elle avait besoin.

**[12]** In "la main-d'oeuvre étrangère en Algérie". ONAMO - Ministère du Travail - Décembre 1982 - Doc. ronéo - 20 pages.

**[13]** Il est entendu par demande d'emploi au sens de l'ONAMO "une inscription auprès du bureau de la main-d'oeuvre d'un travailleur disponible à la recherche d'un emploi. Dans ce sens cet variable ne fait nullement état de l'ensemble des travailleurs disponibles à travers le territoire national et donc d'un éventuel taux de chômage mais uniquement du nombre de travailleurs en quête d'emploi qui s'inscrivent auprès des services de main-d'oeuvre". in "Statistiques" n° 4 revue de l'Office National des Statistiques - p. 21. Demande et offre d'emploi restent cependant des paramètres intéressants à prendre en compte pour une appréciation relative du marché du travail en Algérie.

**[14]** L'ONAMO précise à propos de l'offre d'emploi : "l'offre d'emploi concerne un poste de travail disponible dans l'un des différents secteurs et branches de l'économie nationale et que l'organisme employeur veut combler. Il s'agit d'emplois vacants déclarés aux services de main-d'oeuvre et qui ne sont pas assimilables à des créations d'emploi" in revue "Statistiques" op. cit. p. 22.

**[15]** Alors même que nous avons noté la présence en Algérie de quelques mille (1.000) travailleurs étrangers sans qualification aucune.

**[16]** Nous pensons en effet que les retards dans la satisfaction des besoins en logements ainsi que les programmes de construction inhérents aux futurs plans d'investissement sont tels que l'emploi dans le BTP peut être considéré dans le contexte économique algérien comme un emploi quasi-permanent.

**[17]** Au sens de l'Office National des Statistiques (ONS) "la mobilité professionnelle existe si l'occupé a changé au moins une des caractéristiques suivantes composant sa situation professionnelle :

- la profession principale
- la branche d'activité économique
- le secteur juridique
- le niveau de qualification
- la situation dans la profession

cf. Revue Statistique n° 1 - Avril 1983 - O.N.S. - page 64.

**[18]** Cf. entre autres : Bilan de l'agriculture algérienne. Commission économique du FLN - 1980 - Nous avons déjà signalé à ce sujet que les travailleurs agricoles notamment ceux du secteur autogéré quittent la terre dès qu'ils ont reçu une quelconque qualification leur permettant de se faire embaucher dans d'autres secteurs.

**[19]** Cette observation est confirmée par le tableau qui va suivre et qui nous montre que près de 15 % de travailleurs salariés sont devenus des indépendants.



AHMED HENNI[\*]

## Formation de la valeur et division internationale du travail

L'idée de division internationale du travail se rattache traditionnellement à celle d'une répartition géographique des productions, ici le blé, là l'acier. La division internationale du travail s'assimile dans ce cas à un partage dans la production de marchandises, ou plus précisément de valeurs. Il existe des valeurs produites ici, d'autres là et c'est, dans les modalités de ce partage, de cette répartition géographique, qu'apparaissent des rapports de force, donc des hiérarchies. Celles-ci tiennent leur substance de la nature physique des valeurs produites. Autrement dit, division internationale du travail et hiérarchies sont déterminées par des valeurs d'usage.

Cette approche, qui lie la division internationale du travail aux possibilités de fabrication de valeurs d'usage en des endroits géographiques précis, ne peut fondamentalement, expliquer les hiérarchies et les subordinations qu'à travers le prisme de la dotation de facteurs ou du degré de développement des forces productives, ce qui revient au même. C'est l'état des forces productives dans un lieu donné, sa dotation de facteur qui détermine les possibilités de production de valeurs d'usage précises. En découle une division du travail. Nous nous trouvons alors devant une conception naturaliste qui fait de cette division du travail un produit d'une relation valeurs d'usage à valeurs d'usage – relation des forces productives (y compris l'usage bien sûr d'une force de travail dans le cadre de rapports sociaux définis) ou facteurs de production à des produits.

Une telle approche s'est affinée en ayant recours à l'idée de cycle des valeurs d'usage ou à celle de sous-traitance. Fondamentalement, le raisonnement reste le même. Selon les possibilités de production dans un endroit donné (état des forces productives), on y fabrique une valeur d'usage, élément d'une valeur d'usage finale, assemblée et composée ailleurs (le moteur ici, la boîte de vitesses là, l'automobile ailleurs).

Une telle stratégie d'éclatement-composition de la valeur d'usage optimise le coût final par combinaison optimale des états de forces productives – facteurs de production – en des endroits déterminés. Cette stratégie ne s'accompagne pas nécessairement d'un centre physique centralisateur des éléments de valeur d'usage. Elle aboutit à la constitution d'une constellation de lieux physiques de production reliés par un centre abstrait, lieu du pouvoir de subordination.

L'inégal degré de développement des lieux physiques se présente comme une contrainte que la firme optimise, se chargeant en lieu et

place des Etats, d'allouer optimalement à ses propres fins les ressources en forces productives de la planète. Fondamentalement donc, il y a optimisation de l'usage du développement inégal et optimisation de l'usage des forces productives ; le coût n'est, finalement, qu'une expression d'un état donné des forces productives, entendues au sens de forces matérielles et rapports sociaux.

L'éclatement-recomposition constitue par lui-même une force productive. Ainsi, les unités décentralisées peuvent être tenues dans l'ignorance de l'usage des valeurs d'usage qu'elles produisent. Elles peuvent ignorer comment composer la valeur d'usage finale et ne peuvent donc accéder à sa fabrication – reproduction à l'échelle mondiale d'un procès tayloriste-fordiste, où l'individu est remplacé par des collectifs de production. Le secret de l'assemblage – dans certaines industries électroniques, par exemple, – calculateurs notamment – dote la firme centralisatrice d'un surcroît de force productive qui lui permet d'approfondir les hiérarchies.

Cependant, cette approche par les valeurs d'usage malgré ses insuffisances dans l'explication des hiérarchies, peut se révéler d'une pertinence assez forte quand on aborde le problème sous l'angle de la sécurité. Ainsi, certaines valeurs d'usage, même non rentables, coûteuses ou polluantes, doivent obligatoirement être produites sur le territoire national pour des raisons de sécurité dans les approvisionnements. La production de ces valeurs d'usage stratégiques, vitales dans le cycle de la marchandise, engendre une division du travail qui se moque peu ou prou des coûts.

En dehors de cet aspect où la valeur d'usage intervient de manière décisive, il semble nécessaire de chercher ailleurs les causes des hiérarchies et subordinations que reflète la division internationale du travail. Tout d'abord, il faut récuser l'idée que toute valeur d'usage produite soit une valeur pleine et entière. L'élément de valeur d'usage ou la valeur d'usage produite par l'unité subordonnée à une constellation n'est valeur que dans le cadre de cette constellation. Hors de celle-ci, les valeurs d'usage produites par l'unité subordonnée peuvent n'avoir aucune chance d'être des valeurs tout court. Seule la subordination de l'unité à la constellation permet la mutation de la valeur d'usage en valeur. L'élément de calculateur, par exemple, n'est valeur que si la valeur d'usage finale – le calculateur – est composée.

Il apparaît donc nécessaire de dépasser cet aspect valeur d'usage. Il convient d'appréhender la division internationale du travail autrement qu'en une répartition géographique de la production des valeurs d'usage. L'hypothèse avancée ici sera que produire des valeurs d'usage n'est pas nécessairement produire des valeurs. La hiérarchie mondiale diviserait alors le monde en lieux capables de produire des valeurs et lieux incapables d'en produire.

La subordination de plusieurs unités à une seule, hors l'aspect répartition des valeurs d'usage, suppose que l'unité dominante, qui peut être un centre abstrait, attire à elle, non des valeurs d'usage, mais des valeurs et qu'elle peut ne pas en être le siège unique de production. Il y

a là une logique de maîtrise unique de la valeur par l'unité dominante, ou l'ensemble dominant. Cet ensemble, en hiérarchisant les activités par des réseaux de subordination, commande le processus de formation de la valeur, en s'appuyant, bien sûr, sur une circulation de valeurs d'usage mais aussi de monnaie. Toute unité subordonnée est incapable d'intervenir de façon décisive dans ce processus. C'est pourquoi l'idée d'ensemble dominant doit être associée à celle de maîtrise de la formation de la valeur, s'appuyant sur des cycles de valeurs d'usage et de monnaie, à travers un système de prix autonome, déterminant un taux d'accumulation propre.

L'ensemble dominant, celui qui commande le processus de formation de la valeur, secrète donc un système de prix qui s'impose aux sous-ensembles dominés. Mieux encore : la réalisation des valeurs des unités subordonnées ne peut se faire que dans le cadre du système de prix commandé par l'ensemble dominant. Ceci veut dire qu'aucun sous-ensemble dominé n'est capable de produire son propre système de prix, c'est-à-dire ses valeurs. Incapable de commander son système de prix, le sous-ensemble dominé ne commande donc pas son taux d'accumulation.

L'espace des prix, en tant qu'expression des conditions de l'accumulation, peut se présenter, pour le sous-ensemble dominé, comme un déterminant et, dans ce cas, structurant. L'appareil productif du sous-ensemble dominé ne serait alors que le reflet d'un reflet.

L'intervention du système de prix n'est pas fantasmagique. Le système de prix est une sanction de la formation de valeur. Commander la formation de valeur, c'est commander le système de prix. Ne pas commander le système de prix, c'est ne pas produire des valeurs, c'est-à-dire ne pas pouvoir assurer la transmutation des valeurs d'usage qu'on fabrique en valeurs, transmutation qui est commandée ailleurs.

Quand un sous-ensemble dominé réussit à contribuer à la formation du système de prix dominant, en produisant des valeurs d'usage et en commandant la transmutation en valeurs, il peut modifier certaines conditions de l'accumulation en sa faveur. La concurrence montre que les hiérarchies se créent par les obstacles qu'érigent les concurrents à cette transmutation. Toute innovation technologique, par exemple, si elle rend obsolètes des marchandises, leur fait perdre leur statut de valeurs<sup>[1]</sup>.

Nous avancerons l'idée que seul un "système" reproductible, capable de déterminer son taux d'accumulation de manière autonome, est productif de valeurs. Ce "système" peut être perçu comme un ensemble logico-opératoire de relations énergie-savoir-faire-matières-machines-signes. Il suppose un cycle valeurs d'usage, éléments de valeur, valeur, prix.

Dans toute production, une valeur apparaît grâce à l'application de constituants de cette valeur sur d'autres (application du travail à la matière), ou encore à la combinaison des éléments constitutifs de la valeur entre eux, combinaison en valeur qui s'appuie sur une

combinaison de valeurs d'usage (moyens de production, force de travail,...).

L'ensemble autonome de production trouve en lui-même ou parvient à se subordonner des sous-ensembles d'où il se procure, les valeurs d'usage constitutives d'éléments constitutifs de la valeur finale. Un ensemble d'unités entre lesquelles circulent ces éléments de valeur. Les unes fournissent des biens capitaux ; d'autres des matières. D'autres encore produisent les biens de consommation pour reproduire la force de travail. D'autres assurent la formation de cette force de travail. D'autres enfin gèrent les signes nécessaires à la marche de l'ensemble.

A cet ensemble, correspond un système de prix qui repose, fondamentalement, sur une création continue et reproductible des différents éléments de la valeur. Il suffit alors que l'un des constituants de la valeur soit exogène - les biens d'équipement, par exemple - pour que cet ensemble ne maîtrise plus totalement la formation de ses valeurs, pour que l'autonomie de son système de prix ne soit plus assurée. Dès qu'apparaît une rupture dans le cycle éléments de valeur - valeur, la formation de la valeur n'est plus maîtrisée, même si l'on continue de produire les mêmes valeurs d'usage.

La coupure, au niveau mondial, est donc à rechercher entre ceux qui produisent les éléments constitutifs de la valeur et qui commandent finalement le niveau de la valeur finale et ceux qui ne les produisent pas et ne peuvent maîtriser la formation de leurs valeurs. Quand pour un sous-ensemble dominé les biens d'équipement, les matières, les biens de consommation, le savoir-faire, l'innovation et les signes de valeur sont exogènes, on peut dire que les valeurs d'usage produites dans ce sous-ensemble ne sont pas des valeurs de ce sous-ensemble, mais des valeurs déterminées de façon exogène. Et cette détermination est celle fixée par les conditions de l'accumulation dans l'ensemble exogène fournisseur des éléments constitutifs de la valeur.

La division internationale du travail doit donc être comprise non comme une répartition touchant à des valeurs d'usage mais comme une division dans la formation de la valeur. Il y a des pays qui produisent les éléments constitutifs de la valeur et qui commandent le niveau de cette valeur et les pays qui rassemblent ces éléments. Le pays assembleur ne maîtrise pas la formation de la valeur produite [2].

Un ensemble ou un "système" de production ne peut donc être un ensemble de finition de la valeur ou d'assemblage de cette valeur, mais un ensemble logico-opératoire de production des éléments constitutifs de cette valeur. Peu importe que ce système en assure l'assemblage final du moment qu'à travers la production des éléments constitutifs il détermine le niveau de cette valeur finale et exprime ainsi ses conditions propres de reproduction et d'accumulation à travers ces valeurs. Et seule la production de ces éléments de valeur supportés par des valeurs d'usage telles que machines, matières, biens de consommation, formation peut assurer la fixation de conditions propres d'accumulation.

La division en ensemble producteur des éléments constitutifs de la valeur et sous-ensemble assembleurs de cette valeur engendre, à travers la monnaie et le système de prix, un endettement physique des sous-ensembles (endettement en biens d'équipement et biens alimentaires), un endettement technologique (formation, savoir-faire et recherche) et un endettement financier (la finition de valeur s'insère dans la logique de formation du taux d'accumulation de l'ensemble dominant qui gère les signes de transmutation des valeurs d'usage en valeurs).

Cette division suppose des hiérarchies beaucoup plus complexes qu'un simple découpage sectionnel (où les pays développés apparaîtraient comme relevant de la section de production des moyens de production). Elle met en oeuvre la notion d'ensemble logico-opératoire ou "système" structurant et hiérarchisant l'économie mondiale à travers une maîtrise des valeurs produites à l'aide d'une division du travail spécifique à la valeur d'échange et non à la valeur d'usage. C'est pour cette raison que les signes d'expression de cette valeur d'échange - monnaie et prix - apparaissent comme des moyens de subordination et hiérarchisation mondiales[3].

Si l'économie dépendante affronte alors des contraintes, elles proviennent essentiellement de la difficulté qu'elle connaît à ériger en valeurs les valeurs d'usage qu'elle produit. A l'extrême limite, elle peut produire de façon autonome des valeurs d'usage – décider que ce sera l'acier au lieu du simple minerai – mais ne pas pouvoir en commander la valeur. La production se présenterait comme assemblage d'éléments de valeur prédéterminée qui prédétermine la valeur finale qui se réalise à travers un système de prix plus ou moins exogène. Le sous-ensemble dominé ne peut, dans ces conditions, déterminer un taux de surplus propre.

Ceci apparaît d'autant plus clairement si l'on suppose le sous-ensemble dominé capable de fabriquer des valeurs d'usage constituantes de valeur (biens d'équipement, etc...) mais incapable de promouvoir ses propres procédures d'extraction de surplus, c'est-à-dire les procès immatériels (technologies, etc...). Quand les éléments de valeur composent la valeur dans le cadre de procès immatériels (techniques) conçus dans l'ensemble dominant, il ressort clairement que le taux de surplus doit plus ou moins être exogène, c'est-à-dire que les conditions de l'accumulation restent fixées ailleurs. Les possibilités mêmes d'accumulation du sous-ensemble dominé sont alors déjà inscrites dans l'opération ou procès d'assemblage. L'accumulation est prédéterminée par l'ensemble diffuseur d'éléments de valeur ou de procès d'assemblage de ces éléments.

Finalement, de telles conditions contraignent le sous-ensemble dominé à contourner la définition d'un taux d'accumulation propre, c'est-à-dire à contourner la contrainte d'extraction d'un taux de surplus propre. Ce sont de tels contournements fondamentaux qui se manifestent lors du contournement de la contrainte de définition d'un système de prix propre ou de production endogène d'éléments de valeur. Ceci apparaît clairement même au niveau des entreprises des sous-ensembles

dominés. Celles-ci ne sont pas contraintes à définir un taux d'extraction de surplus en rapport avec le procès de production mis en place. Le fonctionnement de l'entreprise ne secrète pas une contrainte d'accumulation. De ce fait, l'entreprise elle-même se situe de plain-pied dans une dialectique de subordination déterminée par la division internationale production-assemblage de constituants de la valeur.

## Notes

---

[\*] Maître de Conférence Agrégé à l'Institut des Sciences Economiques d'Oran.

[1] Une puce microscopique placée dans un calculateur peut sur simple signal du constructeur, rendre celui-ci hors d'usage et hors-valeur, ainsi que les processus qu'il commande.

[2] L'assemblage d'éléments de valeur ne s'assimile pas au montage classique, mais recouvre une opération plus large et plus fondamentale qui ne peut être comprise qu'au niveau d'une "industrie".

[3] Significatives sont, à cet égard, les accusations portées contre le système monétaire international. Elles montrent une sensibilité accrue des opérateurs dominés à cette dialectique de la valeur d'échange pure.

ALI CHKIR[\*]

## Problématique d'une approche trisectorielle de développement

L'objet de cet article est l'étude de l'articulation des secteurs de l'Energie, de l'Agriculture et de l'Industrie dans une économie en développement afin de dégager des principes de base utiles pour l'élaboration d'une politique énergétique compatible avec le développement économique dans les pays du Tiers-Monde peu dotés en ressources énergétiques conventionnelles.

L'intérêt d'un tel travail est double.

D'une part et d'un point de vue très factuel et concret, on sait que plusieurs dizaines de pays en cours ou en voie de développement sont pauvres ou modérément dotés en ressources énergétiques alors que leurs besoins en matière de production agricole (l'autosuffisance alimentaire constituant l'objectif prioritaire à atteindre) et l'insuffisance de leur production industrielle intérieure tant en matière de produits de base (investissements en moyens de production) qu'en matière de produits manufacturiers de consommation, nécessitent la disposition croissante dans le temps du "bien énergie".

D'autre part, le "laisser-faire" de la part des pouvoirs publics dans le contexte économique, culturel et politique de ces pays ne pouvant conduire qu'au désastre à brève échéance, **l'intérêt théorique** d'une telle réflexion en vue d'éclairer ou d'aider la décision des autorités publiques est évident, soit que ces autorités soient partisans d'une politique vigoureuse de planification (qui aurait notre préférence), soit qu'elles se limitent à l'esquisse de projections indicatives rationnelles et coordonnées susceptibles d'un pouvoir de persuasion suffisant auprès des agents économiques responsables pour qu'ils oeuvrent dans le sens de l'intérêt général, seul garant si l'on en croit la doctrine de V. Paréto, des intérêts individuels bien compris.

En effet, le problème de l'articulation tripolaire des activités des secteurs de l'Energie, de l'Agriculture et de l'Industrie manufacturière est le problème central de toute structure économique complexe ayant dépassé le stade de l'économie primitive ou médiévale, depuis la naissance du monde moderne dans lequel les marchands ont cédé le pas aux producteurs, notamment à ceux de l'industrie. C'est donc ce problème central d'articulation trisectorielle qui constituera le point d'appui de notre réflexion théorique et que nous poserons en premier en tant que tel. Une fois esquissée cette problématique de l'articulation, nous nous interrogerons sur les outils d'analyse que la théorie

économique moderne nous offre pour éclairer et approfondir les questions qui se posent à propos de cette articulation, afin de choisir une méthode de travail et de mise au point en même temps que d'exposition de nos idées et de nos propositions.

## **1 – La position du problème de la liaison trisectorielle "Énergie - Agriculture - Industrie" dans une économie en voie de développement**

**1.1.** La crise énergétique internationale qui, à la suite de l'augmentation du prix des hydrocarbures, a abouti à la remise en cause – presque partout – des activités de production et de l'affectation des ressources nationales, a fait prendre conscience à tous les pays de l'importance vitale du secteur énergétique par rapport à l'économie tout entière.

Ce secteur est réapparu clairement comme étant l'organe central autour duquel s'articulent toutes les autres activités. Dans les pays sous-développés importateurs d'une partie ou de la totalité de leurs besoins énergétiques, cette augmentation du prix de l'énergie fut perçue à travers les effets sur leur balance des paiements et donc sur leur capacité à importer des équipements industriels dont les termes de l'échange ont suivi la hausse des prix de l'énergie, encore qu'on ne puisse trouver là des liens directs de cause à effet.

Cependant, la solution pour ces pays, ne consiste pas à diminuer leurs besoins énergétiques, ni même à chercher des moyens plus ou moins sûrs pour rééquilibrer les balances des paiements par les seules augmentations des exportations de produits primaires ou transformés. Il est plus que jamais nécessaire de poser la question de la stratégie nationale de la gestion du secteur de l'énergie par rapport à la nécessité de développement de ces pays, car l'énergie reste une des bases de l'industrialisation. La question fondamentale est de savoir si ces pays arriveront à briser le cercle vicieux : dépendance énergétique... manque de moyens de financement... non industrialisation. Nous pensons que des moyens existent qui permettent de sortir de ce dilemme. Ils demandent une vision globale des liens qu'il faut établir entre le secteur énergétique et le processus de développement.

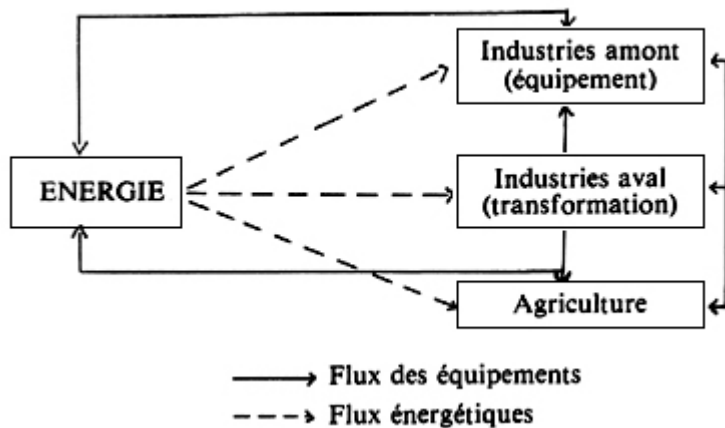
Toute politique de développement, dans sa dimension économique, ne peut se faire qu'à partir d'un plan qui doit embrasser tous les secteurs d'activité, être cohérent et traiter de l'organisation des activités réparties aussi bien dans le temps que dans l'espace. A l'aide d'une telle vision d'ensemble, il s'agit essentiellement de lier la politique énergétique aux politiques agricole et industrielle. Toute politique de développement agricole ou industriel implique une politique d'aménagement des installations énergétiques laquelle entraîne un coût que doit supporter la société. La prise en charge de ce coût devra donc être planifiée compte tenu de la stratégie d'ensemble de développement du pays et de ses possibilités futures à acquérir des moyens de financement à mesure qu'évoluent les capacités productives donc les exportations.

En faisant référence aux travaux de G. D. de Bernis et J. M. Martin<sup>[1]</sup>, nous pourrions dès à présent, schématiser très sommairement les liens



qui existent entre le secteur énergétique et les autres secteurs – agricole et industriel – par le graphique suivant qui exprime la réalité des itérations impliquées par tout processus de développement.

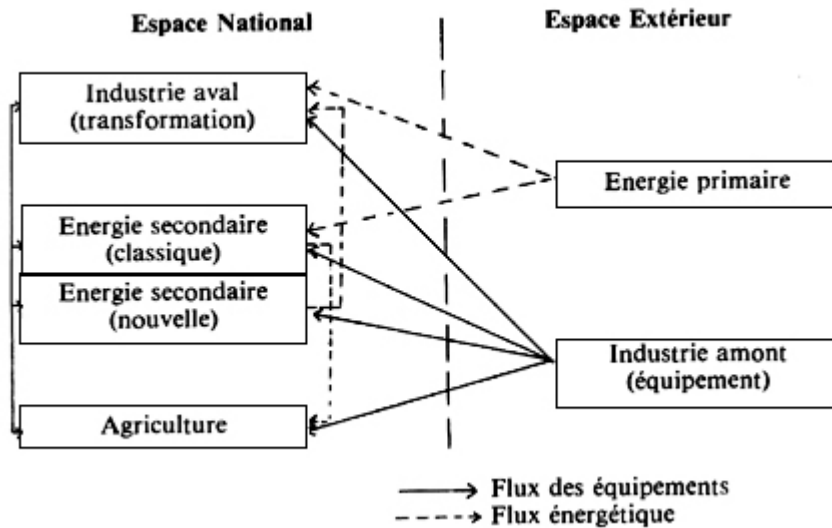
Schéma N° 1



**1.2.** Ce schéma met en relief le rôle fondamental joué par le couple "Energie-Industrie". Mais il ne reflète pas cependant la réalité d'un grand nombre de pays sous-développés ou en voie de développement : ces derniers sont en effet essentiellement agricoles et extravertis ; si on prend en considération le deuxième caractère (le fait d'être extraverti), on est amené à reposer la problématique dans le cadre de l'étude que nous traitons.

Les pays sous-développés et les pays en voie de développement ne disposent pas d'une industrie en amont et comptent beaucoup plus sur les potentialités des industries de transformation ainsi que sur l'agriculture. Si l'on prend en compte les caractères suivants : à savoir l'insuffisance ou souvent, même, l'absence d'une production énergétique primaire, d'une part, et la nécessité de l'importation de biens d'équipement destinés à l'industrie de transformation, à l'agriculture et au secteur énergétique tout entier, d'autre part, le contenu du schéma précédent doit être modifié au profit du deuxième ensemble de relations suivant :

Schéma N° 2



Ce schéma présente un caractère très différent du premier et doit conduire les pays concernés par ce type de structures et désireux d'établir un plan cohérent de développement à compter davantage sur leurs ressources internes qui, généralement, sont encore à développer, et "accessoirement" sur des importations à limiter à des biens relatifs à des usages spécifiques où ces produits ne peuvent trouver de substituts locaux.

Dans le cadre des structures ainsi décrites, on doit alors s'intéresser plus particulièrement au secteur énergétique afin de définir, en ce qui le concerne, une politique appropriée. Le pays étant essentiellement agricole, bien que disposant de quelques industries de transformation, l'objectif est de lier le développement du secteur de l'énergie à ceux de l'industrie et de l'agriculture dans le cadre d'un plan de développement.

**1.3.** Qu'entendons-nous par "lier" les secteurs de l'énergie à ceux de l'industrie et de l'agriculture dans le cadre d'un plan cohérent de développement ? Pour expliciter ce problème, il est nécessaire de définir au préalable le terme de "développement" auquel nous faisons appel.

F. Perroux[2] définit le "développement économique" comme un processus permettant de satisfaire les besoins que nous pouvons appeler fondamentaux : **nourrir, soigner, éduquer**. A cette définition, qui semble répondre aux soucis de tous pays, nous ajoutons un autre élément important qui est la prise de conscience sociale, en ce sens que l'individu devient responsable de ses actes et de son rôle économique et social, surtout dans un pays sous-développé où persistent les luttes d'influence au niveau des couches sociales[3]. Cette prise de conscience, tant au niveau des pouvoirs publics qui doivent tout mettre en oeuvre pour assurer à tous le minimum vital, qu'au niveau de la population qui doit oeuvrer à la réalisation du plan de développement, si elle est matérialisée par la recherche de l'intérêt collectif, permettra-t-elle de promouvoir tout le système productif dont a besoin un pays pour entamer un réel développement économique ? Nous admettrons implicitement que si, à un stade donné du processus de croissance

adopté, un des quatre éléments soulignés ci-dessus n'est pas réalisé, il y aurait blocage. Cela nécessite donc un renouvellement constant et un réajustement des paramètres à mesure qu'évoluent la population et la structure même de l'économie.

Après avoir tenté de définir ce qu'on entendra par développement, si l'on admet qu'en pays sous-développé environ 75 à 80 % de la population est une population rurale à activité essentiellement agricole[4] et que l'essentiel des ressources en devises provient des produits agricoles exportés[5], il est donc nécessaire de voir dans quelle mesure le secteur industriel et le secteur énergétique peuvent contribuer à l'évolution du secteur agricole (amélioration des structures de production, accroissement des volumes de production et augmentation des revenus agricoles).

Dans la définition précédente du développement, nous avons parlé de la recherche de l'intérêt collectif permettant de promouvoir le système productif dont a besoin le pays pour entamer un réel processus de développement. Nous entendons par là que le processus de développement est lié à la promotion du système productif, et par conséquent à la structure et au niveau de l'industrialisation, notion qui mérite d'être précisée. Quelles sont les conditions d'une industrialisation véritable ?

"L'industrialisation" ne consiste pas en l'implantation d'une collection d'industries juxtaposées. Elle est, selon l'expression de F. Perroux, "un processus de restructuration de tout un ensemble économique et social sous la pression d'un complexe cohérent de machines"[6], des industries spécifiques que nous sommes en droit d'appeler "industrialisantes", y ajoutant un rôle essentiel".

G. D. de Bernis ajoute que l'industrialisation est l'effet d'industries industrialisantes sur un milieu susceptible de s'industrialiser : la création d'industries dans le cadre des structures actuelles ne saurait suffire à s'industrialiser[7] ; cette idée nous fait reconsidérer le problème de prise de conscience dans le cadre du processus d'industrialisation pour souligner : (i) la nécessité de la transformation des rapports de production externes, conséquence des contradictions internes du capitalisme car la "petite bourgeoisie" locale, essentiellement commerciale, donc "improductive" au sens des Physiocrates, des Classiques ou de Marx, peut trouver dans l'industrialisation un moyen d'affirmer sa position de classe ; (ii) la nécessité de la transformation des rapports de production externes, conséquence des contradictions qui opposent pays industrialisés et pays en voie de développement, appelle un nouvel ordre économique international.

**1.4.** Les commentaires que nous venons de faire de ces deux définitions, l'une du développement et l'autre de l'industrialisation, se complètent et nous nous empressons de dire avec G. D. de Bernis que la création d'industries dans le cadre des structures actuelles des économies sous-développées ne peut suffire à industrialiser ces économies, vu les relations commerciales externes et même internes et la mainmise des firmes multinationales. Sans pour autant avoir à étudier

ici ce problème de changement des structures, sujet qui relève d'un autre domaine. Autrement dit, il y a peu à attendre d'un libéralisme économique qui laisserait la part trop belle aux firmes multinationales.

L'objectif qui est de procéder à l'étude des liens entre le secteur de l'énergie et ceux de l'industrie et de l'agriculture dans le cadre d'un plan de développement, développement basé sur la nécessité de satisfaire des besoins préalablement établis, permettra de définir et d'estimer les coûts en énergie que doit supporter la société. Le terme "coût" doit être compris dans son sens le plus large, c'est-à-dire qu'il s'agit non seulement des coûts liés à l'importation d'autres sources énergétiques et à l'équipement énergétique dont a besoin le pays, mais aussi de ceux liés aux contraintes internes et externes qui s'imposent soit avant, soit après la réalisation de l'aménagement d'une source d'énergie. Dans le cadre de ce modèle, le problème consistera à étudier l'ensemble des contraintes énergétiques qui pèsent sur la réalisation des objectifs (satisfaction des besoins agricoles, des besoins industriels et des besoins relevant du bien-être), par rapport à l'évolution des différents secteurs et de leurs éventuelles contributions dans la formation du produit national. Cela constituera un des points essentiels car certaines industries, fortes consommatrices d'énergie, contribuent très peu à la formation de la valeur ajoutée de l'économie nationale.

Ces contraintes sont diverses et de poids inégaux et nous essayerons d'en voir tous les aspects dans un cheminement aussi logique que possible.

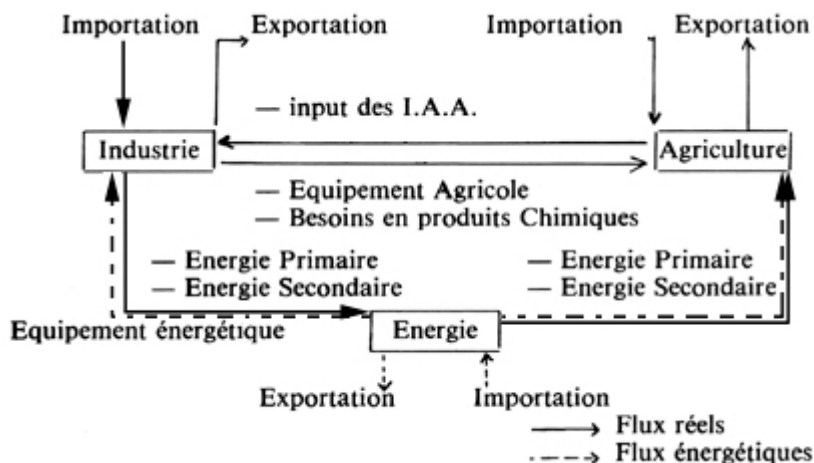
Nous nous situerons évidemment dans le cadre des pays sous-développés ou en voie de développement importateurs d'énergie (pour tout ou une partie seulement de leurs besoins énergétiques) quoique possédant un potentiel énergétique considérable non encore entièrement développé.

Deux aspects de la question méritent dès lors d'être soulignés : (i) il nous semble tout d'abord indispensable de fournir dès à présent l'esquisse d'un modèle global d'articulation trisectorielle, sorte de photographie – c'est-à-dire d'analyse statique – des relations structurelles qui existent, d'un simple point de vue "physique ou empirique", entre Agriculture, Energie et Industrie, dans une vision purement abstraite et déductive ; (ii) mais, cette présentation faite, il sera absolument indispensable de faire un inventaire complet des "déterminants dynamiques" de ces relations dans un monde en mouvement constant qui est le champ de l'économie, ce qui nous permettra du même coup de faire l'inventaire de toutes les questions, sinon encore des réponses possibles, que ce mouvement pose nécessairement à l'analyste ; l'ensemble de ces questions, cet inventaire même s'il est peu ordonné au départ, justifiant la recherche de solides points d'ancrage dans l'arsenal analytique que la théorie économique est capable, aujourd'hui, de fournir pour distinguer l'essentiel de l'accessoire afin de proposer des principes d'explication puis des propositions.

## 2 – L'esquisse d'un modèle global d'articulation et l'analyse des déterminants dynamiques des relations entre Energie, Agriculture et Industrie

### 2.1. L'esquisse du modèle

En reprenant le schéma n° 2 de la page 86 et en adoptant la division de référence de l'espace national et de l'extérieur, nous pouvons étudier les relations existant entre les trois secteurs en précisant les flux intersectoriels en termes physiques suivant le schéma suivant :



– Nous entendons par "énergie primaire" toutes les formes d'énergie non transformées (les hydrocarbures par exemple) et "énergies secondaires" toutes les formes d'énergie transformées (produits raffinés et énergie électrique d'origine hydraulique, éolienne, solaire et thermique classique).

Au sein du secteur industriel, nous distinguons les secteurs des industries lourdes et des industries de transformation et celui des industries énergétiques. Quant au secteur agricole, nous ne procédons pas à une subdivision ; nous considérons simplement la production agricole globale. En ajoutant à celle-ci les importations et les exportations, nous faisons apparaître la consommation interne, élément important pour la détermination du surplus agricole, de même pour le secteur industriel et énergétique.

Nous avons retenu dans notre classification précédente p. 85, au sein du secteur énergétique, les **énergies classiques** et les **énergies nouvelles**. Cette classification nous a conduit à diviser ce secteur en six sous-secteurs sachant que les produits énergétiques primaires, les produits raffinés et l'énergie thermique classique correspondent à la première rubrique. Les énergies hydraulique, solaire et éolienne correspondent à la deuxième rubrique.

Cette subdivision sous-sectorielle nous conduit à la présentation du tableau suivant faisant apparaître les flux intersectoriels en termes réels.

Les colonnes de 1 à 10 représentent les méthodes physiques de production caractérisant chaque "secteur" ou "sous-secteur". Les lignes de 1 à 10 représentent les emplois de chacune des "productions" sectorielles. Ainsi le coefficient "aij" représente la quantité physique du bien du secteur i nécessaire à la production d'une unité du bien du secteur j.

La colonne 11 représente les exportations et la ligne 11 les importations :

$\{X_j\}$  j = 1,.....,10 = production globale respective des secteurs ou sous-secteurs considérés

$\{X_1\}$  = production agricole en "nature" exprimée en quantité d'un bien générique : "le blé" de Ricardo ou d'A. Marshall.

$\{X_j\}$  j = 2, 3, 4 = production industrielle exprimée en quantité de machines : "les tracteurs" de J. R. Hicks.

$\{X_j\}$  j = 5, ..... ,10 = production énergétique exprimée en équivalent énergétique : la T.E.P. (Tonne Equivalent Pétrole) comme unité conventionnelle.

Tableau n° 1

		Agriculture	Industrie			Energie					Exportation	
j →		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
i ↓		Product. globale	Indust. lourde	Indust. de transfor.	Indust. énerg. et extractive	Hydraul.	Eolienne	Solaire	Thermique classique	Produits raffinés	Product. énergie primaire	Exportation
1		$X_1$		$a_{13}X_3$								$E_1$
2			$X_2$	$a_{21}X_1$	$a_{24}X_4$	$a_{25}X_5$			$a_{28}X_8$			
3		$a_{31}X_1$	$a_{32}X_2$	$X_3$	$a_{34}X_4$	$a_{35}X_5$	$a_{36}X_6$	$a_{37}X_7$	$a_{38}X_8$			$E_3$
4		$a_{41}X_1$			$X_4$					$a_{49}X_9$	$a_{410}X_{10}$	
5		$a_{51}X_1$	$a_{52}X_2$	$a_{53}X_3$	$a_{54}X_4$	$X_5$						
6		$a_{61}X_1$					$X_6$					
7		$a_{71}X_1$	$a_{72}X_2$	$a_{73}X_3$	$a_{74}X_4$			$X_7$				
8		$a_{81}X_1$	$a_{82}X_2$	$a_{83}X_3$	$a_{84}X_4$				$X_8$			
9		$a_{91}X_1$	$a_{92}X_2$	$a_{93}X_3$	$a_{94}X_4$				$a_{98}X_8$	$X_9$		
10		$a_{101}X_1$			$a_{104}X_4$				$a_{108}X_8$		$X_{10}$	$E_{10}$
Import 11		$I_1$	$I_2$	$I_3$	$I_4$					$I_9$	$I_{10}$	

$\{I_j\}_j$  = 1, .....10 = Importation respective des secteurs ou de

$\{E_j\}_j$  = 1,.....10 = Exportation respective des secteurs ou

sous-secteurs secteurs ;  $a_{51}$  représente l'irrigation.

En considérant ces notations, l'équilibre physique s'écrit, pour chaque secteur ou sous-secteur :

$$X_j + I_j = E_j + \sum_{i=1}^{10} a_{ji} X_i$$

La production globale d'un bien j plus les importations sont égales à la somme des inputs de ce bien nécessaire au fonctionnement des autres secteurs et des exportations de ce même bien (ces différentes quantités sont exprimées dans la même unité de mesure).

Dans l'optique de notre travail il faut que la valeur globale des exportations exprimée "en monnaie" soit égale à la valeur globale des importations exprimée, toujours dans la même unité de mesure (en monnaie nationale ou en devise étrangère de référence).

Comme on cherche un équilibre de la valeur d'échange, le surplus agricole, industriel et énergétique évalué en "monnaie" (c'est-à-dire au prix monétaire du marché) doit être égal au besoin de financement soit :

$$V_{Exp. I} + V_{Exp. A} + V_{Exp. E} = V_{Imp. E} + V_{Imp. I} \quad (1) \quad [8]$$

Dans cette égalité nous éliminons la valeur des importations agricoles car nous nous assignons comme objectif l'autosuffisance alimentaire : par conséquent la valeur des importations agricoles est supposée tendre vers zéro.

Les besoins de l'économie nationale en produits agricoles, en énergie et en produits industriels sont notés par :

$Q_A$ ,  $Q_E$  et  $Q_I$  sachant que chaque quantité est égale aux consommations intermédiaires plus les importations moins les exportations.

$Q_A, E, I =$  Consommation intermédiaire + Importation – Exportation

**2.2.** Dans l'analyse qui précède nous nous sommes placés dans le cadre d'un équilibre physique et d'un équilibre des valeurs d'échange. En d'autres termes, il s'agit là d'un équilibre macro-sectoriel stable de courte période.

La "réalité" concrète est au contraire constamment mouvante, au moins à deux niveaux :

– d'abord il peut y avoir un freinage du rythme relatif de l'industrialisation, le manque d'énergie agissant comme goulot d'étranglement.

– et ensuite il peut se faire que la situation de déficit énergétique ne soit pas une virtualité pour ces pays, mais découle de l'état arriéré de leur économie.

Ces seuls faits suffisent à nous conduire à poser le problème de la démarche et du cheminement successif de l'analyse de l'articulation entre agriculture et industrie et les besoins en énergie qu'ils suscitent, pour arriver au secteur énergétique pour lequel il faut voir les difficultés dans lesquelles il se trouve pour adapter l'offre à la demande.

Autrement dit, il ne faut pas faire jouer un rôle symétrique aux trois pôles dans l'analyse dynamique des rapports intersectoriels Agriculture-Industrie-Energie, mais il faut essayer plutôt de centrer l'attention sur le couple "besoins-ressources en énergie" en liaison avec la dynamique des activités agricoles et industrielles autour notamment de l'analyse des perspectives de croissance et l'évaluation des besoins en énergie et des problèmes liés à l'ajustement de l'offre et de la demande.

S'agissant du premier point et notamment du bilan actuel et des perspectives de la croissance du secteur industriel et agricole, nous prendrons en considération les choix de la politique économique adoptée par les pouvoirs publics. La Tunisie par exemple a délibérément opté pour l'appel massif des capitaux étrangers pour la mise en place d'une structure industrielle constituée principalement de la



branche agro-industrielle et d'industries de transformation des matières premières. Ces choix nécessitent en effet la mise en oeuvre d'une capacité croissante de production d'énergie afin que celle-ci ne constitue pas un goulot d'étranglement à mesure que vont s'installer les nouvelles entreprises.

Ce que nous remettons en cause ici, ce n'est pas seulement le processus de financement de l'infrastructure énergétique, mais aussi les choix de politique économique puisqu'ils conduisent à une certaine orientation des structures industrielles et agricoles dont il faut analyser les besoins en énergie et les effets entraînants.

Un choix économique doit être guidé par un plan permettant d'atteindre les buts fixés à plus ou moins long terme. Nous pensons alors que le moment de l'élaboration du plan énergétique doit coïncider avec celui du plan d'ensemble qui trace les perspectives et les projets de développement des différents secteurs de l'économie. Ceci, par souci de tenir compte du processus d'itération nécessaire afin de faire coïncider les quantités globales et les proportions par secteur ou par branche.

D'où l'intérêt que nous aurons à diviser le schéma précédent en trois secteurs, afin d'analyser les flux d'inputs nécessaires pour chaque secteur, analyse qui nous permettra de cerner les réalités concrètes des branches, donc des évolutions possibles et des prévisions énergétiques qu'il y a lieu de faire.

Dans le cadre d'une politique économique générale, l'évaluation des besoins qui se fait en principe au niveau global d'un plan d'ensemble de développement économique, c'est-à-dire à partir des variables macro-économiques, ne reflète pas nécessairement les réalités et les besoins sectoriels. Faire une estimation des besoins par secteur, c'est tenir compte des indices de la production industrielle et agricole, mais surtout des perspectives d'évolution et des impératifs de croissance de chaque secteur. Donc, doit entrer en ligne de compte, le schéma retenu comme projet d'industrialisation du pays, ce qui permet d'analyser le processus d'articulation. Nous pouvons motiver également ce choix par le fait que la seule prévision globale n'intègre pas certains facteurs d'évolution propres aux différents secteurs. La prévision globale par une vue d'ensemble accompagnée d'une prévision sectorielle, doit constituer une meilleure base de contrôle annuel par recoupement et comparaison des deux résultats[9].

Nous nous proposons ainsi de nous interroger sur les moyens les plus efficaces économiquement de parvenir à réaliser l'objectif de développement tel que nous l'avons posé au départ.

Une analyse statique à court terme basée sur la rentabilité financière, telle qu'elle est pratiquée dans beaucoup de pays industrialisés, peut nous conduire à proposer la fourniture de l'énergie à l'industrie aux moindres coûts.

Cependant la réalité d'une économie sous-développée est de viser un changement structurel tant au niveau de l'évolution des activités industrielles qu'agricoles, et cette donnée de fait ne nous permet pas d'envisager d'utiliser valablement ce genre d'approche. Il est plus souhaitable d'opter pour une analyse dynamique qui, visant à s'appliquer au problème du changement des structures, partira des besoins en énergie s'échelonnant dans le temps en fonction de l'évaluation du niveau d'industrialisation et donc des capacités du pays à supporter les coûts qui lui incombent. Le problème du "moindre coût de l'énergie" pour le secteur agricole et industriel est donc à replacer dans un cadre évolutif, c'est-à-dire à poser à chaque niveau d'industrialisation atteint et à chaque période successive où l'ensemble du "projet économique" que constitue le plan est reconsidéré.

A la lumière des analyses qui précèdent, les difficultés que nous avons essayé de soulever, sont de deux types. Les unes concernent l'évaluation en volume brut de la quantité d'énergie nécessaire, les autres ont trait à la répartition des quantités d'énergie suivant les sources, en tenant compte des possibilités ou des impossibilités de substitution et du rôle industrialisant des branches grandes consommatrices d'énergie. Ces propos nous amènent donc à étudier le contexte de la mise en oeuvre des ressources énergétiques et les difficultés qu'il y a à adapter l'offre à la demande ou plutôt aux besoins.

Arrivé à ce stade, qui reste encore rudimentaire, de notre réflexion, nous nous trouvons face à un double dilemme :

– Le premier est le dilemme classique en théorie économique, de la liaison "analyse statique – analyse dynamique" ; ce n'est pas pourtant un dilemme purement académique, c'est-à-dire "sans intérêt" pour notre objectif qui est d'aboutir à l'interprétation d'une réalité ; on l'a bien senti dans ce qui précède en passant de la présentation formalisée du modèle global qui évoque indubitablement la représentation matricielle d'une structure économique multisectorielle "à la Sraffa" ou "à la Léontieff", à nos commentaires sur l'adaptation dynamique des liaisons tripolaires qui évoquent à leur tour, sans aucun doute, la théorie des choix et de l'adaptation, tout au moins au plan quantitatif, de l'offre à la demande... domaine privilégié des théories néo-classiques micro - ou macroéconomiques.

– Le second est le dilemme non moins classique en "politologie" économique, entre l'analyse critique d'une pratique (ou de l'absence totale) de politique économique passée ou présente et l'esquisse de ce qu'il conviendrait ou qu'il aurait convenu de faire pour que tout aille mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Face à ce double écueil dans le piège duquel il faut éviter de tomber, à quels appuis solides faut-il recourir pour construire un raisonnement convaincant aboutissant à des conclusions acceptables sans pour autant éviter de répondre aux redoutables questions ainsi clairement posées ?

### 3 – Le choix de l'approche théorique adaptée à l'analyse

#### 3.1. La référence à l'analyse multisectorielle néo-ricardienne comme référence de base

Le modèle global tel que nous l'avons explicité est une représentation matricielle qui ressemble aux matrices à la Sraffa ou aux tableaux d'input-output de type Léontieff. L'idéal pour nous serait la détermination chiffrée des quantités physiques "aij", à partir d'une observation du passé et de l'examen de ce qui est effectif afin de pouvoir déterminer par extrapolation pure et simple son utilisation pour le futur. Nous nous rapprocherions ainsi d'une représentation de Léontieff en tant que schématisation des "structures" invariantes de l'économie dans la mesure où celles-ci sont quantifiées à partir de l'observation des coefficients d'input-output.

Mais, si nous replaçons aussitôt l'analyse dans le cadre dynamique du développement conçu comme étant un processus essentiellement modificateur de structures, en quoi cette référence à l'analyse multisectorielle peut-elle nous être utile pour progresser dans notre compréhension de l'articulation trisectorielle "Energie - Agriculture - Industrie" ?

Elle l'est cependant, et elle est même **essentielle** à notre avis parce que l'analyse multisectorielle moderne est incontestablement le produit de la filiation qui, depuis Ricardo aboutit à Sraffa, via Marx et son analyse sectionnelle, Bortkiewicz et le renouveau néoricardien contemporain – (Léontieff a certainement été très influencé par cette tradition à travers l'oeuvre de Bortkiewicz) – cette tradition ricardienne raisonne à partir du donné des méthodes de production en termes de "prix de production" pour expliquer comment se répartit entre les branches le "surproduit économique", lequel est, en termes de valeur d'échange, la mesure du surplus économique global. Sa répartition en valeur entre les branches assure que si les marchandises sont vendues à leur prix de production, il n'y a pas d'échange inégal entre les branches et donc la structure double des prix et des quantités assure la compatibilité des niveaux d'activités des branches, c'est-à-dire garantir l'articulation économique des activités.

On pourra sans doute nous reprocher de rapprocher sans précaution les analyses du type Léontieff de celles des néoricardiens – alors qu'il serait plus correct de considérer cet auteur plus représentatif de ce qu'avec les travaux de Koopmans, on a appelé "l'Activity Analysis". Or, l'analyse d'activité développée par cet auteur, nous fait basculer de la famille ricardienne vers la famille incontestablement néo-classique des Dorfman, Samuelson, Solow qui utilisent les **mêmes outils** mathématiques mais pour qui les prix sont des prix d'équilibre et les quantités (c'est-à-dire les coefficients aij) sont des quantités choisies à l'issue d'une problématique préalable d'optimisation dans laquelle **ces prix** apparaissent comme des solutions duales des problèmes de quantités. Avec ces auteurs, nous entrons donc de plain-pied dans le domaine de la programmation économique et **ces prix**, déterminés par

l'intermédiaire de la programmation linéaire, sont d'emblée rattachés à la notion des prix optimaux au sens de Walras et Paréto ; d'où le **point de passage** fortuit et critiquable d'un point de vue théorique du monde ricardien au monde parétien.

La neutralité de "l'outil mathématique" n'a jamais été aussi clairement visible sur cet exemple. L'algèbre linéaire, seul appareil théorique valable en analyse néoricardienne, n'est pas plus "néoricardien" que "néoclassique" ; mais l'objection demeure néanmoins car l'usage de ce seul et même outil fait oublier les concepts et les soubassements théoriques tout à fait différents de ces constructions irréconciliables.

**3.2.** Malheureusement l'analyse néoricardienne suppose connue et donnée, une fois pour toutes la matrice des  $a_{ij}$  qui **décrit** – sans les remettre en cause – les méthodes de production existant à un moment donné, sans que soit posée la question de savoir si elles ont été "bien" choisies, c'est-à-dire choisies comme résultant d'un processus d'optimisation. Donc, on pressent dès maintenant qu'elle sera de peu d'utilité pour la construction de modèles prospectifs ou de modèles de simulation. En particulier si on se place dans la perspective du recours à de nouvelles formes d'énergie et, de ce fait, à la mise au point de nouvelles technologies (c'est-à-dire, dans le langage de l'analyse multisectorielle, à l'apparition de "branches" entièrement nouvelles), c'est la **nomenclature** elle-même des branches et des marchandises qui changera, alors même qu'il ne saurait y avoir d'analyse multisectorielle (tant "néoricardienne" que du type "activity analysis") sans l'hypothèse de base de l'invariance de la nomenclature de référence.

Il est donc clair que, si nous privilégions, dans nos références théoriques la théorie ricardienne, celle-ci : nous recourons à elle, essentiellement pour comprendre l'articulation des secteurs de l'Energie, de l'Agriculture et de l'Industrie du point de vue de la répartition et de la circulation du surplus économique entre ces trois pôles d'activités.

La notion de surplus analysée par les Physiocrates et les classiques au niveau du secteur agricole trouve elle aussi son champ d'application dans le secteur énergétique.

Le problème de la rente foncière abordé par Adam Smith et dont Ricardo a clairement précisé le mécanisme et l'a défini comme le revenu du propriétaire terrien, distinct du profit qui est le revenu du capitaliste, est applicable aux ressources de la terre du fait qu'elles sont renouvelables.

Les ressources du sous-sol sont, quant à elles, considérées comme non "renouvelables" mais ce fait n'empêche nullement l'application de la notion de la rente.

Un bien ne peut être considéré comme marchandise et donc soumis à la loi de la valeur que s'il est reproductible. A première vue les hydrocarbures, comme toute matière première d'origine minérale ne sont pas reproductibles ; mais il est parfois avancé que tout bien est

reproductible, dès lors que l'on prend en compte les substituts possibles à ce bien. A ce niveau le pétrole brut serait reproductible puisque ses dérivés peuvent être produits à partir du traitement des schistes bitumeux, ou à partir de la gazéification ou de la liquéfaction du charbon. Un bien est économiquement reproductible s'il est possible, au niveau mondial, de recréer, de redécouvrir ce bien, en quantités suffisantes pour satisfaire la consommation, quelles que soient les dépenses nécessaires à la reproduction de ce bien. Dans l'extraction des hydrocarbures, nous semble-t-il, on n'exploite pas des gisements "non rentables", avant même d'avoir une idée de la rente pétrolière. Il semble que la rente et le profit, que distinguait si bien Ricardo, aient été souvent confondus chez les exploitants.

### 3.2. La question des prix

L'analyse des phénomènes du surplus économique (agricole et/ou pétrolier) et des phénomènes de rente en théorie multisectorielle débouche nécessairement sur la théorie des prix de production dont la logique permet – et elle seule – de comprendre la complémentarité des activités économiques. Mais, entre les "prix de production" qui sont des prix théoriques, c'est-à-dire qui, en quelque sorte, ont un caractère normatif (ils constituent, en termes de prix, la norme de répartition du surproduit) et les "prix de marché" (autrement dit, les prix réellement pratiqués) l'écart n'est pas seulement quantitatif ; il est aussi "conceptuel" en ce sens que les structures concrètes, observables et mesurables de l'économie réelle et les prix observés sur le terrain ne satisfont pas, en général, à la logique de la détermination des prix de production.

Ces prix déterminent les quantités dans les images d'Epinal des modèles concurrentiels de Walras et Paréto. En réalité, nous pensons que, pour un pays comme la Tunisie en particulier et dans toute l'économie capitaliste en général, ce sont les quantités qui déterminent les prix, et cela pour plusieurs raisons : (i) l'absence de la concurrence pure et parfaite; (ii) la présence de monopole de grandes firmes ou de firmes multinationales et (iii) le rôle de l'Etat surtout en matière d'énergie et dans le secteur des industries de base. D'où le recours à la problématique fondamentale de la détermination des prix, une fois que les quantités sont connues, qu'est la problématique de l'optimisation dans le cadre de la planification du développement et qui se rattache elle-même à la problématique de l'analyse d'activité (Koopmans, Cowles commission, Samuelson).

En effet, la démarche théorique que nous devons adopter doit être conciliable avec notre objectif qui est de déboucher, à partir de l'analyse des liens structurels existant entre les trois secteurs de l'Energie, de l'Agriculture et de l'Industrie, sur la compréhension des modifications possibles de ces liens structurels au cours du développement économique et finalement sur les possibilités des choix offerts à la planification pour mettre en place un système énergétique réaliste et bien articulé aux développements prévus et/ou programmés des secteurs agricoles et industriels. Donc, nécessairement, l'étude des rapports quantitatifs réels (les coefficients  $a_{ij}$  du modèle théorique global

esquissé ci-dessus) entre les branches doit précéder celle des rapports quantitatifs, possibles, et, dans une étape ultérieure, devrait suivre la détermination des "meilleurs coefficients structurels" possibles compatibles avec les contraintes que posent les conditions initiales de développement, les données de la technologie disponible dans le présent ou imaginée pour l'avenir et, évidemment, la contrainte de répartition du surplus, c'est-à-dire la contrainte "d'équilibrage" des échanges de valeur entre les branches.

Comme nous nous intéressons à l'action planificatrice, on ne saurait ignorer que tout plan économique d'ensemble se traduit par un ensemble de plans sectoriels qu'on peut appeler des programmes qui relèvent d'un univers plus restreint. A ce niveau la référence au raisonnement en termes d'optimum au sens de Paréto et notamment à la politique de vente au coût marginal et à la programmation linéaire, sera inéluctable. Et donc la référence utile pour ce problème précis c'est la théorie de l'optimisation, mais nous pensons avoir bien montré dans ce qui précède que la base théorique reste celle de Ricardo, Marx, Sraffa et une certaine interprétation ricardienne de Léontieff. **La planification en quantité doit précéder l'analyse de la structure "normative" des prix.**

### 3.3. La référence auxiliaire à la théorie de l'optimum

La planification en quantité part d'une analyse des coefficients techniques de production ou des quantités physiques avant de recourir à la problématique de l'optimisation.

Celle-ci est certes rattachée couramment au courant marginaliste micro-économique des analyses de Walras et surtout de Paréto qui dans ses analyses cherche à définir et à caractériser un état de la production et de la consommation tel qu'on ne puisse augmenter la satisfaction d'un individu sans diminuer celle d'un autre, étant entendu que chaque individu cherche à **maximiser** sa propre "ophélimité". Pour caractériser un tel état, Paréto utilise la problématique walrasienne de "l'équilibre" qui le conduit à définir une surface d'optimalité délimitant une zone d'états possibles et une zone d'états impossibles telle que, pour que l'efficacité maximale soit réalisée, il faut que toutes les entreprises productives **en nombre donné**, vendent leurs produits à des prix égaux à leurs coûts marginaux<sup>[10]</sup>. D'où la politique de "vente au coût marginal", qui est une politique qui implique des conditions précises sur les variables décrivant la production et donc ainsi l'équipement. Cette problématique a permis à un ensemble d'économistes parmi lesquels nous citerons, G. Desus, M. Boiteux, M. Allais, P. Massé, C. Berthomieu et F. Bessière notamment, soit de développer, soit de caractériser (en la critiquant le cas échéant) la démarche de l'analyse économique marginaliste à partir de la problématique parétienne.

Concrètement, cette méthodologie de l'optimisation débouche sur la modélisation ; celle-ci devient "une monnaie courante" et ce n'est pas par hasard qu'on assiste à la multiplicité des modèles qui sont construits partout dans le monde depuis quelques années. Ces modèles essayent d'appréhender la complexité de la réalité économique afin de mieux

comprendre les inter-relations entre les différentes activités de production et de consommation.

Dans le domaine énergétique, on dispose de nombreux modèles construits dans le but de tenter de relier la structure énergétique de l'économie à son environnement politique et font appel à des techniques aussi différentes que l'économétrie, la simulation et la programmation.

Les tentatives de modélisation du système énergétique, les plus nombreuses et faisant appel aux techniques d'optimisation, ont été élaborées dans les économies socialistes[11] où la programmation s'est avérée très vite un outil indispensable pour la détermination des programmes par branches et secteurs. Elle permet en effet de déterminer l'allocation optimale des ressources pour satisfaire les objectifs de production déterminés par le centre planificateur.

Le plan détermine les besoins énergétiques du fait de l'activité économique générale et du développement des consommations finales ; et le programme sectoriel minimise le coût de production des quantités ainsi déterminées de chaque forme d'énergie. Mais il est important de souligner que certains des modèles construits pour déterminer ces programmes sont composés de sous-modèles d'offre et de sous-modèles de demande, ces derniers cherchant à optimiser la structure de la consommation d'énergie en prenant en compte de façon analytique les différents processus de consommation.

La modélisation d'une manière générale, qu'elle soit utilisée dans les économies de marché ou dans les économies socialistes, est destinée à aider à la prise de décision ; elle ne doit pas laisser planer d'ambiguïté quant à son utilisation. En aucune façon, il ne s'agit de déterminer une structure énergétique optimale, c'est-à-dire de permettre directement la définition du plan ou de la meilleure politique énergétique, car, pour construire ces outils, il a fallu sacrifier un peu de réalisme et de pertinence afin de réaliser des programmes maniables. Mais ceux-ci permettent alors, grâce à la démarche implicite qu'ils formalisent, d'explorer l'avenir avec toute garantie de cohérence.

Ainsi, les modèles ont un intérêt fondamental en ce sens qu'ils permettent de prendre en compte les principales interdépendances internes ou externes à un secteur. S'agissant du secteur énergétique, ils permettent d'intégrer certains facteurs susceptibles de modifier à long terme les structures des approvisionnements de l'appareil de production et de consommation d'énergie. Ils sont utilisés par les décideurs publics ou les planificateurs pour les aider à la définition de programme ou de plans énergétiques et ils éclairent les différents scénarios possibles quant à l'avenir politique et économique du système énergétique. Evidemment ces scénarios reposent sur des prévisions ou des actions de développement d'ensemble de l'économie qui, pour nous, sont essentiellement regroupés autour des secteurs de l'Industrie et de l'Agriculture et de leurs rapports avec le secteur de l'énergie.

Plusieurs travaux ont mis en évidence que l'industrialisation est un processus d'interaction entre l'agriculture et l'industrie en ce sens que

l'agriculture s'industrialise par l'industrie qui, elle-même, s'édifie à partir du surplus agricole. D'autres travaux s'intéressant au stade suivant, la phase de l'industrialisation proprement dite, ont essayé d'analyser les relations qui existent entre le secteur énergétique et le secteur industriel afin de mettre en évidence les besoins ressentis par un certain mode d'industrialisation et de proposer l'utilisation d'une manière rationnelle des formes d'énergie existantes.

Ainsi, l'expérience des pays industrialisés ou en voie de l'être, même si elle n'est pas transposable à tous les cas de figure démontre les effets bénéfiques provenant du secteur énergétique qui, en se développant, c'est-à-dire en augmentant son efficacité et sa productivité, provoque le développement d'autres secteurs de l'économie. En un mot, ses "effets d'entraînement".

Ainsi, la modélisation, par l'analyse globale des phénomènes qu'elle implique, permet de saisir de façon très parlante les relations entre quantités et prix de revient, à travers divers types ou méthodes de programmation.

Les méthodes de programmation (comme celles déjà utilisées par Kantorovich) consistant à maximiser (ou à minimiser) une fonction objective sous contraintes d'inégalités, ne sont certes pas nées dans le secteur de l'énergie mais, celui-ci en a profité comme d'autres et il lui a donné une impulsion considérable, notamment dans les problèmes d'équipement de production d'électricité, de raffinage d'hydrocarbures ou dans la définition de la poli-tique énergétique sectorielle.

**3.4.** Ainsi, et pour nous résumer, du fait que nous nous plaçons dans le cadre de la planification du développement en portant un intérêt particulier au secteur énergétique par suite des échanges intersectoriels qu'entretient ce secteur au niveau de l'espace national et international, les références théoriques auxquelles nous venons de faire allusion s'articuleront donc avec les références théoriques ricardiennes et néoricardiennes de la même façon que, en planification, s'articulent planification en quantité (lesquelles jouent le rôle de leader essentiel) et méthodes d'optimisation ou de programmation dont l'objectif est de déterminer les prix duaux "optimaux" comme conséquences (et seulement conséquences) des choix quantitatifs structurels (volontaires) préexistants.

## Notes

---

**[\*]** Maître-Assistant à la Faculté des Sciences Economiques de SFAX (TUNISIE).

**[1]** G. D. de Bernis :  
 "Industries industrialisantes et options algériennes" in  
 Revue du tiers-monde, n° 47, Juillet et Septembre 1971.  
 – "Industries industrialisantes et contenu d'une politique

d'intégration" in Economie Appliquée, tome XIX N° 3-4,



1966.

J.M. Martin

– "Les centres d'énergie facteurs d'intégration" in Economie appliquée, T. XIX, N° 3-4, 1966.

**[2]** In "l'économie du XXème siècle" 3ème éd. Paris, P.U.F., 1969.

**[3]** Voir à ce sujet les développements de Guy Hermet in "Dictatures Bourgeoises et modernisation conservatrice, problèmes méthodologiques de l'analyse des situations autoritaires", in Revue française des Sciences Politiques, n° 6, Décembre 1975, et de Denis Martin in "Problèmes posés par l'analyse des systèmes politiques africains en terme de situation autoritaire" dans le même n° de la revue citée ci-dessus. De même cf. ceux d'Alain Rouquié in "l'hypothèse Bonapartiste" et "l'émergence des systèmes politiques semi-compétitifs", même revue et même numéro.

**[4]** Ce chiffre est avancé par la revue Europe Outremer n° 548 Septembre 1975 et représente à peu près, d'ailleurs, la réalité.

**[5]** Dans le cadre de l'économie tunisienne, les ressources en devises proviennent :

1 – de l'agriculture

2 – des industries extraverties

3 – du tourisme et de la main-d'oeuvre exportée en 1981 et d'après le Ve plan, les rentrées de devises se ventilent ainsi :

1 – 38 M.D.

2 – 410,3 M.D.

3 – 221 M,D. pour le tourisme      M.D. = Million de dinars  
1 D = 11 F

**[6]** Cité par G. D. de Bernis in "cours photocopié de fluctuation et croissance économique" 3ème année de licence Grenoble, 1967, pp. 37 et 46.

**[7]** G. D. de Bernis : cours photocopié Grenoble, op. cit.

**[8]** I, A, E, représentent respectivement : l'industrie, l'agriculture et l'énergie.

**[9]** P. Blain et P. Magnant in "Modèle de financement dans le secteur de l'énergie", statistiques et études financières" 1er trimestre 1972, p. 20.

**[10]** A condition qu'elles travaillent en phase de coût moyen croissant.

**[11]** Pour plus de détail sur les différents modèles utilisés dans le secteur énergétique, voir en particulier : J. Girod : "la demande d'énergie, méthodes et techniques de modélisation" publication du Centre National de la Recherche Scientifique 1977, collection Energie et Société.



KHALIFA CHIKHA BELGACEM<sup>[\*]</sup>

## Compte rendu du séminaire sur la création d'usines sidérurgiques utilisant la réduction directe

Le "séminaire relatif aux problèmes économiques liés à la création d'usines sidérurgiques utilisant le procédé de réduction directe" organisé par le Comité de l'Acier de la Commission Economique pour l'Europe (Nations-Unies) à Noordwijkerhout aux Pays-Bas du 16 au 20 Mai 1983 a eu pour principaux thèmes et sous-thèmes :

- 1 – La viabilité économique des procédés de réduction directe existants :
  - aspects énergétiques et technico-économiques des méthodes de réduction directe.
  - techniques et environnement.
- 2 – Les progrès réalisés récemment dans les méthodes de réduction directe et la fusion de l'éponge de fer :
  - énergie, transport et stockage.
  - fusion de l'éponge de fer.
- 3 – Procédés intégrés de réduction par fusion.

De ce séminaire, il est possible de retenir brièvement trois niveaux à partir desquels doivent être appréhendées l'étude et les perspectives de développement de la filière réduction directe :

– le développement de cette filière correspond à une nouvelle division internationale du travail dans l'industrie sidérurgique mondiale, à la recherche de ressources naturelles et en particulier **de ressources énergétiques à bon marché.**

– l'utilisation de ressources naturelles locales est conçue comme une forme de valorisation interne de ces ressources pour les pays hôtes qui favorisent une certaine forme de délocalisation de l'industrie sidérurgique mondiale. La filière réduction directe est tout à fait adaptée à cette forme de délocalisation.

– Du point de vue du coût de production unitaire, l'échelle de production de la filière réduction directe semble tout à fait adaptée aux besoins sidérurgiques des pays du Tiers-Monde disposant de minerai et/ou de ressources en hydrocarbures ou de charbons non cokéfiabiles.

Pour mieux saisir l'importance de ce débat nous nous proposons d'en faire un compte rendu très bref en trois points :

- Situation et perspectives de développement de l'industrie sidérurgique mondiale ;
- La consommation comparative d'énergie et échelles de production ;
- Les coûts de production unitaires selon les filières.

## **A – Situation actuelle<sup>[1]</sup> et perspective de développement de l'industrie sidérurgique mondiale**

La crise économique mondiale en particulier dans les pays industrialisés a eu des effets négatifs importants sur la consommation d'acier. Si dans l'industrie sidérurgique l'augmentation de l'échelle de production permet des économies et donc une maximisation du profit, les nouvelles conditions de l'économie mondiale favorisent beaucoup plus la mise en place d'unités de production d'acier à petite échelle, localisées surtout dans les pays du Tiers-Monde. En effet, l'évolution de la structure de la consommation mondiale d'acier permet de prévoir un accroissement plus rapide de la part du Tiers-Monde par rapport à celle des pays industrialisés.

Les prévisions font apparaître qu'en 1990 la consommation d'acier des pays industrialisés capitalistes atteindrait  $372,10^6$  de tonnes. Entre 1985 et 1990 son taux de croissance annuel moyen ne dépasserait pas 0,6 % alors que celui des pays en développement pourrait atteindre 3,7 %. Entre 1985 et 1990 la consommation mondiale d'acier augmentera d'environ  $50,10^6$  tonnes et sera surtout le fait des pays du Tiers-Monde.

L'augmentation du prix de l'énergie dans les pays industrialisés, de même que celle du coût de transport des produits en acier vers les pays en développement doivent favoriser le développement de la production d'acier utilisant les ressources locales en minerai de fer, en gaz et en charbon dans ces derniers pays.

Le facteur essentiel dans le choix de la filière d'élaboration de l'acier et/ou plus précisément du procédé le plus adéquat est le coût du minerai et du combustible.

Le coût des matières premières et des combustibles ont un poids déterminant dans le coût de production unitaire de l'acier.

Le choix de filière de production de l'acier aux Etats-Unis par exemple doit tenir compte des ratios suivants en ce qui concerne le minerai et le combustible (charbon à coke, gaz naturel) selon la filière.

	Matière première	Combustible	Total
Filière classique %	49	14	63
Filière réduction directe gaz naturel, four électrique à arc %	40	29	69

Source : D. KANEKO de KOBEL STEEL Ltd.  
"Aspects of new iron and steelmaking technologies".

L'intérêt de la filière réduction directe, vient du fait qu'il existe sur le marché, un éventail de procédés tel, qu'elle puisse plus facilement être adoptée dans presque tous les pays disposant d'une ou de plusieurs matières premières utilisables dans la production du fer ou de l'acier.

Historiquement, le minerai préréduit était considéré comme un substitut de la ferraille, destiné à permettre la satisfaction des besoins croissants des pays industrialisés en acier.

Le développement rapide de la production d'acier au four électrique à arc et de la coulée continue qui utilise essentiellement la ferraille de fer a fait craindre un déficit croissant de cette dernière dans les pays industrialisés. L'accroissement des échanges mondiaux de ferraille et la pénurie qui pourrait en résulter ne pouvaient donc aboutir qu'à une augmentation rapide de son prix.

Le développement de la filière réduction directe s'inscrit dans le cadre du développement de la production d'acier au four électrique à arc surtout dans les pays en développement où la ferraille n'est généralement pas disponible et où les dépenses d'équipement dans des installations de four à coke, hauts fourneaux et convertisseurs à oxygène ne peuvent se justifier dans le cas d'échelles de production réduites. Le développement de la réduction directe semble s'identifier avec la politique de valorisation des ressources naturelles des pays en développement.

Si du point de vue de la matière première principale, nécessaire à la production du fer et de l'acier, abstraction faite de sa qualité, celle-ci est généralement disponible un peu partout dans le monde, la contrainte principale de l'industrie sidérurgique est souvent liée à la recherche d'agents réducteurs et de sources d'énergie utilisables à bon marché. Les perspectives de développement de l'industrie sidérurgique et de ses filières technologiques passent obligatoirement par l'étude de leur consommation comparative d'énergie.

## **B – Consommation d'énergie selon les filières**

L'importance de la consommation d'énergie est l'un des éléments les plus importants dans le choix de filière technologique de la production d'acier. L'évolution des prix de l'énergie, surtout au cours de la dernière décennie, a conféré un poids dominant à la place de la consommation d'énergie dans la détermination des choix technologiques, en particulier dans les pays industrialisés.

Pour la production d'acier, il est possible de caractériser les différentes filières ou sous-filières de la manière suivante en terme de consommation d'énergie :

1 — filière classique	3,34 Gigacalories/t (Gcal/t)	d'acier liquide
2 — filière ferraille	1,22 Gcal/t	"
3 — filière réduction directe		
• au gaz naturel four électrique à arc	4,02 Gcal/t	"
• au charbon four électrique à arc	5,08 Gcal/t	"
4 — filière réduction fusion convertisseur à oxygène	4,40 Gcal/t	"

Source : Mr D. KANEKO, KOBE STEEL : Ltd, "Economic Aspects of new iron and steelmaking technologies".

Mr A. VAN DER RIJST and Mr H.H. DERKX "The changing world of steelmaking".

Procédé	Année de référence	Consommation moyenne d'énergie Gcal/t. DRI (1)	dont consommation d'électricité Kwh/t. DRI (1)	Métallisation moyenne du produit %
HYL	1961	6,2	75	85
HYL	1967	5,2	7	n.d.
HYL	1971	4,31	7	85
MIDREX	1973	3,78	143	92,00
HYL	1974	3,73	20	85
MIDREX	1975	3,07	143	93,1
HYL	1977	3,55	0	85
MIDREX	1977	3,06	154	93,3
MIDREX	1978	2,64	121	93,6
MIDREX	1979	2,65	122	91,5
MIDREX	1981	2,56	114	92,3
MIDREX	1981	2,51	115	93,1
HYL	1982	3,33	n.d.	88

Source : Mr S. DAS GUPTA, Mr T. K. ROY, Mr B. ROY and Mr D. N. SETHNA, M. N. DASTUR and Co (P) Ltd, Calcutta. "Direct Reduction Processes, Energy, Cost and Ecological Aspects".

(1) DRI = minerai préréduit.

Cependant, dans le cas de la réduction directe au gaz naturel par exemple il est possible de remarquer, dans les deux principaux procédés utilisés dans cette filière (MIDREX et HYL), que la consommation unitaire d'énergie selon les projets réalisés ne semble pas avoir atteint son niveau optimal.

Le tableau précédent permet d'observer que le procédé MIDREX semble avoir atteint son niveau de consommation d'énergie presque minimal (proche de l'optimum) et peut donc être considéré comme tout à fait au point pour être adopté dans les installations de réduction directe en tant que procédé définitivement établi. Le procédé HYL III grâce à l'adjonction d'un scrubeur de CO<sub>2</sub> (séparation de CO<sub>2</sub>) des gaz de réduction récupérés doit contribuer grâce au recyclage de ces gaz et à l'utilisation d'autres combustibles que le gaz naturel (le gaz naturel serait utilisé après reformage à la vapeur seulement comme agent réducteur) à minimiser le coût de production unitaire du minerai préréduit.

Comme nous allons le voir le coût de production unitaire selon les filières n'est pas indépendant de l'échelle de la production.

## C – Coût de production unitaire et échelle de production

Le coût de production unitaire de l'acier variera selon les conditions locales de mise en oeuvre des procédés d'élaboration.

### 1) Haut-fourneau – Convertisseur à oxygène :

Cette filière convient pour une production à grande échelle d'acier à nuance variée. Le seuil de sa compétitivité est supérieur à  $1,5 \cdot 10^6$  T/an, avec des économies d'échelle importantes pour des capacités de l'ordre de 3 à  $4 \cdot 10^6$  T/an. Elle exige cependant une main-d'oeuvre nombreuse et un marché relativement important.

La part du coût en capital dans le coût de production total est d'environ 25 %. L'importance de la main-d'oeuvre et des marchés nécessaires rend cette filière très sensible aux conditions économiques et sociales.

### 2) Réduction directe :

Comparée à la filière classique, la filière réduction directe du minerai de fer permet la production d'acier de manière beaucoup plus simple et plus adaptée aux conditions locales des pays hôtes.

C'est peut-être la raison pour laquelle, la majorité des projets sidérurgiques actuellement dans le monde est basée sur cette filière.

#### a) Réduction directe au gaz naturel reformé - four électrique à arc :

Parmi tous les types de fours de réduction ou réacteurs (fours à lit fluidisé, four à lit non fluidisé) les fours à cuve sont les plus utilisés.

Cette sous-filière est compétitive dans le cas de capacité de production inférieure à  $1,5 \cdot 10^6$  t. par an d'acier liquide et dans des régions disposant d'importantes réserves de gaz naturel vendu à **bas prix**.

D'autres recherches sont engagées en vue d'utiliser le gaz produit à partir du charbon comme agent réducteur et comme combustible.

#### b) Réduction directe au charbon (non cokéfiable) four électrique :

Plusieurs variétés de charbon peuvent être utilisées comme agents réducteurs et comme combustibles. Cette sous-filière est compétitive pour la production d'acier à petite échelle dans des régions disposant d'importantes réserves de charbon à **bas prix**.

L'échelle de production dans les procédés de réduction directe au charbon est limitée par la faible productivité des fours de réductions utilisés, dans ce cas les fours rotatifs.

L'augmentation des prix de l'énergie dans les pays industrialisés semble être à l'origine de l'abandon ou du démantèlement d'un certain nombre d'installations de réduction directe au gaz naturel dans ces pays[2].

Le transport du minerai préréduit à longue distance nécessite des traitements destinés à limiter son oxydation. Le briquetage à chaud par

exemple semble répondre le mieux à cet impératif du transport du minerai préréduit.

Du fait d'une productivité du travail plus élevée dans le cas de la réduction directe par rapport à la filière classique, de même que de l'échelle de la production relativement moins importante, la sensibilité de cette filière par rapport aux conditions économiques et sociales des pays hôtes est relativement moins importante.

En plus de sa flexibilité pour les types de minerais (pourvu qu'ils soient à teneur en fer élevée) et les types et la variété des agents réducteurs et des combustibles susceptibles d'être utilisés, cette filière répond mieux aux impératifs de la protection de l'environnement.

La firme japonaise Nypon Steel Corporation (NSC) propose un procédé de réduction directe utilisant le minerai de fer en morceaux relativement moins chers que l'oxyde de fer en pellets. L'amélioration de la manutention dans l'installation de réduction directe tels que les équipements de chargement de minerai en morceaux, le remplacement de la gorge unique de chargement par plusieurs etc... doit permettre l'amélioration de la productivité.

De même l'adaptation du diamètre du four à cuve (réacteur) et le mélange du gaz réducteur avec certaines quantités de suie doivent favoriser d'une part une meilleure réduction du minerai en morceaux et empêcher d'autre part le "collage" des morceaux de la charge contre les parois du réacteur.

### **3) Réduction fusion – Convertisseur à oxygène :**

Cette filière tout à fait récente reste très peu développée. Son intérêt résulte surtout de la possibilité d'utiliser les fines de minerai de fer et de charbon non cokéfiable, non utilisables dans les autres filières. Cette filière est actuellement défavorisée par le coût relativement élevé de ses installations.

98 % environ du fer actuellement extrait du minerai est produit dans les hauts fourneaux. L'agglomération du minerai de fer et la cokéfaction du charbon représentent 20 à 25 % de l'investissement sidérurgique total de cette filière.

Dans la réduction directe au gaz naturel reformé, la pelletisation du minerai et le reformage du gaz naturel représentent une part importante de l'investissement total de cette filière. C'est la raison pour laquelle les développements qui semblent se dérouler dans cette filière ont pour objectif l'utilisation presque directe des minerais de fer utilisables et la diversification de ces minerais, des agents réducteurs et des sources d'énergie.

La nécessité de simplifier les processing destinés à produire de l'acier et de diminuer les investissements nécessaires a incité les principales firmes sidérurgiques mondiales à rechercher une autre voie qui semble prometteuse dans l'avenir : il s'agit de la réduction-fusion du minerai de fer.



Si la filière classique passe par la fusion du minerai avant sa réduction et la filière réduction directe procède à la réduction du minerai à l'état solide, la nouvelle filière, encore au stade de prototype, se fonde sur le principe du déroulement simultané des deux opérations de réduction et de fusion du minerai de fer qui permettra d'obtenir de l'acier sans passer ni par le convertisseur à oxygène ni par le four électrique à arc.

De ce séminaire il est possible de tirer la conclusion suivante : la filière réduction directe du minerai de fer-four électrique à arc, quel que soit le combustible utilisé comme agent réducteur et source d'énergie, n'est compétitive par rapport à la filière classique du haut fourneau-convertisseur à oxygène que dans l'hypothèse d'échelle de production inférieure à  $1,5 \cdot 10^6$  t/an, et d'un prix du combustible largement sous-estimé.

Le caractère strictement technico-économique des exposés et des débats a quelque peu biaisé les résultats du séminaire dans la mesure où le contexte économique et énergétique mondial a été le plus souvent absent dans les différentes analyses.

## Notes

---

[\*] Chercheur au CREA.

[1] D. KANEKO de KOBE STEEL Ltd. "Economic Aspects of New iron and steel making Technologies"...

[2] John MANLEY, Assistant Editor, Metal Bulletin "SHIFTING FORTUNES OF DIRECT REDUCTION".

## Note de lecture

BEDRANI (S.)

### **L'Agriculture algérienne depuis 1966**

(Coédition Economica - O.P.U., Paris-Alger 1981) 392 pages, bibliographie et annexes environ 74 FF.

L'ouvrage de Slimane BEDRANI comble un vide, puisqu'aucune étude, aussi systématique, aussi solide, n'avait été produite jusque-là sur le sujet. S. BEDRANI a lu les bons ouvrages, en tout cas tous les auteurs consacrés, dans les domaines aussi variés que l'agronomie, l'économie, la géographie et la sociologie (une bibliographie de 99 références, sans compter les études et rapports d'organismes officiels, M.A.R.A. et M.P.A.T. notamment). Les 131 tableaux proviennent du dépouillement de données très diverses et l'idée qui s'en dégage est que la statistique agricole algérienne n'est pas plus mauvaise qu'une autre, compte tenu des imperfections bien connues du genre. Ainsi se trouve donc rassemblée toute une documentation éparses et/ou peu accessible qui permet de porter sur l'agriculture algérienne un diagnostic qui ne soit entaché ni de présupposés complaisants, ni des altérations coutumières des tenants du dénigrement systématique. Ceci dit, le bilan est sévère, qui établit les quelques îlots de croissance dans un secteur caractérisé par une stagnation générale, malgré le recul offert par les 13 années de la période 1966-1978 qui sert de cadre à l'ouvrage. L'intérêt essentiel réside toutefois dans la rigueur et la précision de l'étude qui met au centre de la réflexion le "processus de production" considéré suivant trois approches successives : "L'évolution des forces productives", "forces productives et marché", "un processus de production résultat du jeu des forces sociales" qui constituent les trois grandes parties de l'ouvrage, et auxquelles on ne peut que renvoyer le lecteur.

On voudrait cependant, à la suite d'une lecture attentive, formuler une première observation, tenant à la démarche économique globalisante qu'adopte S. BEDRANI. On peut en effet soutenir que l'agriculture algérienne n'est pas une : du point de vue structurel, l'existence de trois secteurs juridiques est une donnée d'importance, que l'auteur n'ignore naturellement pas : il en retient surtout qu'un certain nombre de plans de clivage les traversent plus qu'ils ne les opposent (reprenant ainsi, aux chapitres VII et VIII, les analyses de M. N. BOURENANE) et que les résultats obtenus, assez semblables d'un secteur à l'autre, les rapprochent plus qu'ils ne les séparent. Ajoutons à cela l'inégale connaissance statistique de ces 3 secteurs (bonne pour l'autogestion, satisfaisante pour le secteur de la Révolution agraire, très incomplète pour le secteur privé) et l'on aura une idée de la difficulté à conduire une analyse comparative à son terme. Mais à ne considérer que la seule courbe résultante, ne risque-t-on pas de passer à côté de ce qui fait, par-delà le juridique, la différence entre des secteurs animés de logiques sociales, économiques et

politiques propres ? Une telle hypothèse supposerait la prise en compte de deux autres dimensions, susceptibles de préciser ou d'infléchir l'analyse économique globale qui nous est proposée :

– dimension géographique d'abord, au plein sens du terme : chacun sait l'importance que la disposition des forces sociales en jeu dans l'agriculture peut avoir, et comment les comportements peuvent différer entre "campagnes autogérées", espaces ruraux "privés" et milieux où le secteur de la Révolution Agraire est bien représenté, sans compter la variété des combinaisons possibles. Chacun sait aussi combien l'évolution des agricultures est affectée par la **localisation** à proximité ou au loin des grands pôles de développement : le modèle algérois, et a fortiori mitidjien, ne peut être transposé sans dommage dans toute l'Algérie : les travaux réalisés dans le Constantinois et l'Oranie le montrent bien. Chacun sait également le poids du **milieu local**, plaine, colline et montagne apportant, comme sur tout le pourtour du bassin méditerranéen, leur poids de contraintes et de potentialités.

– dimension historique ensuite, qui nécessiterait le recours aux méthodes de l'histoire fraîche et le concours des praticiens de l'histoire qui se fait. Cela permettrait sans doute de vérifier si la période 1966-1978 est bien cette période lisse, sans rupture ni inflexion identifiable. On peut soutenir en effet que, du 19 Juin 1965 à la fin de 1978, de sensibles évolutions se sont fait jour : la "Grande Ordonnance" de 1968, le Premier Plan Quadriennal, la Révolution Agraire, la Charte Nationale sont des dates capitales pour les campagnes comme pour le pays tout entier. La charnière entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> Plan Quadriennal marque ensuite, comme le montrent les tableaux établis par S. BEDRANI, le début d'une nouvelle période : développement qualitatif et quantitatif de la consommation intérieure, forte hausse des prix à la production mais aussi au détail. Inflexion sensible également pour les principaux indicateurs de l'intensification (fertilisants, produits phytosanitaires, semences sélectionnées etc...) qui, après une phase d'essor, stagnent ou régressent. Tout ceci ne justifierait-il pas une périodisation que S. BEDRANI, convaincu de l'échec d'un modèle donné au départ, n'envisage pas ? Peut-on vraiment soutenir que le modèle de développement qui nous est décrit dans l'introduction aurait traversé la période sans coup férir ?

C'est sans doute dans ces deux directions que le précieux travail de S. BEDRANI pourrait être prolongé et poursuivi. Car, cela est clair, le diagnostic sévère qu'il porte nous interpelle tous : pourquoi, en dépit de modifications structurelles profondes, cette inefficacité – au moins provisoire – à répondre aux objectifs assignés à l'agriculture, à partir de 1970 en tous cas ? S. BEDRANI y apporte trois types de réponses :

– La première, "technique" en quelque sorte, tendrait à montrer, au nom du rêve – qui hante légitimement tout planificateur – de la cohérence parfaite (l'idée est présente dès la première partie, p. 70 par exemple, et le mot lâché p. 351) que le modèle, bourré dès le départ d'imperfections et d'insuffisances, était voué à l'échec. Qu'on y réfléchisse bien : toute politique de développement, dans la mesure où tous les facteurs favorables ne sont pas au départ (et par définition pourrait-on dire) réunis, serait ainsi condamnée d'avance.

– La seconde, plus "politique", tient dans le sous-titre de l'ouvrage : "Etatisme ou Privatisation ?". Pour S. BEDRANI, il n'y a pas, dans la société algérienne d'aujourd'hui, d'autre alternative possible. Faut-il comme lui, tenir "une partie de la petite bourgeoisie radicalisée" et "les travailleurs qui y croient"... (p. 258-

259) dans une commune suspicion à l'égard d'une troisième voie" elle aussi condamnée d'avance ?

– Cela nous renvoie bien sûr aux forces sociales en jeu dans l'appareil d'Etat, au sein duquel les choix se feraient entre une "logique de profit" et une "logique de contrôle du profit" (p. 278). L'examen de la politique agraire, telle qu'elle a été mise en oeuvre, tend en effet à le montrer. Mais, hors de ces deux faces d'une même politique, n'y aurait-il rien qui corresponde à une logique de satisfaction des besoins croissants, à une **"logique d'accroissement de la production, but de la stratégie de développement"** (p. 279). L'expérience du terrain m'a appris l'existence de forces et d'hommes qui s'affirmaient prêts à s'y attacher. Ces forces peuvent apparaître, aujourd'hui, minoritaires. Faut-il pour autant en désespérer ?

A cet égard, et pour conclure, on peut regretter que S. BEDRANI ne fasse qu'évoquer l'autre modèle de développement" qu'il préconise : **"...préserver les équilibres naturels par un contrôle de la croissance démographique et par une définition réellement démocratique des besoins à satisfaire..."**. Au terme d'une analyse quelque peu destructrice, trois lignes, les 3 dernières de l'ouvrage, c'est trop peu. On attend donc avec le plus grand intérêt que S. BEDRANI développe, avec la même rigueur, mais de façon plus explicite, cette perspective.

P. LENORMAND  
Assistant -  
Université Paris (VII)